

MINISTRE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

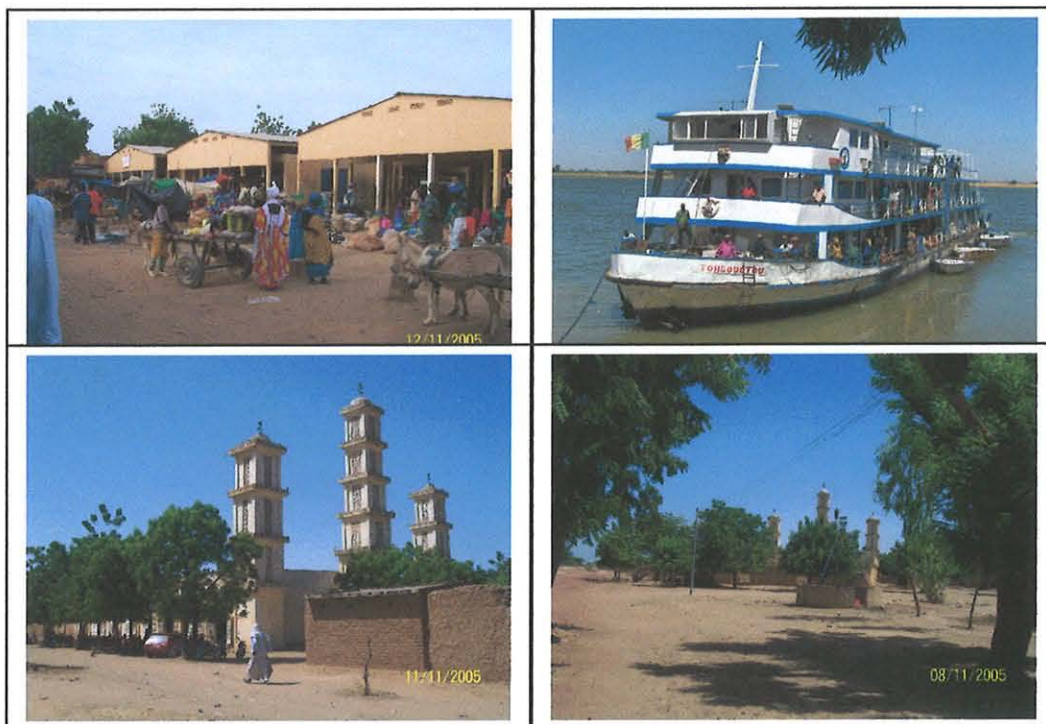
REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Authentifié, le 7 NOV. 2006.

Le Secrétaire Général
du Gouvernement



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE DIORO ET ENVIRONS



RAPPORT DEFINITIF

Aout 2006

Bureau d'Etudes d'Urbanisme
Dazan Coulibaly
Rue 360, Porte 177 Bamako-Coura

BP : 1462 Bamako
Tél. : 220 53 56
Cellul. : 678 50 57

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	4
1. CONTEXTE DE L'ETUDE	4
2. OBJECTIFS DU SDU	4
 PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT	 5
I- PERIMETRE D'URBANISATION	6
1.1- Présentation	6
1.2- Raisons du choix	7
 II- HISTORIQUE DE LA VILLE	 8
 III- EVOLUTION – OCCUPATION – ANALYSE DU SITE	 9
3.1- Evolution du site	9
3.1.1- Période pré-coloniale	9
3.1.2- Période coloniale.....	9
3.1.3- Période post-coloniale.....	9
3.2- Occupation du site	9
3.2.1- Zones d'habitat	9
3.2.2- Zones d'activités.....	11
3.2.3- Armature verte.....	11
3.3- Analyse du site	12
3.3.1- Aspects physiques	12
3.3.2- Contraintes	15
3.3.3- Problématique foncière	16
 IV- DEMOGRAPHIE	 17
4.1- Composition de la population	17
4.2- Structure de la population.....	17
4.3- Mouvements migratoires	19
4.4- Taux d'accroissement de la population	19
4.5- Evolution et projection de la population	19
 V- ECONOMIE	 20
5.1- Secteur primaire	20
5.1.1- Activités agricoles	20
5.1.2- Elevage	21
5.1.3- Pêche.....	22
5.1.4- Ressources forestières.....	22
5.1.5- Ressources fauniques	22
5.1.6- Atouts et faiblesses du secteur primaire	23
5.2- Secteur secondaire	23
5.2.1- Artisanat	23
5.2.2- Industrie.....	24

5.3- Secteur tertiaire	24
5.3.1- Services	24
5.3.2- Tourisme	24
5.3.3- Commerce	24
5.3.4- Transport	25
VI- VOIRIE- RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT	26
6.1- Voirie	26
6.1.1- Principales voies urbaines.....	26
6.1.2- Ouvrages d'art.....	26
6.2- Réseaux Divers	27
6.2.1- Alimentation en eau potable.....	27
6.2.2- Réseau d'électricité.....	27
6.2.3- Réseau de télécommunication et poste	27
6.3- Environnement	27
6.3.1- Assainissement	27
6.3.2- Situation de l'écosystème.....	28
VII- EQUIPEMENTS EXISTANTS	29
7.1- Equipements administratifs	29
7.2- Equipements scolaires	29
7.3- Equipements socio-sanitaires	31
7.4- Equipements commerciaux	32
7.5- Equipements sportifs et culturels	33
7.6- Equipements touristiques et de loisirs	33
7.7- Equipements culturels	33
7.8- Equipements de sécurité	34
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION	35
I- ZONAGE	36
1.1- Zones d'habitat	36
1.1.1- Zones d'habitat existantes.....	36
1.1.2- Zones d'extension de l'habitat.....	36
1.2- Zones d'activités	37
1.2.1- Zone de bureaux.....	37
1.2.2- Zone scolaire.....	38
1.2.3- Zone commerciale.....	38
1.2.4- Zone industrielle.....	38
1.2.5- Zone artisanale.....	38
1.2.6- Zone d'hydrocarbures	38
1.2.7- Zone maraîchère.....	38
1.2.8- Zone de douanes et d'entrepôts	38
1.2.9- Zone hôtelière	38
1.2.10- Zone agricole.....	38
1.3- Zones vertes	38
1.4- Réserves foncières	39

II. VOIRIE- RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT	40
2.1- Voirie.....	40
2.1.1- Maillage.....	40
2.1.2- Voies à aménager	40
2.1.3- Voies à créer	41
2.1.4- Ouvrages d'art.....	43
2.2- Réseaux Divers	44
2.2.1- Alimentation en eau potable.....	44
2.2.2- Electrification.....	44
2.2.3- Télécommunications.....	44
2.3- Environnement.....	44
2.3.1- Assainissement	44
2.3.2- Préservation de la nature.....	46
III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES	47
3.1- Equipements administratifs.....	47
3.2- Equipements socio-sanitaires.....	47
3.3- Equipements scolaires.....	48
3.4- Equipements commerciaux	48
3.5- Equipements touristiques et de loisirs.....	48
3.6- Equipements sportifs et culturels.....	49
3.7- Equipements cultuels.....	49
3.8- Equipements de défense et de sécurité.....	49
3.9- Equipements de transport.....	50
IV. ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA	51
V. STRATEGIES D'APPLICATION DU SCHEMA.....	52
5.1- Stratégie institutionnelle	52
5.2- Stratégie foncière.....	52
5.3- Stratégie financière.....	52
5.4- Stratégie sectorielle	53
VI. PHASES D'APPLICATION DU SCHEMA	54
VII. RECOMMANDATIONS	57
VIII. ANNEXES	58

INTRODUCTION

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

La loi n° 96-059 du 4 novembre 1996 portant création des communes en République du Mali constituait l'amorce du processus de décentralisation qui vise l'autonomie de gestion des communes et la libéralisation des initiatives de développement

Il faut noter également la volonté politique d'aller à l'aménagement du territoire à travers la création d'un Ministère chargé de l'aménagement du territoire. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, dans le cadre de son plan d'action de l'année 2005 a initié l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) de certaines localités dont celui de Dioro et environs.

La présente étude d'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Dioro et environs a été confiée au Bureau d'Etudes d'Urbanisme Dazan COULIBALY sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Le séminaire atelier, organisé dans le cadre de l'élaboration de ce SDU s'est déroulé à Dioro du 09 au 16 Novembre 2005.

2. OBJECTIFS DU SDU

. Objectif global

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) vise l'amélioration du cadre de vie des populations en déterminant les orientations fondamentales du développement de la localité à travers des programmes pour un horizon de 20 ans. Le Schéma sera toutefois révisable tous les cinq (5) ans suivant les exigences du développement socio-économique de la localité.

. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Schéma Directeur d'Urbanisme sont :

- assurer une meilleure gestion de l'espace urbain à travers une bonne organisation des activités et une répartition judicieuse des infrastructures et équipements ;
- trouver une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

I- PERIMETRE D'URBANISATION :

1.1- PRESENTATION :

Le périmètre d'urbanisation de la ville de Dioro correspond aux limites de la Commune rurale de même nom. Il couvre une superficie de 480 km² environ.

La Commune rurale de Dioro a été créée par la Loi n°96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes. Elle comprend 29 villages et hameaux et la ville de Dioro. Elle est l'une des communes du cercle de Ségou.

Le tableau n°1 ci-après indique la position géographique des localités qui composent la Commune rurale de Dioro et la distance qui sépare chacune d'elles de Dioro, chef lieu de commune.

Tableau n°1 : Position géographique des localités de la Commune rurale et distance par rapport à Dioro.

N°	Localité	Position géographique		Distance (km)
		Longitude Ouest	Latitude Nord	
1	Babougou	5° 45'	13° 44'	11
2	Babougou koroni	5° 43'	13° 47'	16
3	Blombadougou	5° 46'	13° 28'	26
4	Bolitomodougou	5° 44'	13° 28'	25
5	Boumbou koro	5° 37'	13° 49'	26
6	Diaraka wèrè	5° 48'	13° 35'	12,5
7	Dioro	5° 50'	13° 42'	0
8	Dioro tintin	5° 50'	13° 38'	6
9	Fakourou wèrè	5° 54'	13° 33'	16,7
10	Guakolomba	5° 50'	13° 36'	10,5
11	Kontomo wèrè	5° 41'	13° 40'	11
12	Karabougou	5° 48'	13° 40'	6
13	Koïla bamana	5° 45'	13° 39'	9,5
14	Koïla Marka	5° 45'	13° 38'	10
15	Kolomi	5° 43'	13° 38'	14
16	Marka tintin	5° 41'	13° 40'	15,7
17	Midjan wèrè	5° 50'	13° 36'	9
18	Sama	5° 45'	13° 44'	9
19	Senekou	5° 40'	13° 50'	23
20	Senekouni	5° 41'	13° 42'	16
21	Siekourani	5° 47'	13° 30'	23
22	Songolon	5° 40'	13° 44'	17
23	Tibi 1	5° 47'	13° 37'	10
24	Tibi 2	5° 47'	13° 37'	10
25	Tibi wèrè	5° 49'	13° 34'	12,7
26	Tiemba	5° 51'	13° 36'	9
27	Touba	5° 47'	13° 31'	20
28	Toumena	5° 51'	13° 35'	12
29	Wena	5° 45'	13° 35'	14
30	Wena wèrè	5° 43'	13° 35'	17

Sources: Enquêtes du Consultant

Elle est limitée :

- Au Nord par le fleuve Niger ;
- A l'Est par les communes de Djédougou (cercle de Ségou) dont le chef lieu Yolo est distant de Dioro de 30 km et Kamiandougou (cercle de Ségou) dont le chef lieu Nounongo est distant de Dioro de 55 km;
- Au Sud par la commune de Diouna (cercle de Ségou) dont le chef lieu Diouna est distant de Dioro de 40 km;
- A l'Ouest par la commune de Farakoumassa (cercle de Ségou) dont le chef lieu Kominè est distant de Dioro de 5 km et les communes de Boussin et Cinzana (cercle de Ségou).

La ville de Dioro, chef-lieu de la commune est située sur la longitude 5° 50' Ouest et la latitude 13°42' Nord, au bord du fleuve Niger à environ 60 km au Nord - Est de Ségou.

1.2- RAISONS DU CHOIX :

Le périmètre d'urbanisation d'une localité est déterminé par l'aire géographique dans laquelle les hommes sont liés entre eux par des relations sociales, économiques et culturelles quotidiennes ou périodiques.

Cette aire géographique de la ville de Dioro comprend les terroirs des villages de la Commune et s'inscrit dans un polygone irrégulier d'une superficie totale de 480 km².

II- HISTORIQUE DE LA VILLE :

Dioro serait créée il- y- a de cela plusieurs siècles. D'après la tradition, trois frères, N'Golo, Mamary dit Touba et Zanga COULIBALY venus de Bendougou Niamana dans l'actuel cercle de Bla, au cours de leur pérégrination de chasse se seraient installés sur la rive droite du fleuve Niger, à environ 60 km en aval de Ségou. Ils auraient trouvé sur place des Bozos pêcheurs. Face aux nombreuses attaques guerrières, les populations de Dioro ont dû changer de sites à plusieurs reprises. L'occupation du site actuel remonterait, selon certaines sources autochtones à 1657.

Le nom Dioro aurait deux significations : Selon certains, Dioro signifierait le lieu des fétiches (Dio-ou yoro) et selon d'autres, il signifierait l'escale (Dio yoro) des pirogues.

Au départ animistes, les populations de Dioro se sont converties à l'Islam sous la conduite d'un prédicateur connu sous le nom de Niarou Karamoko. Le premier Imam fut Issa Konta. De la fondation de Dioro à ce jour, l'Imam de la Grande Mosquée est toujours un Bozo, tandis que le chef de village est toujours un COULIBALY, de la famille fondatrice.

Pendant l'époque coloniale, un français du nom de Dala s'installa au Nord-Est de la ville et y réalisa des aménagements en vue de pratiquer la culture irriguée du coton et de l'arachide. Le site qu'il occupa alors pris le nom de « campemani » c'est-à-dire le petit campement, devenu « camani » par la magie de la déformation linguistique.

Les aménagements réalisés par Monsieur Dala ont été récupérés par l'Etat malien au lendemain de l'indépendance du pays en 1960 pour la culture du riz. Ainsi ont été créés le Centre d'Animation Rural (CAR) en 1961, le Centre de Spécialisation Rizicole (CSR) en 1965 et la Rizerie en 1980.

Dioro fut érigé en chef lieu d'Arrondissement rattaché au cercle de Ségou en 1960 et en chef lieu de Commune en 1996.

III- EVOLUTION- OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE :

3.1- Evolution du site.

Dioro n'a pas toujours été à son emplacement actuel. Au cours de l'histoire, la population de Dioro a de nombreuses fois dû quitter son site d'établissement pour cause d'attaques guerrières venues d'ailleurs. Les réinstallations lors des différents retours n'ont pas toujours coïncidé avec les sites précédents. Le site actuel serait occupé depuis 1657, aux dires des anciens du village.

3.1.1- Période pré-coloniale.

Jusqu'à l'époque coloniale, le village de Dioro était composé des quartiers Bamanan et Bozo, situés en bordure du fleuve Niger. Une bonne partie de ce site se trouve actuellement dans le lit du fleuve. La superficie de ce site pré-colonial est estimée à 10 ha environ.

3.1.2- Période coloniale.

Pendant l'époque coloniale, le village de Dioro s'est agrandi avec la création de nouveaux quartiers que sont Darsalam, Djèda, Médine, Missira et Hamdallaye.

L'établissement à Dioro d'un français du nom de Dala qui réalisa au Nord-Est de la ville des aménagements agricoles en vue de la pratique de la culture irriguée du coton et de l'arachide donna du coup une importance au marché de Dioro. Ainsi la foire de Kominé fut transférée à Dioro.

La superficie occupée par ces nouveaux quartiers est de 55 ha.

3.1.3- Période post-coloniale.

Même s'il n'y a pas eu de création de quartiers avec l'avènement de l'indépendance, la ville s'est tout de même agrandie. Cet agrandissement est consécutif à l'arrivée de nouveaux migrants avec l'implantation à Dioro de structures telles que :

- les bureaux du Chef d'Arrondissement en 1960 ;
- le Centre d'Animation Rural (CAR) en 1961 ;
- le Centre de Spécialisation Rizicole (CSR) en 1965 ;
- l'usine de décorticage de riz en 1980.

En 1966, le Service de la Cartographie et de la Topographie a procédé aux levés topographiques de la ville de Dioro en vue de l'élaboration d'un plan de lotissement qui n'a été appliqué qu'en 1968.

En 1972 il y a eu le plan de réhabilitation des quartiers existants et leurs plans d'extension.

La superficie totale des extensions réalisées depuis l'avènement de l'indépendance en 1960 est de 315 ha.

3.2 – Occupation du site.

La ville de Dioro, d'une superficie de 414 ha comprend des zones d'habitat, des zones d'activités et des zones vertes.

3.2.1- Zones d'habitat :

Les zones d'habitat à Dioro sont constituées par les sept quartiers que compte la ville. Il s'agit des quartiers : Bamanan, Bozo, Darsalam, Djèda, Médine, Missira et Hamdallaye.

Il existe deux hameaux rattachés à Dioro. Il s'agit de Tiady wèrè et Dioharamè wèrè. Ils sont rattachés à Hamdallaye avec lequel ils ont été recensés en 1998.

Le tableau n° 2 ci-après indique la population, la superficie et la densité de population des quartiers de Dioro en 2005.

Tableau n°2 : Population, superficie et densité de population des quartiers de Dioro en 2005.

N°	Quartier	Population en :		Superficie (ha)	Densité (hab./ha)
		1998	2005*		
1	Bamanan	2 517	2 947	29	175
2	Bozola	1 818	2 129		
3	Darsalam	2 202	2 578	59	44
4	Djèda	2 360	2 764	39	71
5	Médine	2 361	2 765	35	79
6	Missira	2 517	2 947	43	69
7	Hamdallaye	1 889	2 294	209	11
		15 734	18 424	414	45 **

Sources : - SOGREA H SCET TUNISIE / SEROHS Ingénieur-Conseil Bamako : Etude d'alimentation en eau potable et d'assainissement des centres semi-urbains, cas de Dioro en juin 2004, pour les chiffres de population de 1998.
- Enquêtes du Consultant.

* La population de 2005 est estimée à partir de celle de 1998 et du taux d'accroissement moyen de 2,28% obtenu sur la base des RGPH de 1987 et 1998.

** Densité moyenne de population de la ville.

. Forme du tissu :

On distingue deux formes principales dans la conception de la trame du tissu urbain. La première forme est la trame radio concentrique ; elle concerne la zone située à l'Est de la route dite de Tibi. En effet, pour la zone d'habitat située de ce côté de la route de Tibi, toutes les voies principales convergent au marché central et sont reliées entre elles par d'autres voies quelque peu circulaires. La deuxième forme est le damier. Elle concerne la partie d'Hamdalaye située à l'Ouest de la route de Tibi, y compris son extension au Sud-Ouest de la rizerie à l'exception des deux hameaux, Tiady wèrè et Dioharamè wèrè où la forme du tissu est de type libre.

. Typologie de l'habitation :

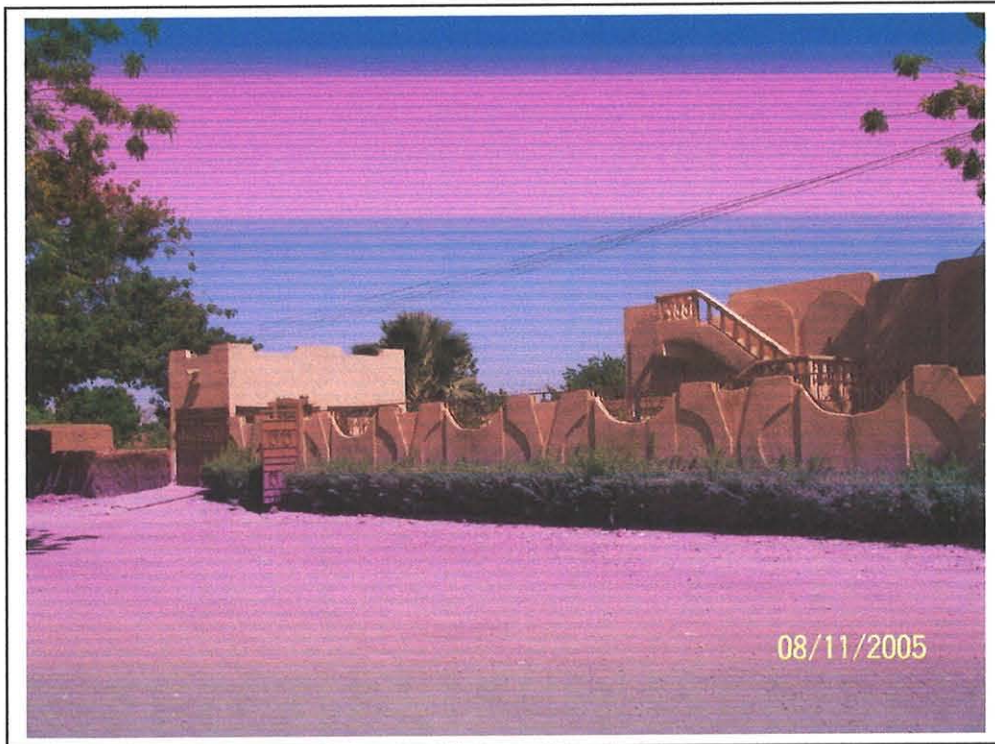
La typologie de l'habitation est définie à partir de deux critères, à savoir le mode d'agencement des constructions sur la parcelle d'une part et les matériaux utilisés pour la construction des maisons d'autre part.

On trouve deux types d'habitation à Dioro. Il s'agit de l'habitation traditionnelle et de l'habitation moderne.

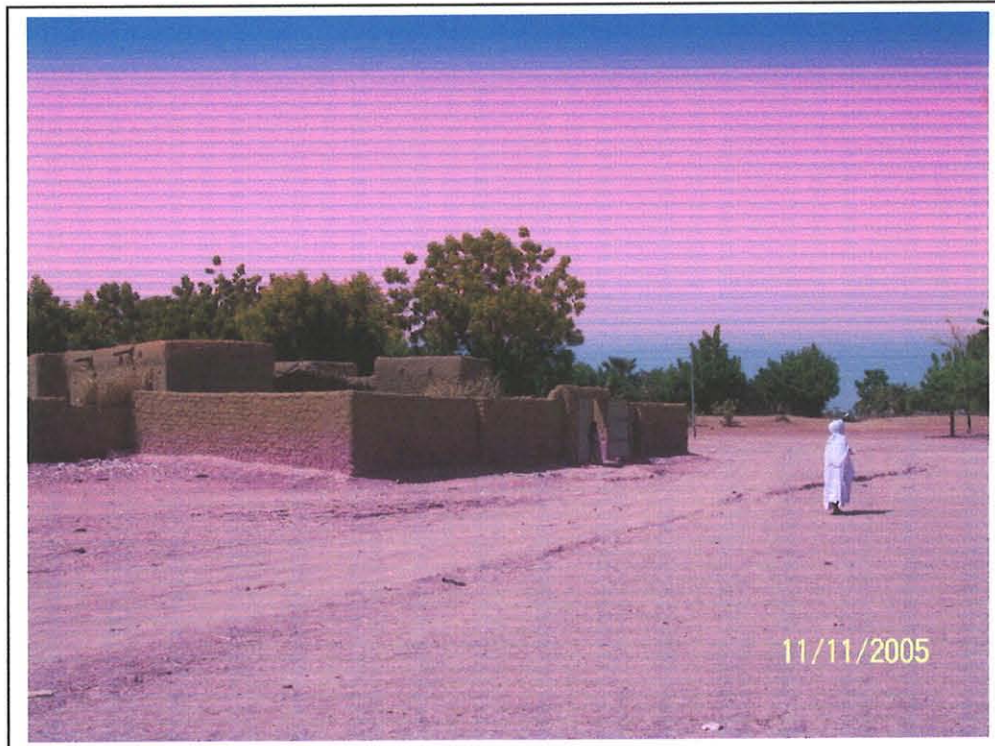
- Habitation traditionnelle :

Ce type d'habitation se rencontre dans tous les quartiers et particulièrement dans l'ancien noyau constitué par les quartiers Bamanan et Bozo et également dans les deux hameaux rattachés à Hamdallaye. Elle se caractérise par la construction des maisons autour d'une cour centrale multifonctionnelle (aire de séjour, d'accueil et d'activités diverses). Le point d'alimentation en eau potable, la cuisine et les toilettes sont le plus souvent communs à l'ensemble des ménages qui habitent sur la parcelle. Les constructions sont soit en banco, soit en semi dur.

HABITATION



Habitation moderne



Habitation traditionnelle

- **Habitation moderne :**

Ce type d'habitation se rencontre surtout dans les extensions récentes des quartiers. Elle se caractérise par la construction d'un bâtiment principal et ses annexes (cuisine, magasin, toilettes) en dur.

. **Taille des parcelles :**

Dans le noyau ancien, les parcelles sont de formes irrégulières et ont une taille moyenne de 400 m².

Dans les zones d'extension récentes, les parcelles sont de formes rectangulaires et ont une superficie d'environ 750 m².

3.2.2- Zones d'activités :

. **Zones de bureaux** . Il existe deux zones de bureaux.

La première zone est située au Nord de Hamdallaye, dans l'espace compris entre la RLO et le fleuve Niger. Elle couvre une superficie totale de 17 ha et comprend les bureaux et le logement du Sous Préfet, le Camp des gardes, le Service d'Elevage, le Campement hôtel, la radio Djédougou, le groupe scolaire Dioro II, le CSCOM, la Mairie et le Service d'Agriculture

La deuxième zone est située au Nord-Est de la ville, dans le quartier de Darsalam. Elle couvre une superficie totale de 10 ha et comprend l'Office Riz Ségou, le CAR et le CPPA.

. **Zone commerciale** . Elle est constituée du marché central et des rues adjacentes. Les boutiques et magasins situés autour du marché central et le long des rues voisines du marché servent d'entrepôts pour les marchandises. La zone commerciale couvre une superficie d'environ 16 ha.

. **Zone industrielle** . Elle se limite au domaine de la seule rizerie des 7 villages dont la superficie est de 9 ha 85 a 72 ca, objet du TF n°1068 du cercle de Ségou.

. **Zone maraîchère** . Il existe une zone maraîchère d'une superficie de 7 ha au Nord-Est de la ville, à côté de l'ouvrage n° 9 de l'ORS, entre le fleuve et la RLO.

. **Zones agricoles** . Il existe trois zones agricoles dont deux de cultures sèches et une pour la riziculture:

- Zones agricoles de cultures sèches : La première est située au Nord-Est de la ville entre le fleuve et le CAR et la deuxième est située au Sud des hameaux Tiady wèrè et Dioharamè wèrè.
- Zone agricole pour la culture irriguée : Il s'agit des rizières de l'Office Riz Ségou situées au Sud de la ville et limitées à l'Ouest par les champs de cultures sèches. Elles sont aménagées pour la culture du riz en submersion contrôlée.

3.2.3- Armature verte :

L'armature verte à Dioro est essentiellement composée de bosquets et de vergers. On y trouve :

- le bosquet du « Ton » villageois d'une superficie d'un (1) ha, situé à l'Ouest de la ville près du Poste de contrôle de la Gendarmerie ;
- la plantation de Fousséini Traoré dit Flani, d'une superficie de 0,5 ha situé à Tiady wèrè ;
- le verger de Ba Bourama Djiré, d'une superficie de 8ha 17a 67ca situé au bord de la RLO à Hamdallaye ;
- le verger de Ba Bounafou Kané et Abdoulaye Dolo, d'une superficie de 1ha 22a situé à Hamdallaye à l'Est du verger de Ba Bourama Djiré ;
- la plantation d'eucalyptus de l'école Dioro II, d'une superficie de 0,34 ha située au Sud-Est du Bureau de Poste à Hamdallaye ;
- la plantation d'eucalyptus de l'école Dioro I, d'une superficie de 0,46 ha située près de la Mosquée Dafing à Djèda ;

- la plantation d'eucalyptus autour de la borne fontaine de Darsalam, d'une superficie de 0,27 ha ;
- l'espace vert d'une superficie de 0,40 ha prévu par le lotissement d'Hamdallaye extension ouest, au Sud du parc de vaccination ;
- le bosquet de la mosquée d'Hamdallaye, situé au bord de la route de Tibi ;
- la plantation d'une superficie de 2,24 ha située à l'Est de la ville non loin de l'ouvrage n°9 de l'ORS.

3.3 – Analyse du site.

3.3.1- Aspects physiques :

- **Relief** : il est constitué par une vaste plaine qui part du fleuve Niger au Nord, vers le Sud sur plusieurs kilomètres.
- **Climat** : il est de type soudano-sahélien, chaud et sec avec une saison pluvieuse qui va de Juin à Octobre et une saison sèche qui va de Novembre à Mai.

Les écarts de températures sont importants entre le jour et la nuit d'une part et entre les mois froids et chauds de l'année d'autre part.

Dioro ne disposant pas de station synoptique pour les relevés de température, les relevés de la station de Ségou la plus proche seront pris par défaut.

Tableau n° 3 : Températures moyennes minimales pour la période allant de 1998 à Juillet 2004.

Année	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	MOY
1998	17,3	21,9	23,1	28,2	27,2	26,1	25,1	23,6	23,9	24,2	20,3	18,3	23,3
1999	17,3	17,2	22,8	26,7	28,1	27,1	23,3	23,1	22,8	22,7	20,4	16,6	22,3
2000	19,8	17,9	22,2	26,7	26,7	24,7	23,8	23,0	23,2	22,5	20,4	17,1	22,3
2001	16,8	18,1	22,5	25,8	27,8	24,8	23,4	23,3	23,3	23,3	20,6	19,4	22,4
2002	18,8	19,0	24,0	26,8	28,3	26,5	24,7	23,6	24,2	23,9	20,7	19,0	23,3
2003	17,9	20,7	23,8	27,5	28,5	25,8	23,2	23,0	23,3	24,4	22,0	17,3	23,1
2004	17,8	20,8	23,4	-	-	23,5	-	-	-	-	-	-	

Source : Service de la Météorologie (les t° ont été enregistrées à la station synoptique de Ségou)

Tableau n° 4 : Températures moyennes maximales pour la période allant de 1998 à Juillet 2004.

Année	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	MOY
1998	34,2	38,8	39,6	42,8	39,5	38,1	35,4	32,6	33,0	37,8	38,1	34,8	37,1
1999	33,2	34,2	39,7	40,8	41,6	39,5	32,9	30,2	31,6	34,2	36,7	35,8	35,9
2000	37,4	36,8	40,8	42,9	39,4	36,9	33,9	32,5	34,1	37,2	38,3	35,5	37,1
2001	35,5	36,2	41,4	42,3	41,4	36,1	32,6	32,6	33,8	38,3	38,7	36,9	37,2
2002	34,0	36,0	40,3	41,2	41,2	38,6	35,0	33,1	35,5	36,7	37,8	34,7	37,0
2003	32,9	38,5	40,4	42,3	41,9	36,8	33,0	31,1	32,6	37,4	37,3	34,0	36,5
2004	33,2	37,7	39,7	40,6	-	-	-	-	-	-	-	-	

Source : Service de la Météorologie (les t° ont été enregistrées à la station synoptique de Ségou)

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de Dioro
RAPPORT DEFINITIF

La pluviométrie est moyenne et variable d'une année à l'autre comme l'indique le tableau n°5 ci-après.

Tableau n° 5 : pluviométrie pour la période allant de 2001 à 2005.

Année	Hauteur de pluie (mm)	Nombre de jours
2001	410,1	34
2002	481,1	37
2003	531,77	46
2004	494,5	35
2005	474,3	38

Source : AACAER./ Dioro

On rencontre deux types de vents :

- l'harmattan qui souffle en saison sèche, de Novembre à Mai du Nord-Est vers le Sud-Ouest;
- la mousson qui souffle en hivernage, de Juin à Octobre du Sud-Ouest vers le Nord-Est.

Les données relatives à la vitesse moyenne du vent sont indiquées dans le tableau n°6 ci-après.

Tableau n° 6 : Vitesse moyenne du vent en m/s pour la période allant de 1998 à Juillet 2004.

Année	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	MOY
1998	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7	1,1	0,7	0,3	0,2	0,3	0,8	0,8	0,7
1999	-	1,1	1,0	1,1	1,2	1,2	0,7	0,6	0,3	0,3	0,6	-	0,8
2000	1,3	1,5	1,1	1,1	1,1	1,2	1,0	0,5	0,6	0,7	1,2	1,2	1,0
2001	1,5	1,8	1,3	1,4	1,5	1,5	1,5	1,2	1,0	1,0	1,5	2,2	1,5
2002	-	-	-	1,8	-	2,3	1,8	1,3	-	-	-	-	1,8
2003	1,7	1,6	1,6	1,5	2,2	1,8	1,1	0,8	0,8	1,0	1,3	1,5	1,4
2004	1,5	1,5	1,9	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Service de la Météorologie (les vitesses ont été enregistrées à la station synoptique de Ségou)

Il ressort de ce tableau que les vitesses maximales sont observées en Juin et les vitesses minimales en Septembre

- Hydrographie :

La Commune de Dioro est arrosée par le fleuve Niger sur une longueur de 20 km. Plus au Sud on trouve une grande mare appelée « Tibi ba ». Elle a une longueur de 3 km et une largeur de 1 km.

La crue du fleuve commence généralement au mois de juillet et atteint son maximum en septembre où à la mi octobre. La décrue s'amorce à la fin du mois de septembre et exceptionnellement en octobre.

Le tableau n°7 ci-après indique le niveau des crues du fleuve Niger relevées à Babougou, localité située à 11 km en aval de Dioro, pour les années 2002 à 2005

Tableau n°7 : Relevés d'échelle de crue du fleuve Niger à Babougou.

N°	Hauteur d'échelle en cm								
	2002		2003		2004		2005		
	Sept.	Oct.	Août	Sept.	Oct.	Sept.	Oct.	Sept.	Oct.
1		160		230	273		131		98
2		153		241	276		134		111
3		150		249	275		138		134
4	79	141		253	270	101	149		152
5	73	123		263	265	114	159		178
6	73	110		271	-	122	165		192
7	74	94		273	247	136	173		197
8	78	89		276	-	143	178		203
9	78	77		275	-	150	180		202
10	87	77		272	-	151	170		198
11	90	82		267	-	150	168		189
12	98	95		259	-	150	158		191
13	100	101		257	185	146	145		196
14	102	101		250		146	-		198
15	106	96		251		143	133	123	198
16	110	83		253		136	-	123	197
17	113	60		256		136	104	121	193
18	115	55		261		136	-	113	182
19	118	55		266		138	-	113	172
20	120	56		270		139	-	113	150
21	125	64		276		140	70	108	142
22	131	71		280		151	-	106	136
23	134	76		280		158	-	103	130
24	136	73		277		160	50	92	120
25	145	70	145	274		154	-	88	110
26	152	69	168	269		144	-	82	105
27	165	70	178	267		134	30	66	90
28	164	68	190	267		128	-	69	60
29	154	65	206	267		130	-	76	56
30	160	49	218	270		130	25	98	33
31		26	223						20

Source : ORS / Dioro

Il ressort de ce tableau que les périodes et les hauteurs des crues du fleuve sont variables d'une année à l'autre. Les hauteurs des crues les plus élevées ont été enregistrées en Septembre 2003.

- Sols et végétation :

Le sol à Dioro est de type argilo- sablonneux dans sa grande majorité.

La flore à Dioro se limite aux espèces que l'on trouve dans les vergers, les plantations, le long des voies et sur les parcelles.

Le tableau n° 8 ci-après donne la liste des variétés de la flore de Dioro.

Tableau n° 8 : Principales espèces végétales de Dioro.

N°	Nom scientifique	Nom français	Nom vernaculaire (Bamanan)	Utilisation
1	Balanites Aegyptiaca	Dattier sauvage	Zèguèné	Fruit, savonnerie
2	Accacia Fedherbia	Balanzan	Balanzan	Fourrage, fertilisant
3	Landolphia Senegalensis	Liane Goïde	Zaban	Fruit, médicament
4	Diospiros Mespiliformis	-	Sounsoun	Fruit, bois de chauffe
5	Ziziphus Jujuba	Jujubier	N'Tomono	Fruit, médicament
6	Butyrospernum Parki	Karité	Si	fruit
7	Guiera Senegalensis	-	N'kountiè	Médicament
8	Accacia Nilotica	-	Bouana	Médicament
9	Kaya Senegalensis	Caïlcédrat	Djala	Médicament
10	Andansonia Digitata	Baobab	Zira	fruit

Source : Service de la Conservation de la Nature Dioro

- **Sous-sol :**

La carte géologique permet de placer Dioro dans la formation géologique grès de Koutiala.

3.3.2- Contraintes :

. Contraintes physiques :

Les contraintes physiques à l'aménagement dans la ville de Dioro sont :

- les bas-fonds de stagnation d'eaux pluviales ;
- les zones inondables au voisinage des rizières.

. Contraintes juridiques :

Les titres fonciers constituent des contraintes juridiques à l'aménagement. Ceux recensés à Dioro et dans ses environs immédiats sont indiqués dans le tableau n°9 ci-après.

Tableau n°9 : Situation des titres fonciers à Dioro et environs.

N°	N° TF	Superficie (ha)	Propriétaire	Localisation	Utilisation
1	213	2 318, 0394	Centre Agricole Industriel	Sud de Dioro	Riziculture
2	214	33, 9778	Etat du Mali	Sama	Riziculture
3	319	47, 9828	G. Masson	Sama	Riziculture
4	457	8, 1767	Bourama Djiré	Hamdalaye	Verger
5	540	0, 0373	Sékou Diaby	Darsalam près du marché	Commerce
6	541	0, 0877	Karamoko Coulibaly	Darsalam	Point de vente carburant
7	704	0, 0851	Mamadou Haïdara	Missira près du fleuve	Point de vente carburant
8	761	0, 0656	Karamoko Coulibaly	Hamdalaye face Mairie	Habitation
9	810	0, 0103	Sékou Sylla	Marché au bord de la RLO	Commerce
10	1068	9, 8572	Rizerie 7 villages	Hamdalaye	Rizerie

Source : Direction Régionale des Domaines et du Cadastre (DRDC) / Ségou.

. Contraintes culturelles :

A Dioro, il n'existe aucune contrainte culturelle à l'aménagement.

3.3.3- Problématique foncière :

Les problèmes rencontrés à Dioro sur le foncier sont de divers ordres. Ce sont :

- le litige frontalier entre Dioro et Kominè, portant sur une bande de terre d'une largeur de 800 m environ et sur l'appartenance de l'îlot de Samakadine situé en face des bureaux du Sous-préfet ;
- les plaintes des éleveurs consécutives à l'occupation du « bourtol » (couloir réservé aux troupeaux) par les concessions et les plaines rizicoles;
- les inondations provoquées par les eaux d'irrigation au niveau des concessions voisines des rizières.

IV- DEMOGRAPHIE :

4.1- Composition de la population :

La population de la ville de Dioro est composée de Bamanan, de Sarakolé, de Bozo, de Peul, de Somono, de Mossi, de Minianka, de Bobo et d'autres ethnies.

La majeure partie de la population est musulmane.

4.2- Structure de la population :

Au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998, la ville de Dioro comptait 15 734 habitants, dont 7 864 hommes et 7 870 femmes, soit 49,98% d'hommes et 50,02% de femmes.

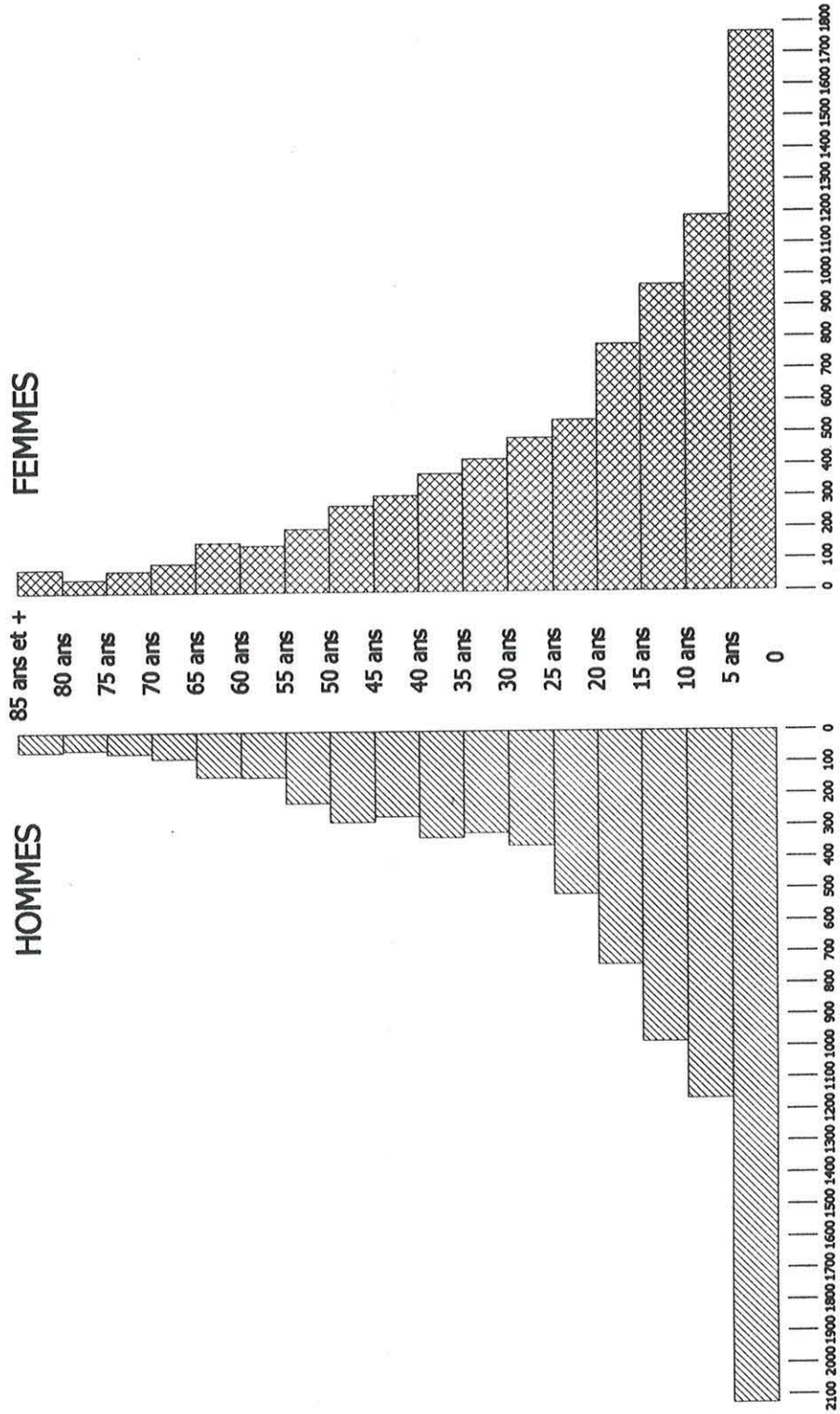
Le tableau n° 10 ci-après indique la structure de la population par tranches d'âges et par sexe.

Tableau n° 10 : Structure de la population par tranches d'âge et par sexe.

N°	Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1	0 – 4 ans	2 125	13,51	1 768	11,23	3 893	24,74
2	5 – 9 ans	1 165	7,40	1 189	7,56	2 354	14,96
3	10 – 14 ans	985	6,26	967	6,15	1 952	12,41
4	15 – 19 ans	739	4,7	777	4,94	1 516	9,64
5	20 – 24 ans	516	3,28	539	3,43	1 055	6,71
6	25 – 29 ans	361	2,29	484	3,08	845	5,37
7	30 – 34 ans	319	2,03	418	2,65	737	4,68
8	35 – 39 ans	334	2,12	373	2,37	707	4,49
9	40 – 44 ans	268	1,70	304	1,93	572	3,64
10	45 – 49 ans	285	1,81	272	1,73	557	3,54
11	50 – 54 ans	224	1,42	199	1,26	423	2,68
12	55 – 59 ans	142	0,91	147	0,93	289	1,84
13	60 – 64 ans	140	0,89	157	1,00	297	1,89
14	65 – 69 ans	82	0,52	90	0,57	172	1,09
15	70 – 74 ans	66	0,42	69	0,44	135	0,86
16	75 – 79 ans	54	0,34	43	0,28	97	0,62
17	80 et +	59	0,37	74	0,47	133	0,84
Total		7 864	49,98	7 870	50,02	15 734	100

Source : RGPH 1998

PYRAMIDE DES AGES



4.3- Mouvements migratoires :

L'émigration se fait vers les villes de Bamako, Sikasso, Kita, San, Mopti, Niono, Macina, Dougabougou, Ségou, Fana, Kayes, M'Béwani. A l'extérieur l'émigration se fait vers le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, l'Afrique centrale, l'Asie, l'Europe.

L'immigration se fait en provenance de la région de Mopti, des cercles de San, Bla, Barouéli, Téninkou et parfois des talibés en provenance du Burkina Faso.

4.4- Taux d'accroissement de la population :

Au RGPH de 1987, la population de la ville de Dioro était de 12 571 habitants. Elle est passée à 15 734 habitants en 1998, soit un taux d'accroissement annuel de 2,28 %. Ce taux est moyen, conformément aux explications données au point 4.5 ci-après.

Cependant d'autres taux d'accroissement pourraient être adoptés en rapport avec certaines hypothèses socio économiques de développement. Il s'agit notamment:

- d'un taux fort : dans les cas de reprise des activités à la rizerie, d'augmentation des superficies aménagées de l'ORS et de revalorisation de la foire par l'amélioration du réseau routier communal et intercommunal ;
- d'un taux faible : dans le cas de la non reprise des activités à la rizerie et du non entretien du réseau routier pour la redynamisation des activités de la foire de la ville.

4.5- Evolution et projection de la population :

L'évolution de la ville de Dioro a jusqu'ici été liée aux activités de sa foire et à celles de la production de riz. Depuis quelques années l'importance de la foire a périclité et la seule usine de décorticage de riz qui a été construite en 1980 a interrompu ses activités en 2001. Déjà à partir de 1985, date de baisse des activités à la rizerie, on avait enregistré la diminution du nombre d'immigrants. La majeure partie de ceux venus chercher du travail n'ont plus émigré. Certains se sont installés pour pratiquer la riziculture et d'autres pour exercer des activités artisanales. C'est dans ce contexte de relative stabilisation des flux migratoires qu'ont eu lieu les RGPH de 1987 et 1998 et c'est pourquoi le taux d'accroissement annuel de 2,28 % observé lors de ces recensements peut être considéré comme moyen et servir de base de projection pour les années à venir.

En maintenant le taux d'accroissement annuel moyen de 2,28%, la population atteindrait 18 424 habitants en 2005, 23 082 habitants en 2015 et 28 919 habitants en 2025.

Le tableau n° 11 ci-après donne la projection de la population de Dioro de 1998 à 2025.

Tableau n° 11 : Projection de la population de Dioro jusqu'en 2025.

Année	1998	2005	2015	2025
Population	15 734	18 424	23 082	28 919

Sources : RGPH pour la population de 1998 et Consultant pour les projections.

V- ECONOMIE :

5.1- Secteur primaire.

5.1.1- Activités agricoles.

• **Céréaliculture :**

Pratiquée par plus de 95% des actifs, la céréaliculture constitue la principale activité économique de Dioro.

Les plaines aménagées de l'Office Riz constituent l'essentiel des surfaces cultivables. Le riz est le produit dominant de la production agricole qui comprend en outre, le niébé, le sorgho et le mil.

Le surplus de la production agricole et d'autres spéculations cultivées hors du secteur agricole de Dioro comme l'arachide et le wandzou - est écoulé sur le marché de la ville et sur d'autres marchés dans tout le pays.

Les données relatives à la production céréalière sont indiquées dans le tableau n° 12 ci-après :

Tableau n°12 : Production céréalière

N°	Spéculations	Superficie (ha)	Production en tonne				
			2000	2001	2002	2003	2004
1	Riz	2 938	4 847,7	4 612,66	4 171,96	4 759,56	5 582,2
2	Mil	70	42	51,24	59,5	73,5	66,5
3	Sorgho	180	135	162	153	180	171,0
4	Niébé associé (mil, sorgho)	250	112,5	63,25	150	162,5	187,5

Source : office Riz / Dioro

• **Maraîchage :**

Le maraîchage est une activité essentiellement pratiquée par les femmes. Il est pratiqué le long du fleuve dans un jardin communautaire de 8 ha et dans des petits jardins individuels qui totalisent environ 5 ha.

Les exploitants du jardin communautaire - au nombre de 225 - sont en majorité les membres de l'Association Villageoise des Femmes. Les exploitants des jardins individuels sont au nombre de 115.

La production maraîchère est dominée par l'oignon (57% des superficies et 46% de la production). La salade, la tomate, le piment, le chou et la pomme de terre sont aussi cultivés.

Les données relatives à la production maraîchère sont indiquées dans le tableau n° 13 ci-après :

Tableau n°13 : Production maraîchère année 2004

N°	Spéculation	Jardin communautaire		Jardin individuel	
		Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)
1	Oignon	5,0	65,0	0,5	5,0
2	Piment	0,5	2,5	0	0
3	Tomate	0,5	5,0	0,25	1,25
4	Choux	0,1	0,75	0,25	0,875
5	Salade	0,5	3,75	4,0	56,0
6	Gombo*	5	20,0	-	-
7	Maïs*	3	1,8	-	-
Total		14,6	-	5,0	-

Source : office Riz / Dioro.

** Production d'hivernage.*

• **Plantation d'arbres**

L'arboriculture est dominée par la plantation d'eucalyptus pratiquée dans des bosquets à travers la ville. Les superficies plantées sont estimées à 5 ha et sont communales, scolaires et parfois privées.

L'activité est relativement récente, ce qui expliquerait l'absence -pour le moment- de statistique portant sur les quantités de bois produites.

Il existe des plantations d'arbres fruitiers (mangues et goyaves surtout), mais leur production est insignifiante puisqu'elle ne couvre même pas les besoins locaux.

5.1.2- Elevage.

Le cheptel est composé de bovins, d'ovins, de caprins, d'asins. L'élevage est extensif et essentiellement axé sur les bovins, car le milieu (plaines rizicoles, humidité permanente) serait peu favorable à l'élevage de petits ruminants.

Les produits de l'élevage sont vendus sur le marché local ou écoulés sur d'autres marchés de la région.

Une étude menée par le Service d'Elevage et portant sur un échantillon de 10 unités de traitement de lait, a révélé que la capacité de production de lait serait de 18 600 litres par an pour les 10 unités.

Des dizaines de milliers de bovins transitent par la ville de Dioro tous les ans entre avril et septembre à destination des plaines du Seno, et y repassent pour leurs régions d'origine de novembre à décembre.

Il existe une association d'éleveurs de plus de 700 membres qui inclut aussi les éleveurs des communes voisines.

Les données sur la situation du cheptel de la ville de Dioro sont indiquées dans le tableau n°14 ci-après.

Tableau n°14 : Effectifs du cheptel de la ville de Dioro

N°	Espèces	2003	2004	2005
1	Bovins	1 200	1 750	1 830
2	Ovins	1 700	2 000	2 430
3	Caprins	500	700	900
4	Asins	1 500	1 800	2 000
5	Equins	6	4	4
6	Volailles	2 000	2 500	3 000

Source : Service d'Elevage de Dioro

Les cuirs et peaux sont essentiellement exportés, mais les chiffres relatifs aux quantités ne sont pas disponibles.

Les données relatives aux vaccinations des bovins sont indiquées dans le tableau n°15 ci-après.

Tableau n15 : Vaccinations enregistrées dans les parcs de la ville de Dioro de 2002 à 2004

Année	2002	2003	2004
Bovins	3 600	5 040	5 770

Source : Service d'Elevage de Dioro.

NB. : les autres espèces ne sont pas conduites au parc de vaccination

Les données relatives aux abattages contrôlés sont indiquées dans le tableau n°16 ci-après.

Tableau n°16: Abattages contrôlés dans la ville de Dioro de 2002 à 2004

Espèce \ Année	Bovins	Ovins	Caprins
2002	2 600	2 400	4 500
2003	4 000	3 200	6 400
2004	1 280	1 800	3 400

Source : Service d'élevage de Dioro.

NB. : D'après la même source la demande de viande en 2004 était en baisse parce que le poisson fut abondant.

5.1.3- Pêche.

L'existence du fleuve et des canaux constitue à priori un atout majeur pour la pêche qui est d'ailleurs une des principales activités économiques de la ville.

Cependant les produits de la pêche sont moins abondants que par le passé, du fait de la baisse du niveau des eaux et des prises anarchiques. Le poisson frais dont une partie provient de Kolongo et de certaines localités en aval, est essentiellement consommé sur place. Le poisson fumé ou séché naguère abondamment exporté, est peu visible en ces moments sur le marché.

Les prises sont principalement constituées de capitaines, de carpes (*tilapias notica*), de silures (*clarias lazera*), de « tinèni » (*alestes nurse*), de poissons chiens (*hydrocion brevis*).

D'après le Service de la Réglementation et du Contrôle les quantités de poisson prises (toutes espèces confondues) étaient de : 2 836, 955 tonnes en 2004 ; 2 150 tonnes en 2003 et 2 000 tonnes en 2002.

5.1.4. Ressources forestières.

En raison des aménagements hydro agricoles les activités d'exploitation des ressources forestières ont diminué dans les environs de la ville de Dioro.

Cependant, dans le périmètre d'urbanisation, il existe certaines ressources liées à la cueillette, à la production de fourrage, de bois de chauffe et d'œuvre.

. Cueillette :

Il s'agit :

- de la datte sauvage (fruit de *balanites aegyptiaca*) ;
- du zaban (fruit de *landolphia senegalensis*) ;
- du jujube (fruit de *ziziphus jujuba*) ;
- du karité (fruit de *butiropsenum parki*) ;
- du pain de singe (fruit d'*andansonina digitata*).

. Fourrage :

Les arbres de productions fourragères sont :

- le balanzan (*acacia fedherbia*) ;
- le jujubier (*ziziphus jujuba*).

. Bois de chauffe et bois d'œuvre :

Le bois de chauffe et d'œuvre est obtenu à partir du caïlcédrat.

5.1.5. Ressources fauniques.

Le gibier est quasi absent des environs de Dioro. Toutefois on note la présence d'hippopotames dans le fleuve et, sur la grande île située au Nord de la ville, de quelques chats sauvages, de grands rongeurs, de moins en moins de phacochères.

Deux associations de chasseurs existent mais leurs activités, désormais limitées, portent en partie sur des manifestations culturelles et le renforcement des dispositifs de sécurité dans la commune en cas de besoin.

5.1.6. Forces et faiblesses du secteur primaire.

Le secteur primaire qui est dominé par l'agriculture bénéficie des atouts favorables suivants :

- les plaines aménagées ;
- la disponibilité de l'eau et de la terre cultivable ;
- la présence de services techniques d'encadrement et de ressources humaines abondantes ;
- l'existence d'une grande foire hebdomadaire de renommée nationale
- la disponibilité de produits vétérinaires et de personnel qualifié ;
- l'existence de parc de vaccination.

Cependant le secteur primaire souffre des faiblesses suivantes :

- la faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie ;
- l'insuffisance et la cherté des intrants agricoles ;
- le sous équipement des paysans ;
- le manque d'assistance financière notamment en faveur des éleveurs;
- le manque de couloir de passage d'animaux et d'accès au fleuve pour leur abreuvement ;
- la pénurie fréquente d'aliments bétail.

5.2- Secteur secondaire.

5.2.1. Artisanat.

Les artisans de Dioro ont constitué des associations par corps de métiers qui sont regroupées au sein de l'Union des Artisans, laquelle est affiliée à la Chambre des Métiers de Ségou. On distingue un artisanat de service, un artisanat de production et un artisanat d'art.

L'atout majeur de l'artisanat est que les matières premières sont disponibles sur le marché. Cependant l'artisanat souffre du manque de formation et d'information des artisans. D'autre part, aucun artisan ne dispose de patente professionnelle. Aussi ils ne peuvent pas prétendre aux marchés publics et doivent se contenter des petits travaux de sous-traitance.

Le tableau n° 17 ci-après donne la situation des association d'artisans de Dioro.

Tableau n°17 : Liste des associations d'artisans de Dioro

N°	Corps de métiers	Membres
1	Association des menuisiers métalliques	12
2	Association des maçons	30
3	Association des peintres bâtiments	20
4	Association des tailleurs	13
5	Association des menuisiers bois	30
6	Association des coiffeurs	7
7	Association des teinturières	38
8	Association des jardiniers	13
9	Association des potières	21
10	Association des réparateurs moto	13
11	Association des mécaniciens auto	6
12	Association des fabricants de nattes et autres	9
TOTAL		212

Source : Union des artisans de Dioro

5.2.2- Industrie.

La Rizerie les Sept Villages est la seule unité industrielle de Dioro. Elle est située à l'ouest de la ville et s'étend sur une superficie de 9 ha 85 a 72 ca. Elle transforme le riz paddy en riz décortiqué et sa capacité est de 25 000 tonnes par an. Cependant l'usine ne traitait que 10 000 tonnes en moyenne par an au moment où elle appartenait à l'Office Riz. Cette production a baissé à 3 000 tonnes en moyenne entre 1997 et 2000 avec son nouvel acquéreur, avant d'être arrêtée en 2001.

Néanmoins, une relance des activités de l'usine est possible d'autant plus que l'amélioration de la productivité du riz est attendue avec la perspective d'une meilleure maîtrise de l'eau envisagée.

5.3- Secteur tertiaire.

5.3.1. Services.

• Administration

L'Etat est représenté à travers les services ci-après :

- les bureaux du Sous Préfet ;
- le service d'Agriculture ;
- le service d'Elevage ;
- le service de la Conservation de la Nature ;
- les bureaux de l'Office Riz Ségou;
- la SOTELMA ;
- l' ONP.

• Institutions financières

Dioro ne compte qu'une seule institution financière qui est l'antenne de la caisse Nesigiso.

La caisse a été ouverte en 1991 et compte 2 102 adhérents dont :

- 1 304 hommes et 520 femmes à titre individuel ;
- 110 groupements d'hommes ;
- 168 groupements de femmes.

La caisse **nesigiso** a octroyé 282 927 500 FCFA de crédit en 2004, et parvient à un taux de recouvrement moyen par an de 97,6%.

• ONG – GIE – Autres prestataires

La présence d'aucune ONG n'a été signalée à Dioro. Il n'existe pas non plus de GIE, ni de bureau d'études. En dehors des artisans, la seule entreprise de la place est EPRODED, qui a en charge l'électrification de la ville.

5.3.2-Tourisme.

Il n'existe aucune activité de tourisme à Dioro. Il n'y a pas de site identifié, aménagé, valorisé, de structures d'hébergement (hôtel), de restaurants, et d'agences de voyage.

Cependant, les potentialités touristiques existent. Parmi celles-ci, on peut citer :

- la tombe du Saint Cheick Datala Haïdara ;
- le gîte où la femelle hippopotame vient mettre bas et allaiter son petit;
- le fleuve immense, parsemé d'îles et peuplé d'hippopotames qui s'exhibent souvent ;
- l'un des vestiges de la fondation de Dioro, à savoir Dioro koro Sinè, représenté par une pierre sacrée située à un endroit qui est maintenant occupé par le fleuve et qui n'est pas très loin des locaux de la radio Djédougou ;

5.3.3-Commerce.

Le commerce est aussi une des principales activités économiques de Dioro, qui est lui-même un important centre d'échanges de renommée nationale.

On enregistre la présence de deux commerçants import export, et une association qui ne fonctionne pas, parce que ne s'étant pas réunie depuis sa création en 1997.

A la foire de Dioro – l'une des plus célèbres de la région – qui se tient les samedis, arrivent des produits alimentaires de consommation courante (sucre, sel, lait, farine), des produits manufacturés (tissus, produits de quincaillerie, pièces de rechange etc.), des matériaux de constructions (ciment, fer, peinture etc.).

Les produits qui partent de Dioro vers d'autres villes du pays sont : le riz, le niébé, le sorgho, le mil, l'arachide, l'oignon, le bétail, les peaux et cuirs, le poisson fumé ou séché.

La situation géographique de Dioro (ville fluviale au carrefour de routes intérieures reliant les régions de Mopti et de Ségou) fait d'elle un lieu privilégié d'échanges de produits variés et de transit de bétail.

Le commerce est confronté aux handicaps suivants :

- l'insuffisance des routes praticables ;
- l'exclusivité du commerce de détail qui ne permet pas de proposer des prix compétitifs ;
- la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs ;
- l'absence de marché à bétail.

5.3.4-Transport.

On distingue un transport routier régional et intercommunal, et un transport fluvial national.

Le parc automobile est riche d'une centaine de véhicules de transport dont seulement une trentaine fonctionne à peu près à plein temps. Les minicars et les camions assurent le transport routier national et régional. Dioro est relié aux localités suivantes:

- Ségou, Markala, Niono, Chango, San, Saro Saye dans la région de Ségou ;
- Djenné, Djafarabé, Mougna, dans la région de Mopti;
- Massigui, Dioïla dans la région de Koulikoro ;
- Sanso dans la région de Sikasso.

Un seul transporteur assure de temps à autre la liaison entre Dioro et le Burkina Faso.

Le transport intercommunal et communal est assuré essentiellement par des minicars, et surtout par des charrettes à traction asine ou bovine.

Le transport fluvial national et régional est assuré par les bateaux de la COMANAV reliant Koulikoro à Gao. Les pirogues qui jouent un grand rôle dans ce transport – notamment les jours de foire – assurent les liaisons avec les villes comme Markala, Sansanding, Kolongotomo, Macina etc.).

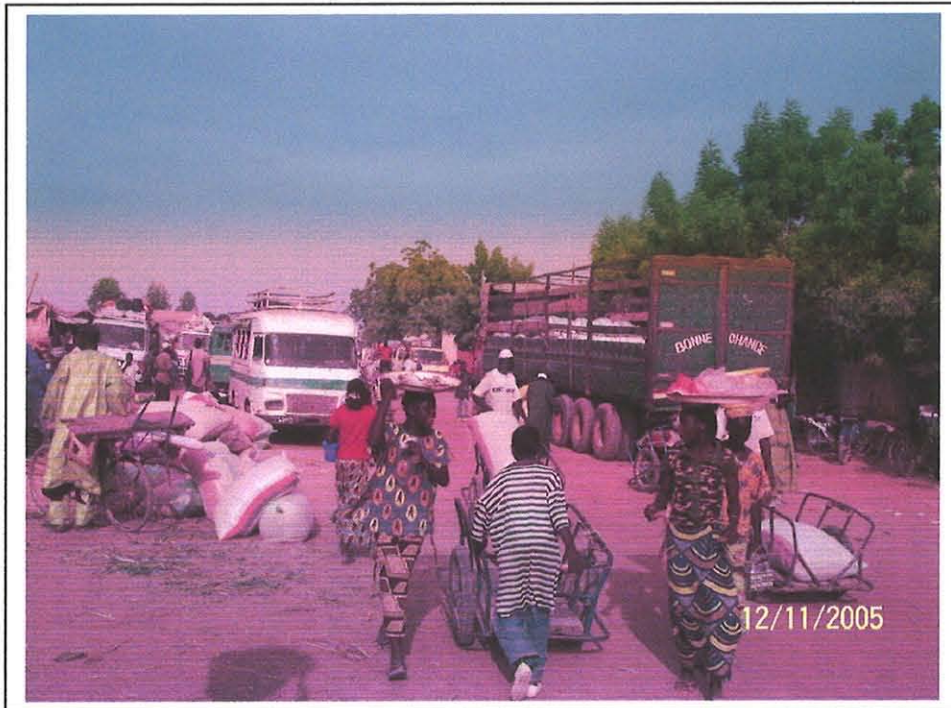
Le transport urbain est inexistant.

Il existe une coopérative des transporteurs qui compte 73 (soixante treize) membres.

Le transport est confronté aux problèmes suivants :

- le mauvais état des routes ;
- l'absence de quais aménagés ;
- l'absence de gare routière.

TRANSPORT



Par automobile



Par charrette

VI- VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

6.1- Voirie.

Le réseau de voirie à Dioro est de type radio concentrique pour la partie située à l'Est de la route de Tibi et de type damier pour celle située à l'Ouest de la même voie.

6.1.1- Principales voies urbaines .

Les principales voies urbaines sont celles qui sont les plus fréquentées par les usagers de la route, qu'elles soient aménagées ou non. Sur la base donc de la fréquentation, les voies principales ont été catégorisées en primaires et secondaires :

. **voie primaire.** Une seule voie joue le rôle de primaire. Il s'agit du tronçon de la RLO qui part de l'entrée de la ville au Nord-Ouest aux magasins de l'Opération Pêche au quartier Bamanan / Bozola, d'une longueur de 3,75 km et d'une emprise de 30 m.

. **voies secondaires .** Les voies secondaires sont au nombre de huit (8) :

- la voie qui longe la digue Nord depuis l'entrée Nord-Ouest de la ville jusqu'au marché central, d'une longueur de 2,9 km et d'une emprise de 10 m;
- le tronçon de la RLO qui part des magasins de l'Opération Pêche en longeant la digue Nord jusqu'à l'ouvrage n°9 de l'ORS, d'une longueur de 1,75 km et d'une emprise de 15 m;
- le tronçon de la route de Tibi qui part de la RLO au niveau du Service d'élevage à la digue au Sud, d'une longueur de 1 km et d'une emprise de 30 m;
- la voie qui part du marché central à la digue au Sud, en servant de limite entre les quartiers Missira et Hamdallaye, d'une longueur de 1,1 km et d'une emprise de 30 m;
- la voie qui part du marché central à la digue au Sud, en servant de limite entre les quartiers Missira et Médine, d'une longueur de 0,8 km et d'une emprise de 20 m ;
- la voie qui part du Sud du noyau ancien à la digue Sud en passant au Nord des groupes scolaires Dioro I et II, d'une longueur de 1,05 km et d'une emprise de 20 m;
- la voie qui part de l'ancien noyau à la digue Est en passant au Sud de la borne fontaine de Darsalam, d'une longueur de 0,9 km et d'une emprise de 30 m ;
- la voie qui part de la RLO au niveau des magasins de l'Opération Pêche au domaine de l'ORS à Darsalam, d'une longueur de 0,5 km et d'une emprise de 30 m.

6.1.2- Ouvrages d'art :

. **Digues de protection .** Il en existe trois, toutes dans un état de dégradation avancé. Ce sont :

- la digue de protection Nord, d'une largeur de 5m à la base et 3 m au sommet et une hauteur d'environ 1 m, débute à l'entrée Ouest de la ville à l'ouvrage n°9 de l'ORS sur une longueur de 5,5 km. Elle est érodée par endroits, notamment au niveau du marché central ;
- la digue de protection Sud d'une longueur de 4,2 km a les mêmes caractéristiques que la digue Nord et débute de la fin des constructions au Sud de Hamdallaye à la digue Nord au niveau du CAR. Elle passe au Sud et à l'Est de l'extension d'Hamdallaye, au Sud de Missira, Médine et Djèda et à l'Est de Darsalam ;
- la troisième digue, située plus au Sud de la précédente sert à protéger le cimetière contre les eaux des rizières. Sa longueur totale est de 1,2 km et elle a une largeur de 3 m à la base et 2 m au sommet.

. Ouvrages d'irrigation .

Les ouvrages d'irrigation sont situés dans les casiers rizicoles de l'Office Riz Ségou et servent à irriguer les champs de riz en temps voulu. Ils comprennent les canaux et les vannes de vidanges. Tous ces ouvrages demandent à être entretenus.

- **Canaux principaux d'irrigation :** Dans les environs immédiats de la ville de Dioro, il y a deux canaux principaux. Il s'agit de celui qui part de Dioro, à l'ouvrage de vidange n°6 à Sirakoro wèrè, d'une longueur de 2,5 km et celui qui part de Sirakoro wèrè au fleuve Niger en passant par l'ouvrage de vidange n°9.

- Ouvrages de vidange : Il s'agit des ouvrages n°6 et n°9 situés respectivement à Sirakoro wèrè et à la sortie Est de la ville de Dioro. Ils sont munis de vannes permettant la régulation du niveau d'eau dans les rizières.

6.2- Réseaux Divers.

6.2.1- Alimentation en eau.

La population de Dioro s'approvisionne en eau à partir de forages équipés de bornes fontaines, de puits à grands diamètres, de puits traditionnels et du fleuve.

. **Forages** . Il existe 11 forages répartis comme suit :

- quatre (4) à Hamdallaye, dont un dans la plantation d'eucalyptus du groupe scolaire Dioro II, un à Tiady wèrè, un dans le verger de Bourama Djiré et un dans la rizerie ;
- un à Djèda ;
- un à Missira ;
- un à Médine ;
- trois (3) à Darsalam dont deux à l'ORS ;
- un pour les quartiers Bamanan et Bozo.

. **Puits à grands diamètres** . Il en existe 10 répartis comme suit à travers la ville :

- deux (2) à Hamdallaye dont un au groupe scolaire Dioro II et un à Tiady wèrè ;
- deux à Djèda dont un au groupe scolaire Dioro I et un au parc de vaccination ;
- un à Missira près de la Mosquée « Djènèka » ;
- cinq (5) à Darsalam dont 3 à l'ORS et 2 au CAR ;

. **Puits traditionnels** . Certains ménages s'approvisionnent en eau à partir des puits traditionnels situés tantôt dans la rue, tantôt dans les concessions.

. **Fleuve** . Les ménages riverains du fleuve s'y approvisionnent en eau.

6.2.2- Réseau d'électricité :

Le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, à travers l'Agence Malienne de Développement de l'Energie Domestique et l'Electrification Rurale (AMADER) a attribué à un opérateur privé dénommé EPRODED, la concession de l'électrification de la ville de Dioro. Les travaux de câblage ont commencé depuis le mois de novembre 2005. Mille deux cent (1200) demandes de branchement sont faites et 400 abonnés ont déjà payé une partie des sommes nécessaires au branchement. La centrale électrique sera équipée de deux (2) groupes électrogènes de 650 kVa chacun.

6.2.3- Réseau de Télécommunication et Poste :

. **Télécommunications.**

- Téléphone : La Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) est la société concessionnaire du téléphone fixe à Dioro. Le nombre d'abonnés est de 45.
- Radio : Il existe une radio rurale émettant en modulation de fréquence FM, dénommée radio Djédougou. Elle a été créée le 14 juillet 2000.

. **Poste** .

Le bureau de poste de Dioro a été créé le 15 mai 1965 et mis en service en 1966. Il dispose de 100 boîtes postales.

6.3- Environnement.

6.3.1- Assainissement :

. **Drainage des eaux pluviales** .

La ville de Dioro est située entre le fleuve Niger et les plaines rizicoles de l'Office Riz Ségou. Le relief dans sa globalité est plat avec çà et là des bancotières et des bas-fonds, toute chose qui rend difficile l'évacuation des eaux pluviales.

L'analyse des levés topographiques nous révèle l'existence de trois bassins versants :

- le premier bassin désigné bassin du Nord, a la RLO comme crête et le fleuve Niger comme exutoire ;
- le deuxième bassin désigné bassin de l'Ouest a pour crête Est une ligne Nord-Sud qui part de la RLO, traverse le verger de Bourama Djiré, passe entre les deux mosquées d'Hamdallaye et aboutit à la digue Sud et pour crête Ouest une ligne qui part de la RLO, passe à l'Ouest du parc de vaccination d'Hamdallaye et aboutit aux champs de cultures de Tiady wèrè, avec la bancotière au Sud de la Rizerie comme exutoire ;
- le troisième bassin versant désigné bassin de l'Est concerne le reste de la ville.
L'exutoire de ce bassin est la zone rizicole de l'ORS.

Le caniveau autour du marché central et celui qui part du marché au fleuve sont les seuls ouvrages d'assainissement d'eaux pluviales à Dioro. Ils mesurent au total 0,45 km.

. Evacuation des déchets liquides .

- Eaux usées domestiques . Elles sont déversées soit directement dans la rue, soit dans un puisard situé à l'intérieur de la parcelle ou dans la rue. Les puisards situés dans la rue débordent la plupart du temps et deviennent des gîtes de moustiques.
- Excrétas et eaux vannes . Ils sont collectés pour la plupart dans des latrines traditionnelles. Lorsqu'elles sont pleines, elles sont vidangées manuellement. Dans la majorité des concessions, la distance minimale exigée entre le puits d'alimentation en eau et les latrines n'est pas respectée, ce qui pose un véritable problème de santé publique.

Quelques rares familles possèdent des fosses septiques individuelles pour la récupération des eaux usées ainsi que des eaux vannes.

. Evacuation des déchets solides .

Les déchets solides sont de façon générale composés d'ordures ménagères, de feuilles mortes, de papiers, de plastics, de restes d'animaux, d'éléments de ferrailles et de verres. Pour une population pratiquant l'agriculture et le jardinage, ils sont utilisés comme compost pour la fumure des champs et des jardins potagers. Les familles gardent soigneusement les ordures produites soit sur la parcelle, soit à l'extérieur, contre le mur de clôture. C'est ainsi que les tas d'ordures font partie du paysage urbain à Dioro.

Les déchets biomédicaux produits par le CSCOM et le dispensaire sont brûlés sur place dans des poubelles avant d'être transportés sur l'un des tas d'ordures de la ville.

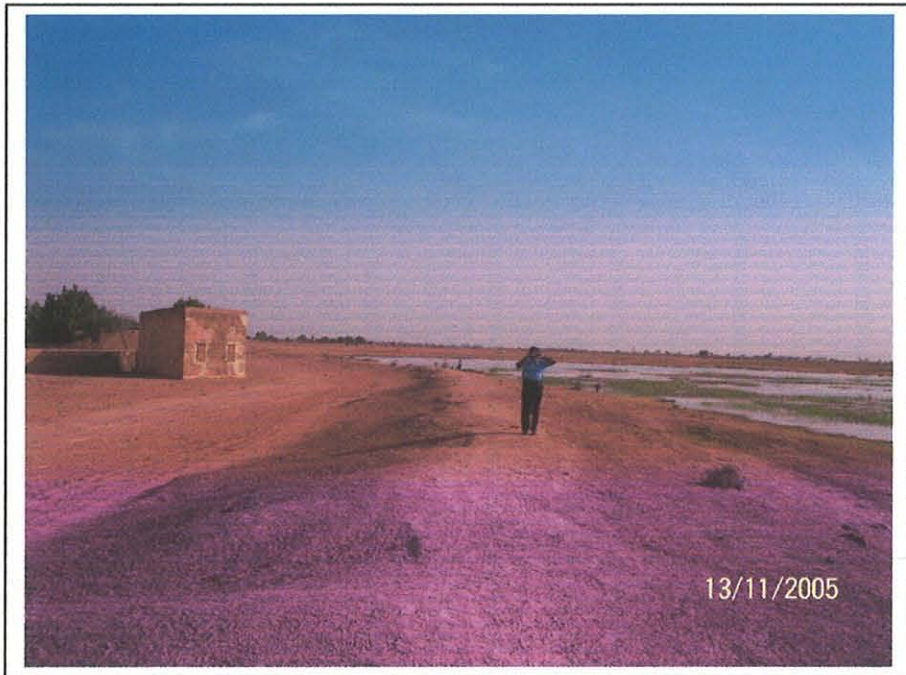
La ville ne dispose ni de dépôt de transit, ni de décharge finale pour la collecte des ordures. Deux GIE Sabougniouma et Yiriwa créés pour cette fin ne sont pas opérationnels.

6.3.2- Situation de l'écosystème .

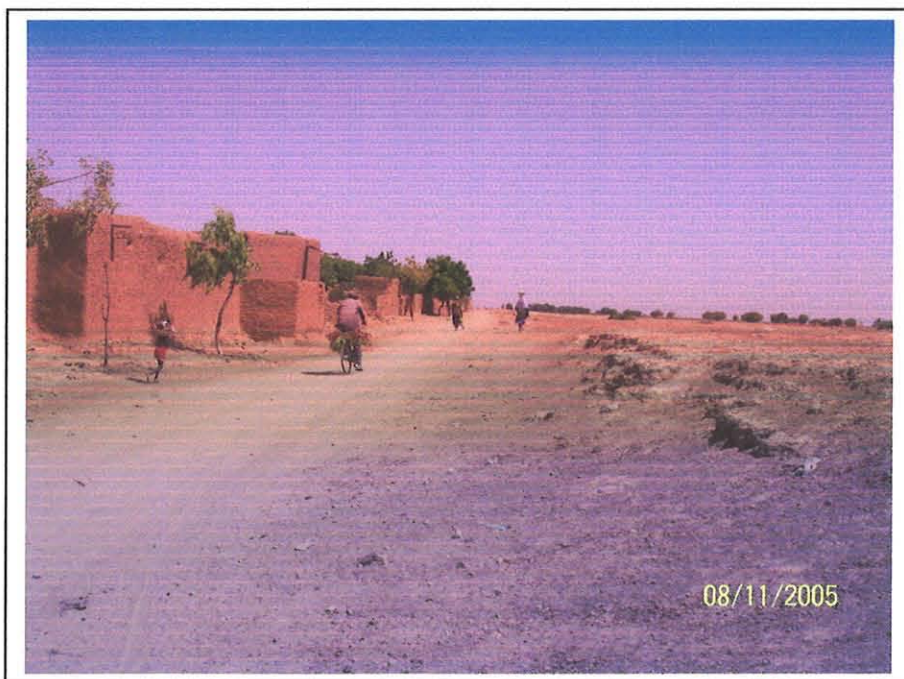
En analysant la situation de l'écosystème dans la ville de Dioro, on constate :

- l'ensablement du fleuve ;
- la dégradation des berges du fleuve (le campement du colon français Dala qui était alors situé sur le bord du fleuve a complètement disparu, à cause de l'érosion) ;
- la dégradation des digues de protection ;
- la pollution atmosphérique due aux activités de la rizerie ;
- la pollution atmosphérique due à l'incinération de déchets solides dans la ville ;
- la prolifération de moustiques due à la stagnation d'eau dans les bancotières et bas-fonds pendant l'hivernage ainsi que dans les plaines rizicoles de l'ORS pendant les périodes d'irrigation des casiers ;
- la dégradation de l'environnement par les déchets plastics ;
- le manque d'arbres aux abords de la ville.

VOIRIE

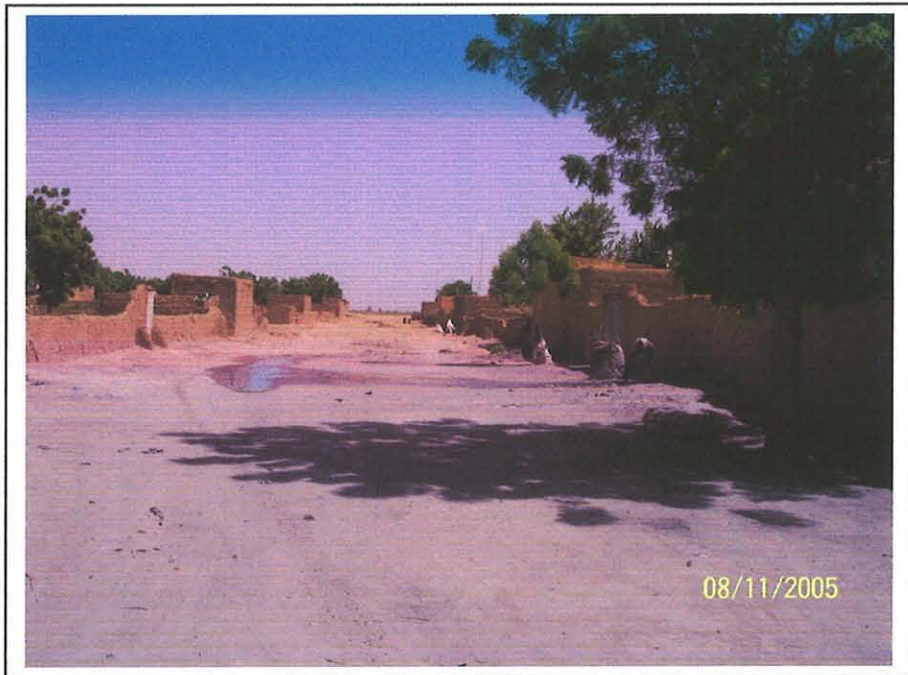


Digue de protection près des groupes scolaires Dioro I et III

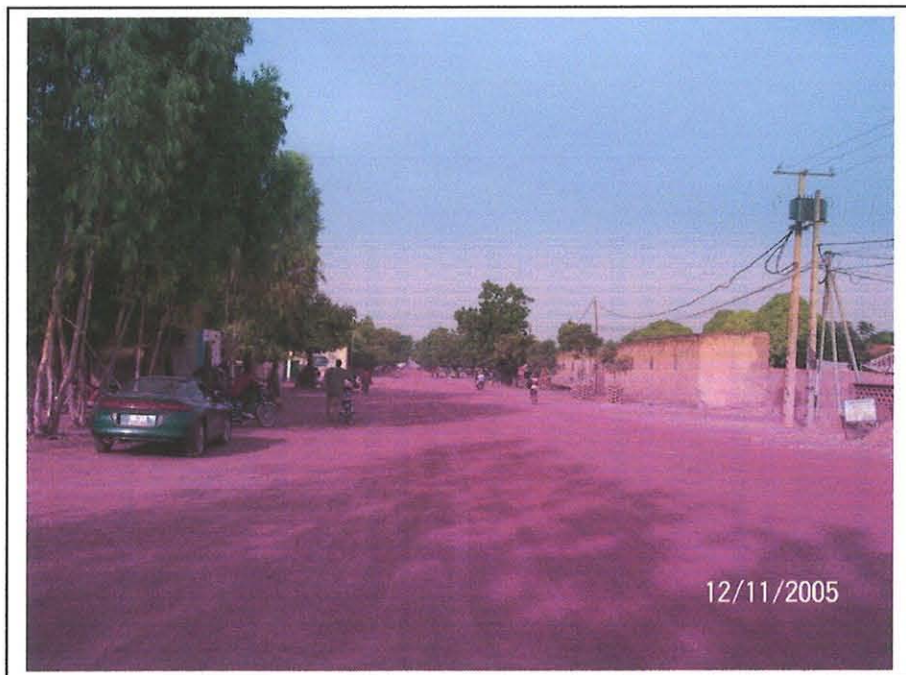


Digue de protection au Sud d'Hamdallaye

VOIRIE

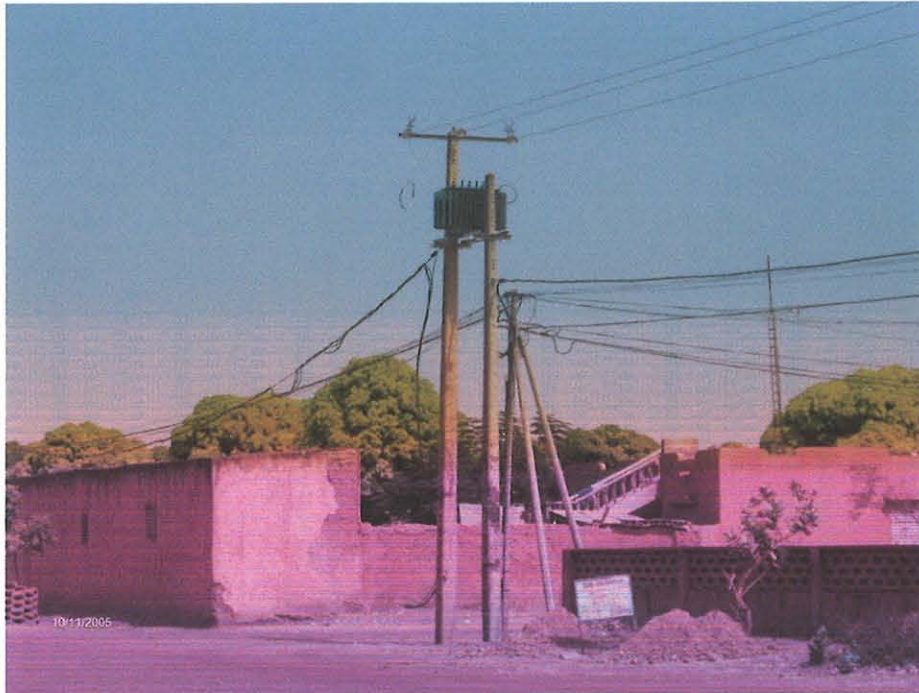


Voie en latérite



Voie RL0 en latérite

RESEAUX DIVERS



Lignes téléphoniques et électriques sur la RL0

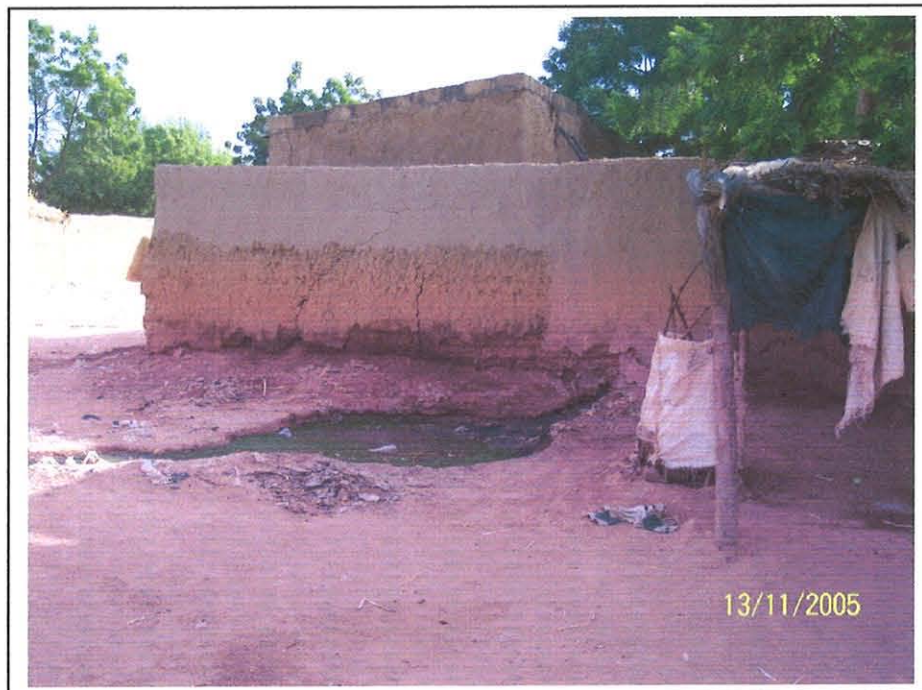


Borne Fontaine à Hamdalaye

ENVIRONNEMENT

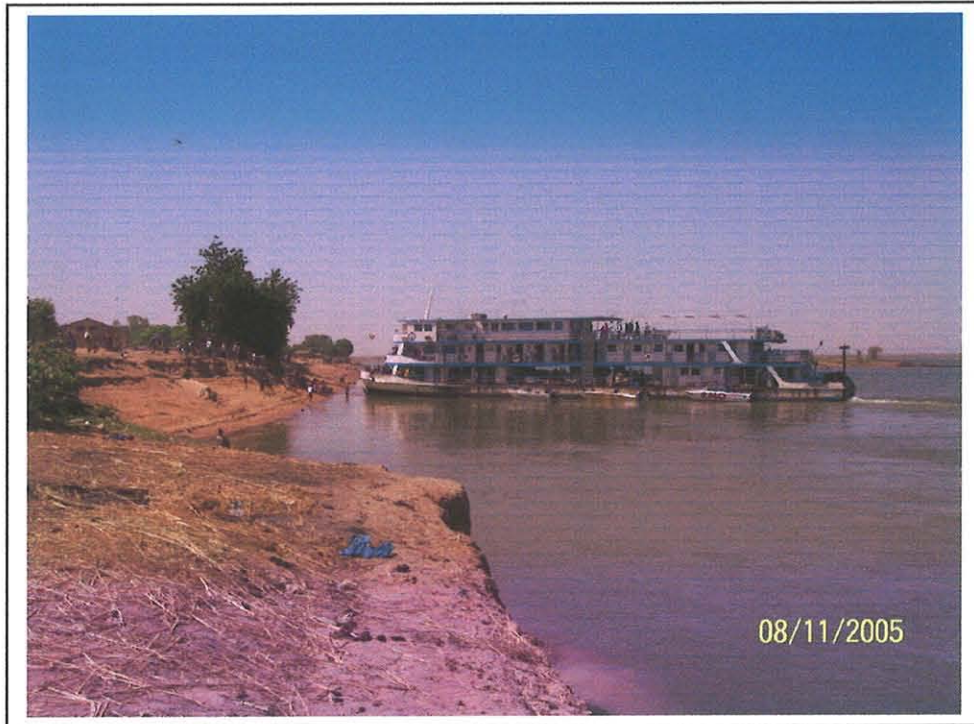


Dépôt d'ordures près des groupes scolaires Dioro I et III

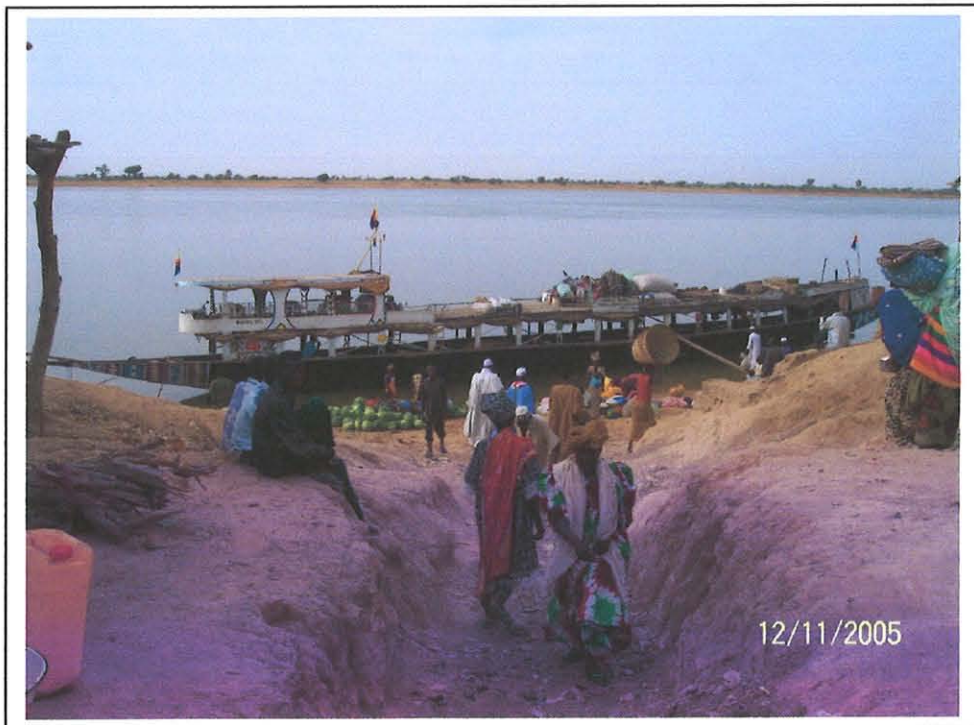


Puisard dans la rue

ENVIRONNEMENT



Berge du fleuve près de l'auto gare



Berge du fleuve en face du marché central

VII – EQUIPEMENTS EXISTANTS

7.1- **Equipements administratifs** : Les équipements administratifs de la ville de Dioro sont indiqués dans le tableau n°18 ci-après :

Tableau n° 18 : Equipements administratifs de la ville de Dioro

N°	Désignation	Matériau de constr.	Date de Constr.	Etat physique	Superficie parcelle (ha)	Localisation
1	Bureaux du Sous Préfet	dur	1988	Mauvais	0,22	Hamdallaye
2	Logement du Sous Préfet	dur	1988	Passable	0,43	Hamdallaye
3	Campement Administratif	dur	1987	Bon	0,03	Hamdallaye
4	Service d'Agriculture* (AACAEER)	semi dur	-	Mauvais	-	Hamdallaye
5	Service d'Elevage	dur	1971	Bon	0,16	Hamdallaye
6	Service de la Conservation de la Nature	dur	-	Bon	0,2	Bozola
7	ONP et SOTELMA	dur	1965	Passable	0,73	Hamdallaye
8	Office Riz Ségou	dur	1969	Bon	2,77	Darsalam
9	Opération Pêche (magasins)	dur	-	Passable	-	Bozola
10	Hôtel de ville (Mairie)	dur	2004	Bon	0,18	Hamdallaye

Source : Enquêtes de terrain du Consultant.

N.B :

- * Services en location;
- Les superficies non fournies concernent les terrains dont les limites ne sont pas matérialisées sur le site.

7.2- Equipements scolaires :

7.2.1- Enseignement préscolaire :

Le seul jardin d'enfants de la ville est situé dans le quartier Djèda. Il a été créé en 2003 et compte 24 filles et 48 garçons, soit un total de 72 enfants.

7.2.2- Enseignement fondamental :

. Premier cycle d'enseignement fondamental :

Les données sur les écoles de premier cycle d'enseignement fondamental à Dioro sont indiquées dans les tableaux n°19, 20 et 21 ci-après :

Tableau n° 19 : Ecoles de premier cycle à Dioro, année scolaire 2004– 2005

N°	Nom de l'école	Localisation	Date de création	Matériau de Constr.	Etat physique	Superficie Parcelle (ha)
1	Dioro I	Djèda	1959	Dur	Bon	1
2	Dioro II	Hamdallaye	1983	Dur	Bon	1
3	Dioro III	Djèda	2004	Dur	Bon	-

Source : Coordination des écoles de Dioro

Tableau n° 20: Données statistiques sur les écoles de premier cycle de Dioro, année scolaire 2004-2005

N°	Nom de l'école	Nombre de salles de classe	Nombre de maîtres	Effectifs d'élèves		
				G	F	Total
1	Dioro I	6	7	257	267	524
2	Dioro II	7	9	302	265	567
3	Dioro III	4	5	162	144	306
Total		17	21	721	676	1397

Source : *Coordination des écoles de Dioro*

Tableau n° 21: Ratios du premier cycle à Dioro, année scolaire 2004-2005

N°	Nom de l'école	Ratio : Elèves / classe	Ratio : Elèves / maître
1	Dioro I	87	75
2	Dioro II	81	63
3	Dioro III	76	61

Source : *Coordination des écoles de Dioro*

Des écoles de premier cycle existent dans d'autres localités de la Commune. Il s'agit de Babougou, Guakolomba, Koïla Bamana, Koïla Marka, Kolomi, Tibi 1, et Wéna. Elles sont presque toutes construites en banco et sont dans un état de délabrement avancé, hormis celle de Koïla Bamana dont la construction n'est pas achevée.

. Second cycle de l'enseignement fondamental :

Les données sur les écoles de second cycle de l'enseignement fondamental à Dioro sont indiquées dans les tableaux n°22, 23 et 24 ci-après :

Tableau n° 22 : Ecoles de second cycle à Dioro, année scolaire 2004-2005

N°	Nom de l'école	Localisation	Date de création	Matériau de constr.	Etat physique	Superficie parcelle (ha)
1	Dioro 2 ^{ème} Cycle A	Djèda	1977	Dur	Passable	1
2	Dioro 2 ^{ème} Cycle B	Hamdallaye	2004	Dur	Bon	-

Source : *Coordination des écoles de Dioro*

Tableau n° 23: Données statistiques sur les écoles de second cycle de Dioro, année scolaire 2004-2005

N°	Nom de l'école	Nombre de salles de classe	Nombre de maîtres	Effectifs d'élèves		
				G	F	Total
1	Dioro 2 ^{ème} Cycle A	6	10	208	122	330
2	Dioro 2 ^{ème} Cycle B	5	8	246	125	371
Total		11	21	454	247	701

Source : *Coordination des écoles de Dioro*

Tableau n° 24: Ratios du second cycle à Dioro, année scolaire 2004-2005

N°	Nom de l'école	Ratio : Elèves / classe	Ratio : Elèves / maître
1	Dioro 2 ^{ème} Cycle A	55	33
2	Dioro 2 ^{ème} Cycle B	74	46

Source : *Coordination des écoles de Dioro*

• **Medersa :**

Il existe cinq (5) medersas à Dioro. Il s'agit de: Mine Hadjou Salam située à Bozola, Siratoul Moustakine située à Médine, Dar El Hadis située à Médine, Babou Salami située à Hamdallaye et M. Moussa Traoré située à Médine. Toutes ces medersas sont construites en banco et ne répondent pas aux normes de salles de classe.

7.2.3- Enseignement secondaire général, technique et professionnel :

• **Enseignement secondaire général :**

Il n'y a pas d'école d'enseignement secondaire général à Dioro.

• **Enseignement technique professionnel :**

Le Centre Professionnel et de Perfectionnement Agricole (CPPA), créé en 1965 sur financement de la FAO, est situé à l'Est de la ville, à Darsalam. Il est bâti sur une superficie de 3,5 ha. Le niveau d'entrée au CPPA est le Diplôme d'Enseignement Fondamental (DEF), et la formation qui dure 2 ans débouche sur le diplôme de moniteur d'agriculture.

Le CPPA est constitué des bâtiments suivants :

- un bloc administratif comprenant une bibliothèque ;
- un bloc comprenant le bureau du Directeur Adjoint, une salle de classe, un réfectoire et une cuisine ;
- un bloc comprenant le dortoir des filles d'une capacité de 10 lits, et une salle de classe ;
- deux dortoirs pour les garçons, d'une capacité de 20 lits chacun ;
- le logement du Directeur ;
- le logement de l'Econome ;
- cinq logements pour les formateurs ;
- un garage avec annexe ;
- une étable et un jardin potager.

Il convient toutefois de signaler que la formation est présentement arrêtée au CPPA.

7.2.4- Autres enseignements.

• **Centre d'Animation Rural (CAR) :**

Le CAR est situé à côté du CPPA au Nord-Est de la ville. Il est destiné à donner aux jeunes ruraux les techniques culturelles modernes de base dans le but d'élever la productivité agricole au niveau de nos villages.

• **Centre d'Education pour le Développement (CED) :**

Il existe un CED dans le village de Songolon.

7.3- Equipements socio- sanitaires :

7.3.1- Secteur public :

Le Centre de Santé Communautaire (CSCOM) et le Centre de Santé d'Arrondissement (CSA) communément appelé dispensaire sont les seules structures socio sanitaires publiques existantes dans la ville de Dioro. Il sont contigus et situés à Hamdallaye, près de la Mairie, au bord de la RLO, voie principale qui traverse la ville d'Ouest en Est.

Le CSCOM, constitué de la maternité est tenue par une (1) infirmière obstétricienne, deux (2) matrones, quatre (4) accoucheuses et un (1) gardien et comprend les salles suivantes :

- un bureau de consultation ;
- une salle de garde ;
- une salle d'attente ;
- une salle pour les accouchements ;
- une salle pour les accouchées, d'une capacité de trois (3) lits.

Le dispensaire est tenu par deux (2) infirmiers, deux (2) aides soignants et un (1) gérant de pharmacie et comprend les salles suivantes :

- un bureau de consultation ;
- une salle de pansement ;
- une salle d'injection ;
- une salle de repos ;
- un magasin de dépôt de médicaments ;
- un point de vente de médicaments.

Les pathologies fréquentes sont : le paludisme, les toux, la fièvre typhoïde, la diarrhée, la méningite, la polio, les traumatismes, les fractures, les plaies, la malnutrition, la bilharziose et les troubles liés à la grossesse.

Les données sur le CSCOM et le CSA de Dioro sont indiquées dans le tableau n°25 ci-après .

Tableau n°25 : Dispensaire et maternité de Dioro.

N°	Désignation	Matériau de construction	Etat physique	Superficie
1	Dispensaire (CSA)	Dur	Bon	0,34
2	Maternité (CSCOM)	Dur	Bon	0,10

Source : Enquêtes de terrain du Consultant.

Il existe un CSCOM à Babougou et un autre à Koïla Bamanan.

7.3.2- Secteur privé :

Les équipements socio sanitaires de type privé sont les pharmacies humaines et vétérinaires.

Pharmacies :

Il existe quatre (4) pharmacies humaines à Dioro, toutes situées au centre commercial ou dans ses abords immédiats. Ces sont :

- la pharmacie Lafia, créée en 1992 ;
- la pharmacie Jour et Nuit, créée en 1994 ;
- la pharmacie Kènèya, créée en 1985 ;
- la pharmacie de la Paix (ancienne Pharmacie Populaire du Mali), créée depuis 1965.

Pharmacies vétérinaires :

Elles sont au nombre de deux (2), toutes localisées au centre commercial.

7.4- Equipements commerciaux :

7.4.1- Marché central :

Créé en 1932, le marché de Dioro est situé au bord du fleuve Niger, adossé à l'Ouest au noyau ancien et couvre une superficie de 0,86 ha. Il a été aménagé en 1995. Les hangars sont couverts de tôles, le sol est cimenté et un caniveau entoure l'aire du marché pour l'évacuation des eaux pluviales.

La foire hebdomadaire de Dioro a lieu le samedi. Ce jour là, le marché déborde pour occuper les rues avoisinantes.

Le marché ne comporte pas de toilette.

7.4.2- Gare routière :

Il n'existe pas de gare routière à Dioro. Les véhicules de transport en commun stationnent sur un petit espace situé entre la RLO et le fleuve à Hamdallaye dans la zone administrative.

7.4.3- Quai :

Il n'y a pas de quai à Dioro. Les pirogues ainsi que les bateaux accostent près du marché là où le fleuve est profond.

7.4.4- Points de vente de carburant :

Sur les trois (3) points de vente de carburant que compte la ville, un seul est en activité.

7.4.5- Parc de vaccination :

Il existe deux (2) parcs de vaccination. L'un est situé au Sud-Est de la ville à Djida près du groupe scolaire et l'autre à l'Ouest à Dioharamè wèrè.

7.4.6- Aire d'abattage :

L'aire d'abattage est située au bord de la RLO, entre celle-ci et le fleuve, face aux magasins de l'Opération Pêche. Il n'y existe aucun aménagement et l'emplacement est mal choisi compte tenu de la proximité des habitations.

7.5- Equipements sportifs et culturels :

7.5.1- Equipements sportifs :

En matière d'équipement sportif il n'existe que deux aires de jeux non aménagées à Dioro. La première est située au Sud du CPPA et l'autre dans la zone du cimetière, au bord de la route de Tibi.

7.5.2- Equipements culturels :

- **Maison des Jeunes** : elle est située à Darsalam et est sommairement aménagée.
- **Radio FM** : Les émissions radio font partie des moyens efficaces permettant aux populations d'accéder à la culture. La radio Djédougou, créée le 14 juillet 2000 et située à Hamdallaye au bord du fleuve, non loin des bureaux du Sous-préfet assure ce rôle à Dioro. Le domaine de la radio n'est pas clôturé et les locaux sont en nombre insuffisant.

7.6- Equipements touristiques et de loisirs :

7.6.1- Equipements touristiques :

L'accueil touristique à Dioro était assuré par un seul hôtel actuellement en ruine. Il était situé au bord de la RLO à l'entrée Ouest de la ville, en face de la Rizerie des 7 villages sur une superficie de 0,5 ha.

Il n'existe aucun site touristique aménagé à Dioro.

7.6.2- Equipements de loisirs :

Il n'existe aucun équipement de loisirs à Dioro.

7.7- Equipements culturels :

7.7.1- Mosquées :

Il existe onze (11) mosquées à Dioro. Parmi elles, quatre (4) sont des mosquées de vendredi ; celle commune aux quartiers Bamanan et Bozo est la plus grande mosquée de toute la ville.

La première mosquée des quartiers Bamanan et Bozo située entre la RLO et le fleuve, a été abandonnée et est présentement en ruine.

Les données sur les mosquées de la ville de Dioro sont indiquées dans le tableau n°26 ci-après :

Tableau n°26 : Mosquées de la ville de Dioro.

N°	Appellation	Localisation	Matériau de construction	Etat physique	Superficie (ha)
1	Bozola *	Bozola / Bamanan	dur	bon	0,33
2	Zavia	Darsalam	banco	bon	0,03
3	Mossi	Médine	dur	bon	0,32
4	Soumabougou	Médine	dur	bon	0,06
5	Djénéka	Missira	dur	bon	0,25
6	Suna	Médine	dur	bon	0,06
7	Hamdallaye	Hamdallaye	banco	bon	0,45
8	El Hadj Seydou Sontoré	Hamdallaye	banco	bon	0,22
9	Dafing	Djèda	banco	bon	0,35
10	Tiady wèrè	Tiady wèrè	banco	bon	0,03
11	Dioharamè wèrè	Dioharamè wèrè	banco	dur	0,09

* Grande Mosquée.

Il existe une aire de Prière d'une superficie de 0,8 ha à Darsalam.

7.7.2- Eglises :

Le culte chrétien à Dioro est représenté par une seule chapelle catholique située à Djèda, non loin des groupes scolaires Dioro I et III.

7.7.3- Cimetières :

Il existe trois (3) cimetières à Dioro. Il s'agit :

- du grand cimetière de Dioro d'une superficie de 5,50 ha, situé entre les quartiers de Médine et Missira d'une part et les rizières de l'Office Riz d'autre part ;
- du cimetière du hameau Tiadi wèrè, d'une superficie de 0,20 ha ;
- du cimetière de Dioharamè wèrè, d'une superficie de 0,30 ha.

Le grand cimetière de Dioro est situé en zone inondable.

Les cimetières ne sont pas clôturés.

7.8- Equipements de sécurité :

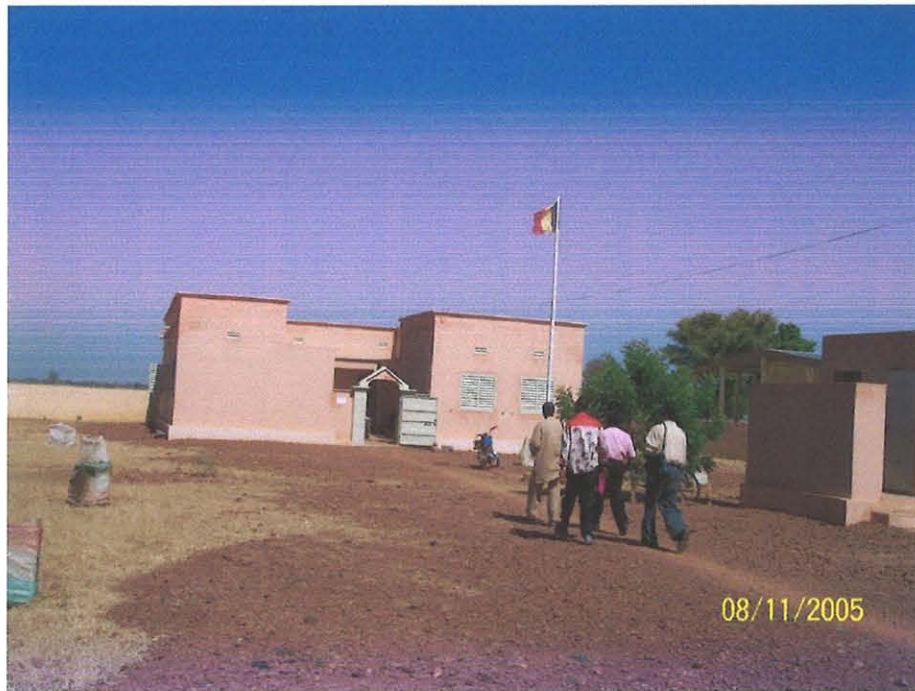
La sécurité à Dioro est assurée par un Poste de Gendarmerie et un Peloton de la Garde Nationale.

7.8.1- Poste de Gendarmerie :

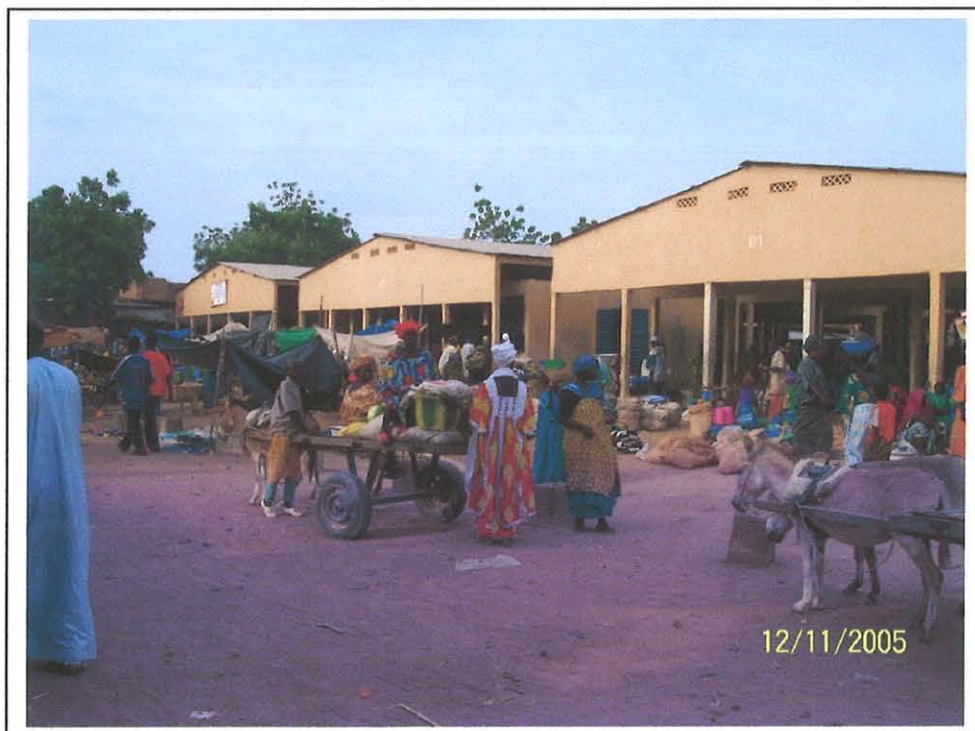
Le Poste de Gendarmerie est situé à l'entrée Ouest de la ville.

7.8.2- Peloton de la Garde Nationale : Du camp des gardes situé au Nord-Est des bureaux du Sous-préfet à Hamdallaye, il ne reste que des bâtiments en ruine.

EQUIPEMENTS

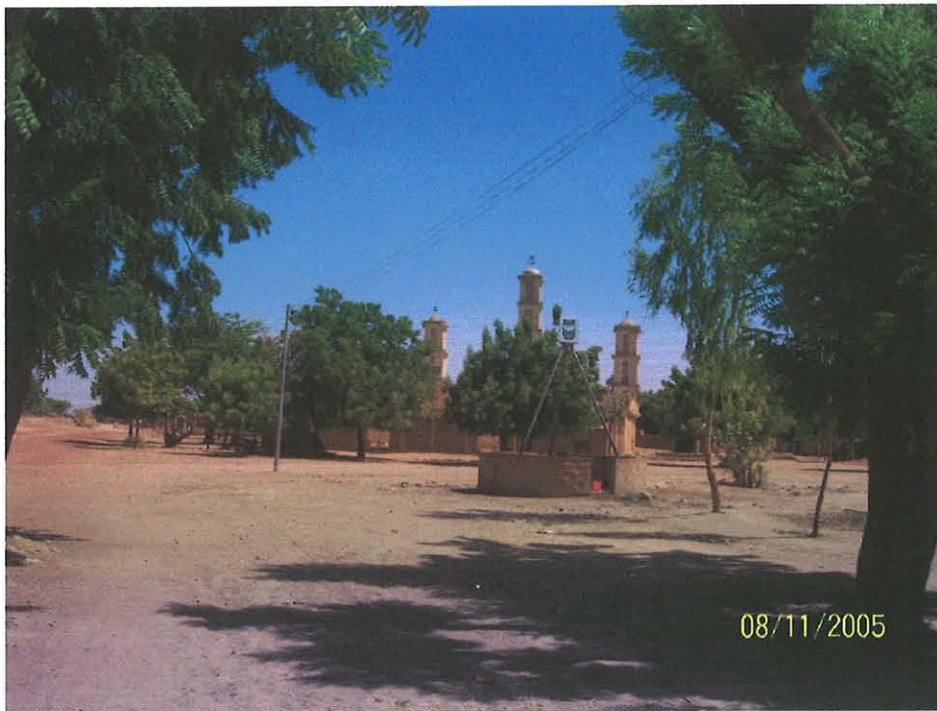


Mairie

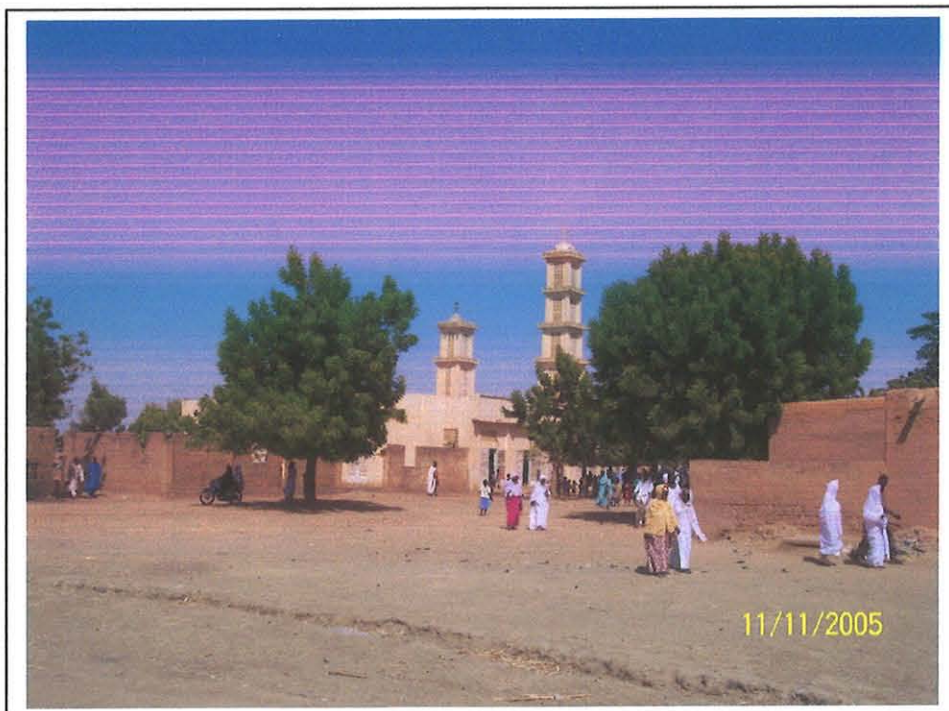


Marché Central

EQUIPEMENTS



Grande Mosquée de vendredi à Bozola



Mosquée (Mossi) de Vendredi à Médine

DEUXIEME PARTIE :
RAPPORT DE PLANIFICATION

I- ZONAGE :

1.1- ZONES D'HABITAT :

1.1.1- Zones d'habitat existantes :

Dans les zones d'habitat existantes, les actions porteront sur :

- l'aménagement des voies, la création de réseaux d'évacuation des eaux pluviales et d'adduction d'eau potable, l'extension des réseaux d'électrification et de téléphone, la création de nouveaux équipements de proximité tels que écoles de base, jardins d'enfants, marchés de quartiers, dépôts de transit ;
- la restructuration du noyau ancien des quartiers Bamanan et Bozo ;
- la réhabilitation des hameaux Tiady wèrè et Dioharamè wèrè ;
- la densification du tissu existant.

Les populations qui seront touchées par la réhabilitation de Tiady wèrè et Dioharamè wèrè seront recasées près des habitations existantes.

1.1.2- Zones d'extension de l'habitat :

Les zones d'extension de l'habitat sont déterminées sur la base des besoins en terrains constructibles pour loger les populations additionnelles de la ville à l'horizon 2025 ainsi que pour le recasement des populations déplacées suite à l'opération de restructuration des quartiers Bamanan et Bozo.

. Estimation de la population additionnelle :

La population de la ville de Dioro a passé de 12 571 habitants en 1987 à 15 734 habitants en 1998 selon les RGPH, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,28 %.

En maintenant ce taux d'accroissement annuel moyen de 2,28%, la population atteindrait 18 424 habitants en 2005, 23 082 habitants en 2015 et 28 919 habitants en 2025, soit une population additionnelle de 4 658 habitants entre 2005 et 2015 et 5 837 habitants entre 2015 et 2025.

Le tableau n° 27 ci-après indique l'évolution de la population de Dioro de 1998 à 2025.

Tableau n°27: Projection de la population de la ville de Dioro de 1998 à 2025

N°	Année	1998	-	2005	-	2015	-	2025
	Désignation							
1	Population	15 734	-	18 424	-	23 082	-	28 919
2	Pop. Addition.		2 690		4 658		5 837	

Le constat a révélé une densité de population très faible des quartiers existants (une moyenne de 45 habitants à l'hectare), ce qui signifie que la zone d'habitat existante n'est pas saturée et peut encore recevoir du monde. Aussi, plusieurs études ont démontré qu'habituellement, le 1/3 de la population additionnelle se loge dans les zones d'habitat existantes et les 2/3 vont en zone d'extension. Ainsi, le calcul des besoins d'habitat futur ne concernera que les 2/3 de la population additionnelle.

. Estimation de la population touchée par la restructuration des quartiers Bamanan et Bozo :

Il est difficile de déterminer présentement le nombre exact de personnes devant être touchées par la restructuration. Cependant, plusieurs études ont démontré qu'habituellement, c'est le 1/10^{ème} de la population qui est touchée. La population des quartiers Bamanan et Bozo faisant un total de 5 076 habitants, la population devant être recasée est estimée à 508 personnes.

. Estimation des besoins en espace :

Les données socio démographiques indiquent un nombre de 7,1 personnes par ménage et 1,6 ménage par concession, ce qui donne une moyenne de 11 personnes par concession.

Compte tenu de la rareté des terres constructibles et des impératifs économiques par rapport aux coûts des travaux de viabilisation, la taille de la parcelle retenue est de 300 m2.

Le tableau n°28 ci-après donne la situation des besoins d'extension de l'habitat à l'horizon du SDU (2025).

Tableau n° 28: Besoins en espace pour l'habitat à Dioro, jusqu'en 2025.

N°	Désignation	Quantité
1	Population additionnelle	10 495 habitants
2	Pop. additionnelle à loger dans les zones d'extens.	6 996 habitants
3	Pop. totale à loger dans les zones d'extension	7 504 habitants
4	Nombre de concessions à créer	682
5	Surface des parcelles (60%)	20,46 ha
6	Surface voirie, équipements et divers (40%)	13,64 ha
	Total	34,1 ha
	Dont :	
7	Habitat planifié (30%)	10,23 ha
8	Habitat administré (70%)	23,87 ha

. Localisation des zones d'extension :

Les zones d'extension de l'habitat sont localisées comme suit :

- 5,3 ha au Sud des groupes scolaires Dioro I et II ;
- le verger de Bourama Djiré (TF n°457), d'une superficie de 8 ha;
- le verger de Messieurs Bounafou Kané et Abdoulaye Dolo, d'une superficie d'un (1) ha ;
- 6,4 ha au Sud entre Tiady wèrè et Dioharamè wèrè;
- 8,4 ha à l'Est de Tiady wèrè ;
- 5 ha au Sud de Missira.

1.2- ZONES D'ACTIVITES :

1.2.1- Zone de bureaux :

. Zones de bureaux existantes :

- La zone de bureaux située entre le fleuve Niger et la RLO, comprenant les bureaux et le logement du Sous Préfet et d'autres services, d'une superficie de 17 ha est maintenue. Elle sera renforcée par l'installation de nouveaux services.
- Le domaine de l'Office Riz Ségou, d'une superficie de 2,5 ha est également maintenu comme zone de bureaux.

. Nouvelles zones de bureaux :

Deux (2) nouvelles zones de bureaux sont créées :

- La première est située dans les extensions Sud d'Hamdallaye, de part et d'autre de la route de Tibi. Elle a une superficie totale de 23 ha .
- La deuxième est située à l'Ouest de la ville, au Sud du parc de vaccination. Elle a une superficie de 2,8 ha.

1.2.2- Zone scolaire :

Les domaines du CAR et du CPPA, situés au Nord-Est de la ville sont agrandis et portés à une superficie totale de 18 ha pour servir de zone scolaire.

1.2.3- Zone commerciale :

Une nouvelle zone commerciale d'une superficie de 21 ha est créée au Sud du quartier Djèda.

1.2.4- Zone industrielle :

. Zone industrielle existante :

La Rizerie des Sept (7) villages, située sur le TF n°1068 du cercle de Ségou, sis à Dioro, d'une superficie de 9 ha 85 a 72 ca est maintenue comme unité industrielle. Cependant, dans le but d'atténuer l'impact de la pollution due aux poussières dégagées par les activités de décorticage du riz, une bande boisée d'isolement d'une largeur de vingt cinq (25) m sera réalisée sur le périmètre de la rizerie, dans les limites du domaine.

. Nouvelle zone industrielle :

Il est créé une nouvelle zone industrielle d'une superficie de 22,50 ha au Sud de Tiady wèrè et de Dioharamè wèrè. Des bandes boisées d'isolement, d'une largeur de cinquante (50) m chacune seront réalisées sur tous ses côtés.

1.2.5- Zone artisanale :

Il est créé une zone artisanale d'une superficie de 5 ha au Sud du quartier Djèda et à l'Est du cimetière.

1.2.6- Zone d'hydrocarbures :

La zone d'hydrocarbures, d'une superficie de 2 ha est contiguë à la zone industrielle du côté Sud.

1.2.7- Zones maraîchères :

Deux zones maraîchères sont prévues par le SDU :

- La première zone maraîchère, d'une superficie totale de 17 ha est située au Nord-Est de la ville, juste avant l'ouvrage n° 9 de l'ORS, de part et d'autre de la RLO qui va à Babougou.
- La deuxième zone maraîchère, d'une superficie de 8 ha est située dans les extensions d'Hamdallaye, à l'Ouest de la nouvelle zone de bureaux.

1.2.8- Zone de Douanes et d'Entrepôts :

Il est prévu la création d'une zone de douane et d'entrepôts, d'une superficie de 8,6 ha à l'Est de la ville

1.2.9- Zone hôtelière :

La zone hôtelière est située à l'emplacement de l'ancien hôtel, au bord de la RLO, face à la rizerie des 7 villages. Elle a une superficie de 3 ha.

1.2.10- Zones agricoles :

Toutes les terres situées au delà de la nouvelle digue de protection Sud sont occupées par les casiers rizicoles de l'ORS et les champs de mil.

1.3- ZONES VERTES :

De nouvelles zones vertes sont créées et les zones existantes sont maintenues et renforcées. Il s'agit de:

zones vertes existantes à conserver et à renforcer . Ce sont :

- le bosquet du Ton villageois d'une superficie d'un (1) ha, situé à l'Ouest de la ville près du poste de contrôle de la Gendarmerie ;
- l'espace vert d'une superficie de 0,40 ha prévu dans le lotissement d'Hamdallaye extension ouest, au Sud du marché à bétail ;
- la plantation de Monsieur Fousseyni Traoré dit Filani d'une superficie de 0,5 ha située à Tiady wèrè ;
- le bosquet de la mosquée d'Hamdallaye, situé au bord de la route de Tibi ;
- la plantation d'eucalyptus de l'école de Dioro II, d'une superficie de 0,34 ha située au Sud-Est du Bureau de Poste, au bord de la route de Tibi ;
- la plantation d'eucalyptus de l'école de Dioro I, d'une superficie de 0,46 ha située près de la mosquée de Djèda ;
- la plantation d'eucalyptus, d'une superficie de 0,27 ha autour de la borne fontaine de Darsalam.

Zones vertes à créer . Ce sont :

- la zone à boiser, d'une superficie de 8 ha au Sud de la rizerie des Sept (7) villages ;
- la bande verte de protection anti-érosive d'une largeur de 50 m et d'une superficie de 10 ha sur les berges du fleuve, de l'entrée Ouest de la ville au logement du Sous Préfet ;
- la bande verte de protection anti-érosive d'une largeur de 50 m et d'une superficie de 5 ha sur les berges du fleuve, de la fin des constructions de Darsalam à l'ouvrage n°9 de l'ORS au Nord-Est de la ville ;
- la bande verte d'isolement d'une largeur de 50 m et d'une superficie de 7 ha autour du cimetière de Dioro ;
- la bande verte d'isolement d'une largeur de 50 m et d'une superficie de 12 ha autour de la zone industrielle;
- la bande verte d'isolement d'une largeur de 25 m et d'une superficie de 3 ha autour de la rizerie des 7 villages.

1.4- RESERVES FONCIERES :

Il est prévu la création de réserves foncières d'une superficie totale de 175 ha. Elles sont situées au Sud des quartiers existants et limitées au Sud par la nouvelle digue de protection Est et Sud.

II- VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :

2.1- VOIRIE :

2.1.1- Maillage :

L'évolution de la ville est prévue à partir d'une grande maille de voirie projetée. Les emprises et les tracés des voies sont dictés par les impératifs de localisation de l'habitat et des activités. La voirie projetée cherche à prévenir et à corriger les insuffisances qui pourraient découler à terme de la trame radio concentrique existante, en captant et redistribuant le flux de trafic à l'approche du centre. Elle est composée de voies primaires d'emprise 30 m, de voies secondaires d'emprise 20 m, de voies tertiaires et de ruelles. Les voies primaires et secondaires ainsi que les ouvrages d'art à créer ou à aménager sont indiquées aux points 2.1.2, 2.1.3 et 2.1.4 ci-après. Quant aux voies tertiaires et aux ruelles, elles seront prises en compte lors des opérations d'urbanisme.

2.1.2- Voies à aménager :

L'aménagement consiste à élargir ou à ramener à la dimension requise, l'emprise de la voie et à revêtir la chaussée. Les voies concernées sont :

- la voie A, tronçon de la RLO qui part de l'entrée Ouest de la ville à l'ouvrage n°9 de l'ORS, d'une longueur de 5,5 km et d'une emprise de 30 m, à bitumer ;
- le tronçon de la voie C qui part de la voie A (RLO) au niveau du Campement hôtel, à l'actuelle digue de protection au Sud, d'une longueur de 1 km et d'une emprise de 30 m, à bitumer ;
- le tronçon de la voie F qui part de la voie A (RLO) au niveau du poste de contrôle de la Gendarmerie, à la fin des constructions actuelles au Sud d'Hamdallaye, d'une longueur de 0,5 km et d'une emprise de 20 m, à revêtir en latérite;
- le tronçon de la voie G qui part du Nord-Est du cimetière de Tiady wèrè, au côté Sud-Est de la rizerie des 7 villages en passant entre les dernières constructions actuelles d'Hamdallaye et la zone boisée projetée, d'une longueur de 0,45 km et d'une emprise de 20 m, à revêtir en latérite;
- la voie G' qui part de la voie A (RLO) au Nord de la rizerie, à la voie I au Sud-Est de la rizerie, d'une longueur de 0,28 km et d'une emprise de 20 m, à revêtir en latérite;
- le tronçon de la voie H qui part de la voie A à la fin des constructions au Sud d'hamdallaye, en passant à travers l'actuel verger de Bourama Djiré, d'une longueur de 0,85 km et d'une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la voie I qui part de la voie G au Sud de la rizerie à la voie P près du marché central, en passant au Sud des deux mosquées d'Hamdallaye et entre les quartiers d'Hamdallaye et Missira, d'une longueur de 1,95 km et d'une emprise de 20 m, à bitumer ;
- le tronçon de la voie J qui part de la fin des constructions actuelles au Sud de Missira et Médine à la voie P au Nord, en passant entre les quartiers de Médine et Missira, d'une longueur de 0,7 km et d'une emprise de 20 m, à bitumer ;
- le tronçon de la voie L qui part de la fin des constructions actuelles au Sud de Médine et Djèda à la voie Q au Nord, en passant entre les quartiers de Médine et Djèda, d'une longueur de 0,6 km et d'une emprise de 20 m, à bitumer ;
- le tronçon de la voie M qui part de la fin des constructions actuelles au Sud de Djèda et Darsalam à la voie O au Nord, en passant à l'Est de la mosquée de Djèda, d'une longueur de 0,6 km et d'une emprise de 20 m, à bitumer ;
- le tronçon de la voie O qui part de la voie D au Sud-Ouest de la zone scolaire vers le marché central en passant au Sud de la borne fontaine de Darsalam, d'une longueur de 0,6 km et d'une emprise de 20 m, à bitumer;

- la voie P qui part de la voie A à la voie L en passant à l'Ouest du marché central et par les extrémités Nord des voies I et J, d'une longueur 0,45 km et d'une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la voie Q qui part de l'extrémité Nord de la voie L à la voie M au niveau de la poterie, d'une longueur de 0,4 km et d'une emprise de 20 m, à bitumer ;
- la voie R qui part de la voie A à la voie O à l'Ouest de la borne fontaine de Darsalam, d'une longueur de 0,4 km et d'une emprise de 20 m, à bitumer.

La longueur totale des voies à aménager est de 14,28 Km, dont 13,05 Km à bitumer et 1,23 km à revêtir de latérite.

Le tableau n°29 ci-après donne la situation des voies à aménager.

Tableau n°29 : Voies à aménager.

N°	Désignation	Début	Fin	Emprise (m)	Longueur (km)
1	Voie A	Entrée Ouest ville	Ouvrage n°9 ORS	30	5,5
2	Tronçon de la voie C	Voie A au niveau du Campement hôtel	Digue de protection Sud	30	1,0
3	Tronçon de la voie F	Voie A au niveau du poste contrôle Gendar.	Fin des constructions au Sud d'Hamdallaye	20	0,5
4	Tronçon de la voie G	Nord -Est du cimetière de Tiady wèrè	Sud-Est rizerie des 7 villages	20	0,45
5	Voie G'	Voie A au Nord de la rizerie des 7 villages	Voie I au Sud-Est de la rizerie	20	0,28
6	Tronçon de la voie H	Voie A au niveau du verger Bourama Djiré	Fin des constructions au Sud d'Hamdallaye	20	0,85
7	Voie I	Voie G au Sud de la rizerie	Voie P près du marché central	20	1,95
8	Tronçon de la voie J	Limite sud des constr. de Missira et Médine	Voie P près du marché central	20	0,7
9	Tronçon de la voie L	Limite sud des constr. de Médine et Djèda	Voie Q au Nord	20	0,6
10	Tronçon de la voie M	Limite sud des constr. de Djèda et Darsalam	Voie O au Nord	20	0,6
11	Tronçon de la voie O	Voie D à l'Est	Voie M à l'Ouest	20	0,6
12	Voie P	Voie A au Nord	Voie L au Sud	20	0,45
13	Voie Q	Voie L à l'Ouest	Voie M à l'Est, au niveau de la Poterie	20	0,4
14	Voie R	Voie A au Nord	Voie O au Sud, à l'Ouest de la borne fontaine de Darsalam	20	0,4
Total					14,28

2.1.3- Voies à créer

Les voies à créer sont :

- la voie B, voie de ceinture Sud qui part de la voie A à l'Ouest du marché à bétail à la voie A à l'Est du CAR, d'une longueur de 6,92 km et d'une emprise de 30 m à revêtir en latérite;
- le tronçon de la voie C qui part du Sud d'Hamdallaye sur la route de Tibi à la voie de ceinture B sur la route de Tibi, d'une longueur de 0,8 km et d'une emprise de 30 m à bitumer ;
- la voie D qui part de la voie de ceinture B au Sud de Dioharamè wèrè à la voie A à l'Ouest du CAR en passant au Nord de la zone industrielle, au Sud de la nouvelle zone des bureaux, de l'auto gare et de la nouvelle zone commerciale, d'une longueur de 5,15 km et d'une emprise de 20 m à revêtir en latérite;
- la voie E qui part de la voie de ceinture B au Nord de Dioharamè wèrè à la voie J en passant au Sud des constructions actuelles d'Hamdallaye, d'une longueur de 2,25 km et d'une emprise de 20 m à revêtir en latérite;
- le tronçon de la voie F qui part de la voie E à la voie de ceinture B en traversant la zone industrielle, d'une longueur de 0,85 km et d'une emprise de 20 m à revêtir en latérite ;
- le tronçon de la voie G qui part de la voie E à la voie de ceinture B en passant à l'Est de Tiady wèrè, d'une longueur de 0,85 km et d'une emprise de 20 m à revêtir en latérite ;
- le tronçon de la voie H qui part de la voie E à la voie de ceinture B, d'une longueur de 0,85 km et d'une emprise de 20 m à revêtir en latérite ;
- le tronçon de la voie J qui part du Sud de Médine et de Missira à la voie de ceinture B en passant entre le cimetière et le complexe sportif, d'une longueur de 1,2 km et d'une emprise de 20 m à revêtir en latérite ;
- la voie K qui part de la voie I au Nord de la nouvelle auto gare à la voie de ceinture B à l'Est de la ville en passant au Sud de Missira, de Médine et de Djèda, d'une longueur de 2,35 km et d'une emprise de 20 m à revêtir en latérite ;
- le tronçon de la voie L qui part du Sud de Médine et de Djèda à la voie de ceinture B en passant à l'Est du cimetière, d'une longueur de 0,9 km et d'une emprise de 20 m à revêtir en latérite ;
- le tronçon de la voie M qui part du Sud de Djèda et de Darsalam à la voie de ceinture B en passant à l'Ouest de la zone commerciale prévue, d'une longueur de 0,9 km et d'une emprise de 20 m à revêtir en latérite ;
- la voie N qui part de la voie D, au Sud-Est de la zone commerciale prévue à la voie de ceinture B, d'une longueur de 0,4 km et d'une emprise de 20 m à revêtir en latérite ;
- le tronçon de la voie O qui part de la voie D à l'Est de Darsalam à la voie de ceinture B en passant au Sud de la zone scolaire prévue, d'une longueur de 0,4 km et d'une emprise de 20 m à revêtir en latérite.

La longueur totale des voies à créer est de 23,82 km, dont 0,8 km à bitumer et 23,02 km à revêtir en latérite.

Le tableau n°30 ci-après donne la situation des voies à créer.

Tableau n°30 : Voies à créer.

N°	Désignation	Début	Fin	Emprise (m)	Longueur (km)
1	Voie B	Voie A à l'Est du marché à bétail	Voie A à l'Est du CAR	30	6,92
2	Tronçon de la voie C	Au Sud d'Hamdallaye sur la route de Tibi	Voie de ceinture B, sur la route de Tibi	30	0,8
3	Voie D	Voie de ceinture B au Sud de Dioharamè wèrè	Voie A à l'Ouest du CAR	20	5,15
4	Voie E	Voie de ceinture B au Nord de Dioharamè wèrè	Voie J	20	2,25
5	Tronçon de la voie F	Voie E	Voie de ceinture B	20	0,85
6	Tronçon de la voie G	Voie E à l'Est de Tiady wèrè	Voie de ceinture B	20	0,85
7	Tronçon de la voie H	Voie E au Sud d'Hamdallaye	Voie de ceinture B	20	0,85
8	Tronçon de la voie J	Voie K au Sud de Missira et de Médine	Voie de ceinture B	20	1,2
9	Voie K	Voie I au Sud-Ouest de Missira	Voie de ceinture B	20	2,35
10	Tronçon de la voie L	Voie K au Sud de Médine et de Djèda	Voie de ceinture B	20	0,9
11	Tronçon de la voie M	Voie K au Sud de Djèda et de Darsalam	Voie de ceinture B	20	0,9
12	Voie N	Voie D au Sud-Est de la zone commerciale prévue	Voie de ceinture B	20	0,4
13	Tronçon de la voie O	Voie D à l'Est de Darsalam	Voie de ceinture B	20	0,4
Total					23,82

2.1.4- Ouvrages d'art :

Les ouvrages n°6 et 9 de l'ORS situés respectivement à Sirakoro wèrè et au Nord-Est de la ville de Dioro, sur la route de Babougou seront agrandis pour leur permettre de recevoir un trafic plus intense.

Des ouvrages de franchissement sont également prévus sur les collecteurs et caniveaux.

La digue de protection Nord existante est abandonnée. Une autre sera créée plus au Nord en bordure du fleuve ; elle longera le fleuve d'Ouest en Est sur 5,5 km.

La digue de protection Est et Sud qui part de la RLO à l'Ouest du CAR au Sud d'Hamdallaye est abandonnée. Une autre digue de protection est créée ; elle part de l'ouvrage n°9 de l'ORS sur la route de Babougou, au Sud de Dioharamè wèrè. La longueur de cette digue est de 5,7 km.

2.2- RESEAUX DIVERS :

2.2.1- Alimentation en eau potable :

Le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau à travers la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) a fait réaliser par un groupement de bureaux d'études SOGREAH / SCET TUNISIE en association avec SEROHS, l'étude d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la ville de Dioro en Août 2004.

Le Schéma d'alimentation en eau potable de la ville de Dioro issu de cette étude prévoit la réalisation d'un réseau d'adduction comprenant :

- quatre (4) forages;
- deux châteaux d'eau ;
- un réseau de distribution.

Il est prévu deux châteaux d'eau d'une capacité de 150 m³ chacun. L'un est situé à l'Est de la ville non loin du CAR et du CPPA tandis que l'autre est situé à l'Ouest de la ville, sur le tertre qui domine la bancotière de la rizerie des 7 villages.

Deux forages alimenteront un château d'eau . Chaque forage aura un débit de 10 m³/h et sera équipé d'une pompe pour refouler l'eau dans le château d'eau avec un débit de 2,8 l/s. Chaque pompe fonctionnera avec un groupe électrogène de 12 kVa. Un poste de chloration pour le traitement de l'eau est prévu pour chaque pompe.

Les conduites de refoulement transportant l'eau du forage au château d'eau seront en PVC PN10 DE 90.

La distribution se fait gravitairement à partir des châteaux d'eau. Le réseau de distribution dessert des bornes fontaines et des branchements particuliers et est constitué de conduites en PVC PN10 ayant un diamètre extérieur variant entre 63 mm et 200 mm.

2.2.2- Electrification :

Les travaux d'électrification de la ville confiée au promoteur privé EPRODED sont en cours de réalisation.

2.2.3- Télécommunications :

La Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) prévoit l'extension de son réseau de téléphone fixe à 200 lignes et l'installation du téléphone mobile.

2.3- ENVIRONNEMENT .

2.3.1- Assainissement .

• Drainage des eaux pluviales :

Les actions porteront sur :

- le remblayage des trous d'extraction de banco et des bas-fonds ;
- la réhabilitation des caniveaux ;
- la création de caniveaux ;
- la création de collecteurs ;
- La réhabilitation du canal principal de l'ORS.

. Remblayage des bas- fonds et des trous d'extraction de banco:

Il est prévu le remblayage des bas-fonds et trous d'extraction de banco.

. Réhabilitation de caniveaux :

Les caniveaux existants autour du marché central ainsi que celui qui part du marché au fleuve seront réhabilités. La longueur totale des caniveaux à réhabiliter est de 0,45 km.

. Création de caniveaux :

Le tableau n° 31 ci-après donne la situation des caniveaux à créer.

Tableau n°31 : caniveaux à créer.

N°	Désignation	Début	Fin	Longueur (km)
1	Caniveau A	Entrée Ouest de la ville	Ouvrage n°9 de l'ORS	5,5
2	Caniveau D	Voie de ceinture B au Sud de Dioharamè wèrè	Voie A à l'Ouest du CAR	5,15
3	Caniveau E	Voie de ceinture B au Nord-Ouest de Dioharamè wèrè	Voie J à l'Ouest du cimetière	2,25
4	Caniveau F	Voie A à l'Est du poste de Gendarmerie	Voie de ceinture B au Sud des extensions d'Hamdallaye	1,35
5	Caniveau G'	Voie A à l'Est de la rizerie	Voie I au Sud-Est de la rizerie	0,28
6	Caniveau H	Voie A au niveau du verger de Bourama Djiré	Voie de ceinture B au Sud des extensions d'Hamdallaye	1,7
7	Caniveau J	Voie P au niveau de la mosquée Zavia	Voie de ceinture B au Sud du cimetière	1,9
8	Caniveau M	Extrémité Ouest de la voie O à Darsalam	Voie de ceinture B au Sud des extensions de Djèda	1,5
9	Caniveau N	Voie A à l'Est du CAR	Voie de ceinture B au Sud des extensions de Djèda	0,4
10	Caniveau P	Voie A au Nord-Ouest du marché	Voie L à la séparation de Médine et Djèda	0,45
11	Caniveau Q	Extrémité Nord de la Voie L	Voie M au niveau de la Poterie	0,4
12	Caniveau R	Voie A au Nord	Voie O au Sud près du forage de Darsalam	0,4
13	6 caniveaux au Nord de la voie A	Voie A au Sud	Fleuve au Nord	0,9
Total				22,18

La longueur totale des caniveaux à créer est de 22,18 km.

. Création de collecteurs :

Le tableau n° 32 ci-après donne la situation des collecteurs à créer.

Tableau n°32 : collecteurs à créer.

N°	Désignation	Début	Fin	Longueur (km)
1	Collecteur B	Voie A à l'Ouest du marché à bétail d'Hamdallaye	Voie A au niveau de l'ouvrage n°9 de l'ORS	6,92
2	Collecteur C	Voie A au Nord-Est de l'ONP	Voie de ceinture B au Sud des extensions d'Hamdallaye	1,8
3	Collecteur G	Extrémité de la voie I au Sud de la rizerie	Voie de ceinture B au Sud des extensions d'Hamdallaye	1,3
4	Collecteur I	Extrémité de la voie G au Sud de la rizerie	Voie P près du marché central	1,95
5	Collecteur K	Voie I au Sud d'Hamdallaye	Voie de ceinture B au Sud des extensions de Djèda	2,35
6	Collecteur L	Extrémité Ouest de la voie Q	Voie de ceinture B au Sud des extensions de Djèda	1,5
7	Collecteur O	Extrémité Nord de la voie M	Voie de ceinture B à l'Est des extensions de Darsalam	1,0
Total				16,82

La longueur totale des collecteurs à créer est de 16,82 km.

. Réhabilitation du canal principal de l'ORS :

Il sera réhabilité de Dioro à Sirakoro wèrè (ouvrage n°6) et de Sirakoro wèrè à l'ouvrage n°9 en vue de drainer les eaux pluviales au fleuve Niger.

• **Evacuation des déchets liquides :**

Il est prévu que l'évacuation des eaux usées et vannes se fait à partir d'ouvrages collectifs ou individuels. Le rejet de ces catégories d'eaux usées dans la rue est interdit. Une étude devra être commandée pour déterminer les possibilités de mise en place d'un système d'assainissement collectif (mini égouts par exemple).

• **Evacuation des déchets solides :**

Il est prévu que la collecte des déchets solides au niveau des concessions se fait dans des poubelles, et que les GIE d'assainissement se chargent de les évacuer aux sept (7) dépôts de transit situés à travers la ville. Le processus d'évacuation s'achève à la décharge finale située à l'Ouest de la ville, à environ 2 km de la rizerie, au bord de la RLO.

2.3.2- Préservation de la Nature.

Les actions portent sur :

- la lutte contre l'érosion des sols et pour ce faire, il est prévu la création de collecteurs et de caniveaux pour drainer les eaux pluviales ;
- la promotion et la protection des espaces boisés ;
- la lutte contre l'exploitation abusive des carrières ;
- la lutte contre la pollution des usines ;
- la protection des berges.

III- EQUIPEMENTS PROGRAMMES:

3.1- Equipements Administratifs :

Les informations sur les équipements administratifs prévus sont indiquées dans le tableau n°33 ci-après :

Tableau n° 33 : Equipements administratifs.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre
1	Bureaux et logement du Sous-préfet	0,65	Zone de bureaux existante	A réhabiliter
2	Secteur de l'agriculture	0,1	Nouvelle zone de bureaux	A construire
3	Perception	0,1	Nouvelle zone de bureaux	A créer
4	Campement administratif	0,03	Zone de bureaux existante	A réhabiliter
5	Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	0,1	Nouvelle zone de bureaux	A créer
6	Justice	0,1	Nouvelle zone de bureaux	A créer
7	Service Local de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances	2	Nouvelle zone de bureaux	A créer
8	Service Local de la Jeunesse	0,1	Nouvelle zone de bureaux	A créer
9	Chambre de Commerce	0,5	Nouvelle zone de bureaux	A créer

3.2- Equipements Socio Sanitaires :

Les informations sur les équipements socio-sanitaires prévus sont indiquées dans le tableau n°34 ci-après :

Tableau n° 34 : Equipements socio sanitaires.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre
1	CSCOM	1	Extension de Djèda, à l'Est du cimetière	A créer
2	Centre multifonctionnel	0,1	Nouvelle zone de bureaux	A créer
3	Bureau des personnes âgées	0,05	Nouvelle zone de bureaux	A créer

3.3- Equipements Scolaires :

Les informations sur les équipements scolaires prévus sont indiquées dans le tableau n°35 ci-après :

Tableau n° 35 : Equipements scolaires.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre
	Enseignement préscolaire			
1	Jardin d'enfants	0,1	Future zone d'habitat d'Hamdallaye	A créer
	Enseignement Fondamental			
2	Groupe scolaire Hamdallaye Ouest	0,8	2 ^{ème} carré à l'Ouest du marché à bétail	A construire
3	Dioro I, Dioro II et Dioro III	-	Zone de bureaux existante et Djèda	Densifier l'existant

N.B. : Toutefois, il convient de se référer au programme du Ministère de l'Education National

3.4- Equipements Commerciaux :

Les informations sur les équipements commerciaux prévus sont indiquées dans le tableau n°36 ci-après :

Tableau n° 36 : Equipements commerciaux.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre -
	Marché central	1,5	Centre ville	A réhabiliter
1	marché secondaire	1,5	Hamdallaye	A aménager
2	marché secondaire	0,1	Darsalam, près du forage	A aménager
3	Nouveau marché	1	Nouvelle zone commerciale	A créer
4	Marché à bétail/parc de vaccination	2,8	Hamdallaye	A aménager
3	Marché à volailles	0,05	Nouvelle zone commerciale	A créer
4	Abattoir	1	Près ouvrage n°9 au Nord-Est de la ville	A aménager
5	Maison des artisans	1	Zone artisanale	A créer

3.5- Equipements Touristiques et de Loisirs :

Il est prévu :

- de répertorier et de valoriser les potentialités touristiques existantes, notamment les sites de Diorokoro siné, la tombe de Amadou Gassama, le fleuve et les îles ;
- de susciter et d'encourager la construction d'hôtels et de restaurants.

En dehors de la zone hôtelière, des hôtels et des restaurants pourraient être réalisés à travers la ville.

3.6- Equipements Sportifs et Culturels :

Les informations sur les équipements sportifs et culturels prévus sont indiquées dans le tableau n°37 ci-après :

Tableau n°37 : Equipements sportifs et culturels.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre -
1	Terrain omnisports	10	Extensions au bord de la route de Tibi	Agrandir le terrain de foot existant
2	Terrain de sport	1	Sud de la rizerie	A créer
3	Salle de spectacle	0,2	Même espace que le terrain omnisports	A créer

Le terrain de sport actuel sis à proximité du CAR est maintenu et sera intégré aux infrastructures scolaires prévues à cet endroit.

3.7- Equipements Culturels :

Les lieux de cultes qui sont des équipements de proximité seront pris en compte dans l'habitat nouveau.

- **Cimetière principal de Dioro :** Il sera agrandi à 9 ha et clôturé. De plus une bande boisée d'isolement de 50 m de large sera créée tout autour.
- **Cimetière Dioharamè :** D'une superficie de 0,30 ha, il est maintenu et sera clôturé.
- **Cimetière de Tiady wèrè :** D'une superficie de 0,24 ha, il est maintenu et sera clôturé.

3.8- Equipements de Sécurité :

Les informations sur les équipements de sécurité prévus sont indiquées dans le tableau n°38 ci-après :

Tableau n°38: Equipements de sécurité.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre
1	Brigade de Gendarmerie	2,8	Sud du marché à bétail, à l'Ouest de la ville	A créer
2	Peloton de la Garde Nationale	0,09	Zone de bureaux existante	A réhabiliter
3	Commissariat de Police	0,2	Nouvelle zone de bureaux	A créer

3.9- Equipements de Transport :

Les informations sur les équipements de transport prévus sont indiquées dans le tableau n°39 ci-après :

Tableau n°39 : Equipements de transport.

N°	Désignation	Superficie (ha)	Localisation	Action à entreprendre
1	Auto gare (gare voyageurs)	4	Est de la mosquée d'Hamdallaye, au bord de la route de Tibi	A créer
2	Aire de stationnement pour gros porteurs	9,8	Sud de Darsalam	A créer
3	Quai pour bateaux	0,5	Bordure du fleuve, en face d'Hamdallaye	A créer
4	Quai pour pirogues	0,25	bordure du fleuve, en face du marché central	A créer
5	Aire de Stationnement	0,6	Est de la Rizerie	A créer
6	Aire de Stationnement	0,5	Est de la Mosquée d'Hamdallaye, au bord de la route de Tibi	A créer
7	Aire de Stationnement	0,6	Sud de Darsalam, à l'emplacement du parc de vaccination	A créer

IV- EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SDU :

La présente évaluation concerne uniquement les actions prioritaires. Il s'agit :

- des études de PUS ;
- du bornage et de l'immatriculation des espaces prévus pour les zones d'activités et les grands équipements ;
- du nettoyage et du bornage de l'emprise des voies.

Le tableau n° 40 ci-après donne l'évaluation sommaire des actions prioritaires du SDU :

Tableau n°40 : Evaluation du coût des actions prioritaires du SDU.

N°	DESIGNATION	U	QUANT.	PU (Millions f.cfa)	MONTANTS (Millions f.cfa)
	Etudes de détail				
1	PUS	U	2	30	60
	Délimitation et Bornage				
2	Délimitation, bornage et immatriculation des espaces des zones d'activités et des grands équipements	ha	382	0,15	57,3
3	Délimitation, bornage et nettoyage des emprises des voies	km	23,42	0,5	11,71
Total					129,01

Le coût des actions sont estimées à la somme de: **Cent Vingt Neuf Millions Dix Mille (129 010 000) francs CFA.**

Ce coût est réparti entre l'Etat et la Commune comme suit :

- Etat : 103 208 000 F.CFA soit 80% ;
- Commune :25 802 000 F.CFA soit 20%.

V- STRATEGIES D'APPLICATION :

Les stratégies dégagées en vue de l'application du présent SDU sont les suivantes :

5.1- Stratégie institutionnelle :

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) nécessite la mise en place d'un Comité de suivi. Il est composé comme suit :

- le Préfet (Président) ;
- un représentant du Conseil de Cercle (C.C.) ;
- cinq (5) conseillers communaux dont le Maire ;
- les chefs de quartiers ;
- le chef de village de Dioro ;
- un représentant du service de l'Urbanisme (Rapporteur) ;
- un représentant de chaque service technique concerné par la gestion de l'espace urbain ;
- une représentante de la coordination des femmes ;
- un représentant de la coordination des ONG ;
- un représentant de la coordination des jeunes

Le Comité peut faire appel à toute personne physique ou morale pour sa compétence.

Au niveau National il y a le Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs (CNETSD).

5.2- Stratégie foncière : Elle consiste à :

- border et immatriculer toutes les zones et espaces programmés ;
- respecter la vocation des espaces ;
- viabiliser les zones à bâtir avant l'attribution des parcelles ;
- respecter les dispositions des textes réglementant le foncier et l'urbanisme ;
- occuper en priorité les derniers lotissements dont les taux d'occupation sont faibles.

5.3- Stratégie financière :

Les ressources financières de la Mairie de Dioro sont basées sur la perception de taxes, de droits, de redevances, de subventions etc.

Au cours des trois dernières années, les recouvrements ci-après ont été faits :

- 2003 : 19 872 556 F.CFA ;
- 2004 : 17 812 871 F.CFA ;
- 2005 : 28 274 696 F.CFA.

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) passe par la mobilisation de ressources importantes dont une partie incombe à la commune. Les responsables communaux en rapport avec l'Etat, la population et tous les acteurs, élaboreront et mettront en œuvre des stratégies pour améliorer les recettes communales. Pour ce faire, les dispositions suivantes sont nécessaires :

- réaliser des équipements générateurs de revenus ;
- rechercher des partenaires dans le cadre de jumelages ;
- faire appel aux compétences privées pour le financement des activités.

Les actions prioritaires retenues pour la mise en œuvre du SDU concernent l'élaboration des PUS, la délimitation, le bornage et l'immatriculation des espaces, des zones d'activités et des grands équipements ainsi que la délimitation, le bornage et le nettoyage des emprises des voies.

Le coût des actions prioritaires est ventilé de la manière ci après :

- Etat : 103 208 000 F.CFA, soit 80% ;
- Commune : 25 802 000 F.CFA, soit 20%.

5.4- Stratégie sectorielle : Dans le cadre de l'application du Schéma Directeur d'Urbanisme, la ville de Dioro a été divisée en deux (2) secteurs ayant chacun ses spécificités. Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée « Plan d'Urbanisme Sectoriel » (PUS), dans le but de préciser le contenu du SDU.

Le PUS doit être conforme aux orientations du SDU tout en précisant les règles d'utilisation du sol. Les deux zones de PUS sont : la zone de PUS n°1 (Secteur Est) et la zone de PUS n°2 (Secteur Ouest).

5.4.1- Zone de PUS n°1 (secteur Est) :

D'une superficie de 436 ha, la zone de PUS n°1 est limitée :

- au Nord par le fleuve Niger ;
- à l'Est et au Sud par les rizières de l'Office Riz Ségou ;
- à l'Ouest par la zone de PUS n° 2.

Elle comprend les quartiers Bamanan, Bozo, Darsalam, Djèda, Médine et Missira, des zones maraîchères, des zones d'activités existantes ou à créer, des espaces boisés à créer ou à préserver et des réserves foncières.

5.4.2- Zone de PUS n°2 (secteur Ouest) :

D'une superficie de 444 ha, la zone de PUS n°2 est limitée :

- au Nord par le fleuve Niger ;
- à l'Est par la zone de PUS n°1 ;
- au Sud par les rizières de l'Office Riz Ségou ;
- à l'Ouest par les terres du village de Kominè.

Elle est composée du quartier d'Hamdallaye, des hameaux Tiady wèrè et Dioharamè wèrè, d'une zone maraîchère, de zones d'activités existantes ou à créer, d'espaces boisés à créer ou à préserver et de réserves foncières.

VI- PHASAGE DU SDU :

La mise en œuvre du SDU sera faite en quatre (4) phases que sont :

- la phase I : 2005 – 2010;
- la phase II: 2010 – 2015;
- la phase III : 2015 – 2020 ;
- la phase IV : 2020 – 2025.

Les tableaux n°41 et 42 ci-après donnent les réalisations de chacune des quatre phases du SDU.

Tableau n°41 : Phases d'exécution du SDU.

N°	Programme	Phase I : 2005 - 2010	Phase II : 2010 - 2015
I	ZONAGE 1.1- Zones d'habitat	- Bornage et immatriculation des futures zones d'habitat ; - Restructuration du noyau ancien ; - Réhabilitation de quartiers ; - Densification de tissu existant ; - Réalisation de parcelles assainies.	- Densification de tissu existant ; - Réalisation de parcelles assainies.
	1.2- Zones d'activités	- Bornage et immatriculation des zones d'activités prévues.	
	1.3- Zones vertes	- Bornage et immatriculation des zones vertes prévues ; - Aménagement de ceintures vertes de protection et d'isolement.	- Aménagement d'espaces boisés - Aménagement de ceintures vertes de protection et d'isolement.
	1.4- Réserves foncières	- Bornage et immatriculation des réserves foncières.	
II	VOIRIE RESEAUX DIVERS ENVIRONNEMENT 2.1- Voirie	- Délimitation, bornage et nettoyage des emprises des voies ; - Construction de nouvelles voies ; - Construction d' ouvrages d'art ; - Construction de la digue Nord ; - Construction de la digues Sud ; - Réhabilitation des ouvrages n°6 et 9 de l'ORS ; - Réhabilitation du canal principal de l'ORS.	- Construction de nouvelles voies ; - Construction d' ouvrages d'art ; - Aménagement de voies.
	2.2- Réseaux Divers	- Renforcement de la desserte en électricité et en téléphone ; - Création du réseau d'adduction d'eau.	- Extension du réseau d'adduction d'eau.
	2.3- Environnement	- Remblayage des bas-fonds et trous à banco ; - Réhabilitation de caniveaux ; - Création de caniveaux ; - Création de collecteurs ; - Construction des dépôts de transit.	- Remblayage des bas-fonds et trous à banco - Création de caniveaux ; - Création de collecteurs ; - Aménagement de la décharge finale.

Tableau n°41 (suite): Phases d'exécution du SDU

N°	Programme	Phase I : 2005 - 2010	Phase II : 2010 - 2015
III	EQUIPEMENTS 3.1- Equipements Administratifs	- Bornage et immatriculation des espaces prévus pour les grands équipements ; - Réhabilitation des bureaux et logement du Sous Préfet ; - Réhabilitation du camp des gardes ; - Construction des bureaux du Secteur de l'Agriculture.	- Réhabilitation du campement administratif ; - Création du Service de la Perception.
	3.2- Equipements socio sanitaires	- Réhabilitation du CSCOM existant.	- Création d'un nouveau CSCOM.
	3.3- Equipements scolaires	- Construction de nouvelles salles de classe dans les écoles existantes ; - Construction du groupe scolaire d'Hamdallaye.	- Construction de nouvelles salles de classe dans les écoles existantes.
	3.4- Equipements commerciaux	- Réhabilitation du marché central ; - Aménagement du marché d'Hamdallaye ; - Construction du nouvel abattoir ; - Aménagement du marché à bétail et du parc de vaccination d'Hamdallaye.	- Aménagement du marché de Darsalam ; - Création du marché à volailles.
	3.5- Equipements touristiques et de loisirs	- Construction d'hôtels ; - Recherche et création de sites touristiques.	- Construction d'hôtels ; - Recherche et création de sites touristiques.
	3.6- Equipements sportifs et culturels	- Création du terrain de sport d'Hamdallaye.	- Création du terrain omnisports.
	3.7- Equipements culturels	- Agrandissement et clôture du cimetière de Dioro.	- Clôture des cimetières de Tiady wèrè et de Dioharamè wèrè.
	3.8- Equipements de sécurité	- Réhabilitation du Camp des gardes ; - Construction des bureaux et du camp de la Brigade de Gendarmerie.	- Création du Commissariat de Police.

Tableau n°41 (suite): Phases d'exécution du SDU.

N°	Programme	Phase I : 2005 - 2010	Phase II : 2010 - 2015
III	3.9- Equipement de transport	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de quai pour bateaux ; - Construction de quai pour pirogues ; - Création d'aires de stationnement; - Création de l'auto gare. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'aire de stationnement pour les gros porteurs.

Tableau n°42: Phases d'exécution du SDU

N°	Programme	Phase III : 2015 - 2020	Phase IV : 2020 - 2025
I	ZONAGE 1.1- Zones d'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de parcelles assainies ; - Réalisation d'habitat planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de parcelles assainies; - Réalisation d'habitat planifié.
II	VOIRIE RESEAUX DIVERS ENVIRONNEMENT 2.1- Voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de nouvelles voies ; - Construction d'ouvrages d'art ; - Aménagement de voies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de nouvelles voies ; - Construction d'ouvrages d'art ; - Aménagement de voies.
	2.3- Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Création de caniveaux ; - Création de collecteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de caniveaux ; - Création de collecteurs.
III	EQUIPEMENTS 3.1- Equipements Administratifs	<ul style="list-style-type: none"> - Création du Service de la Justice ; - Création du Service local de la Jeunesse ; - Création de la Chambre de Commerce ; - Création des Services Techniques de la Mairie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création du Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; - Création du Service Local de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances.
	3.2- Equipements socio- sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un centre multifonctionnel ; - Création du bureau des personnes âgées. 	
	3.4- Equipements commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la maison des artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction du marché de la nouvelle zone commerciale.
	3.5- Equipements touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'hôtels ; - Recherche et création de sites touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'hôtels ; - Recherche et création de sites touristiques.
	3.6- Equipements sportifs et culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de la salle des spectacles. 	

VII- RECOMMANDATIONS :

Pour faciliter la mise en œuvre du SDU, les recommandations suivantes sont faites :

- la réalisation d'équipements générateurs de ressources comme les centres commerciaux, les marchés, les gares routières, les parkings etc. ;
- la large diffusion du contenu du SDU auprès des populations ;
- la recherche de l'appui financier de l'Etat et de partenaires au développement ;
- la création d'un service de voirie municipale ;
- l'adressage;
- la construction d'écoles de premier cycle d'enseignement fondamental dans tous les villages de la Commune ;
- la construction d'un CSCOM à Tibi et un autre à Sénenkou ;
- la construction d'infrastructures routières entre les villages de la Commune ;
- la réalisation de forages équipés de pompes dans tous les villages de la Commune.

VIII- ANNEXES

DECISION N°186 / GRS – CAB – CAEF
Portant ouverture d'enquêtes socio-économiques

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES

REGION DE SEGOU

Cabinet du Gouverneur

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple, Un But, Une Foi

1 8 6

DECISION N° _____ GRS – CAB – CAEF
Portant ouverture d'enquêtes géographiques et socio-économiques

Le Gouverneur de la Région de Ségou

- Vu la Constitution ;
Vu l'Ordonnance n° 00 – 027 /P – RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi n° 02 – 008 du 12 Février 2002
Vu la Loi N° 02 – 0016 / du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme
Vu le Décret N° 04 – 607 / P- RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
Vu le Décret n° 95 – 210 / PM – RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;
Vu la Lettre n° 0133 MHU/SG du 04 Mai 2005 relative à la révision du Schéma Directeur d'Urbanisme de Ségou et environs ;

DECIDE :

Article 1 : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à la révision et à l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme respectivement des villes de Ségou et de Dioro sont déclarées ouvertes à compter de la date de signature de la présente décision

Article 2 : Sont concernées par lesdites enquêtes la Commune Urbaine de Ségou et les Communes Rurales de Pelengana, de Sébougou, de Sakoïba et de Dioro.

Article 3 : Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux et les populations des aires concernées sont invités à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.

Article 4 : A compter de la date de signature de la présente décision jusqu'à l'approbation des Schémas Directeurs d'Urbanisme des villes de Ségou et environs et de Dioro, l'avis préalable des Services de l'Urbanisme est exigé pour tous travaux de construction et d'aménagement public et privé dans les zones concernées.

Article 5 : Le Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat de Ségou, les Préfets de Ségou et les Sous – Préfets de Ségou et de Dioro sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

Original	1
MATCL	1
MHU	1
DNUH	1
Cercles Ségou	1
Sous – Préfet Ségou	1
Sous – Préfet Dioro	1
DRUH	1
DRDC	1
IGM Agence Ségou	1
Archives	1
Chrono	1
	<u>1</u>
	12



Ségou le 19 Mai 2005
P/LE GOUVERNEUR PO

DELIBERATION N° 08 /C.R.D.
du 16 Novembre 2005

DELIBERATION

N° 08 / C.R.D.

O=O=O=O

Portant adoption du schéma d'aménagement d'urbanisme de Dioro.
L'an deux cinq et le Seize Novembre deux mille cinq s'est tenu dans la
salle de Sous-préfecture une session extra-ordinaire.

Etait INSCRIT à l'ordre du jour :

- Adoption du schéma d'aménagement d'urbanisme de Dioro.
- Nombre de conseillers en exercice = 23
- Nombre de conseillers présents = 17
- Nombre de conseillers absents = 06

Le quorum étant atteint, le Maire après les salutations d'usage, et l'annonce
à l'ordre du jour, a ordonné au responsable du bureau d'étude de faire un résumé des
travaux.

Monsieur Danza COULIBALY a fait la lecture des travaux qui ont débuté du
Mercredi 09 au Mercredi 16 Novembre 2005. (confère au résumé ci-joint).

Ainsi les conseillers ont valablement délibéré sous la présidence du Maire.

LE CONSEIL COMMUNAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu la nécessité qui s'impose à l'aménagement de la ville de Dioro.

Vu que l'atelier présente les résultats ci-joint.

DECIDE

Article : 1 D'adopté à l'unanimité des conseillers communaux présents le
schéma d'aménagement de la ville de Dioro.

Article : 2 La présente délibération sera communiquée et publiée partout
où besoin sera.

DELIBERE A DIORO, le 16/11/2005
LE MAIRE

21-11-05
2180

ISSA

DOUMBI A

SONDAGE AVEC LE MAIRE

- 1 Bourema
- 2 Sèkou Amadou
- 3 Aoudy
- 4 Mamadou
- 5 Sidiki
- 6 Gossou
- 7 Ibrahima M.
- 8 Brema
- 9 Salif
- 10 Mme Soré Sitan
- 11 Boubou
- 12 Cheick Oumar
- 13 Ibrahima Chadou
- 14 Alou
- 15 Sidiki
- 16 Manzourou

- DIARRA
- SAMPANA
- TRAORE Amadou
- TRAORE Wicore
- TANGARA J.C.
- SACKO S.A.
- DICKO Amadou
- TRAORE S.A.
- GAKOU
- COULIBALY
- DIARRA
- KEITA S.A.
- MAIGA
- DIARRA
- TANGARA S.A.
- KONATE S.A.

DECISION N° 224 / PS
du 21 Novembre 2005 portant approbation de la Délibération

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITÉS
LOCALES.
RÉGION DE SÉGOU

CERCLE DE SÉGOU

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

DECISION N°224/PS

Portant Approbation du Schéma d'Aménagement
Et d'Urbanisme de la Ville de Dioro et Environs.

LE PREFET DU CERCLE DE SÉGOU

Vu, la Constitution de la République du Mali;
Vu, la Loi N° 95- 034/ AN-RM du 12 Avril 1995, modifiée portant codé des collectivités territoriales;
Vu, la loi N° 96- 059 /AN-RM du 04 novembre 1996 modifiée portant création des Communes ;
Vu, le décret N° 95- 210/PRM du 30 mai 1995, modifié, déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;
Vu, la loi N° 02- 016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme au Mali ;
Vu, le décret N° 459/PRM du 19 octobre 2004 portant Nomination des Préfets
Vu, la délibération N° 08/CRD du 16 novembre 2005 du Conseil Communal de Dioro

DECIDE :

Article 1 : est approuvée la délibération N°08/CRD du 16 novembre 2005 du Conseil Communal de Dioro portant adoption du Schéma d'Aménagement et d'urbanisme de la Ville de Dioro et Environs..

Article 2 : la Présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

AMPLIATIONS :

- GRS.....1P/CR
- Sous- Préfet Dioro.....1P/Info
- Maire et Conseil Communal de Dioro.....2
- Direction Régionale Urbanisme.....1P/ Info
- .Bureau Etude..... 1
- Chrono- Archives.....2



Ségou, le 21 Novembre
LE PREFET

Mohamed COULIBALY
Administrateur Civil.

LISTE DES PARTICIPANTS
AU SEMINAIRE ATELIER

Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de Dioro
RAPPORT DEFINITIF

MINISTERE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

DIRECTON NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE DIORO

**LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIEER
DU 09 AU 16 NOVEMBRE 2005**

N°	Prénom(s) et Nom	Structure
1	Adou Ansama Togo	Sous Préfet / Dioro
2	Issa Doumbia	Maire / Dioro
3	Bouréima Diarra	1 ^{er} Adjoint Maire / Dioro
4	Sékou Amadou Sampana	2 ^{ème} Adjoint Maire / Dioro
5	Aoudy Traoré	3 ^{ème} Adjoint Maire / Dioro
6	Adama Koné	Secrétaire Général Mairie / Dioro
7	Issa Sidibé	Régisseur Mairie / Dioro
8	Cheick Tidiani Coulibaly	Conservation de la Nature / Dioro
9	Sidy Mariko	Secteur Agriculture / Dioro
10	Cheick Oumar Kéita	Secteur Elevage / Dioro
11	Demba Coulibaly	Opération Riz Ségou (ORS)
12	Adama Fané	ONP / SOTELMA / Dioro
13	Ibrahima M. Dicko	Coordination / Ecoles / Dioro
14	Noumoudjon Coulibaly	Coordination / Ecoles / Dioro
15	Malick Sangaré	CAR
16	Mahamane Cissé	CPPA
17	Lountandi N'Diaye	Santé / Dioro
18	Ajudant Mamadou S. Coulibaly	Gendarmerie / Dioro
19	Alou Tamboura	Gendarmerie / Dioro
20	Souleymane Coulibaly	Représentant du chef de village / Dioro
21	Yamoussa Coulibaly	Conseiller du chef de village / Dioro
22	Amadou Coulibaly	Chef du quartier Bamanan
23	Adama Fofana	Chef du quartier Bozo
24	Ousmane Sagara	Chef du quartier Darsalam
25	Ibrahima Dolo	Chef du quartier Djèda
26	Béidi Niangado	Chef du quartier Hamdallaye
27	Gaoussou Sacko	Chef du quartier Médine
28	Mamadou Koussoubé	Directeur radio Djédougou / Dioro
29	Nouhoun Coulibaly	Radio Djédougou / Dioro
30	Sitan Coulibaly	CAFO
31	Djénèbou Sampana	CAFO
32	Massaouda Sangafé	CAFO
33	Tièkoura Soré	Riziculteur
34	Bata Coulibaly	Maraîchère
35	Jacques Traoré	Rizerie des 7 villages
36	Salif Gakou	Transporteur
37	Hassim Sangafé	Pêcheur

**LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIER
 DU 09 AU 16 NOVEMBRE 2005 : (Suite)**

N°	Prénom(s) et Nom	Structure
38	Sékou Sylla	Commerçant
39	Bakary Diallo	Chambre d'Agriculture
40	Oumar Fané	Artisans
41	Bakary Niangado	Eleveur
42	Modibo Niangado	Eleveur
43	Mamadou Coulibaly	Cordination des Jeunes
44	Abdoulaye Touré	Personnes Agées
45	Lamine Cissé	Personnes Agées
46	Sinaly Binké Diabaté	EPRODED
47	Oumar Diallo	Mairie Commune Djédougou
48	Salia Diarra	Mairie Commune Farakou Massa
49	Lamine	Mairie Commune Kamiandougou
50	Abbasse Yalcouyé	Directeur Rég. Urban. et Habitat / Ségou
51	Arouna Bagayoko	DRUH / Ségou
52	Noumouké Samaké	DRUH / Ségou
53	Amadou Traoré	DRUH / Ségou
54	Moutian Coulibaly	DRACPN / Ségou
55	Djibril Koné	DRDC / Ségou (Domaines)
56	Birama Sissoko	DRPSIAP / Ségou (Statistique)
57	Adama Diarra	DRR / Ségou (Routes)
58	Bréhima Katilé	IGM / Ségou
59	Boubacar Sidiki Ouattara	DNUH / Bamako
60	Amadou Coulibaly	DNUH / Bamako
BUREAU D'ETUDES		
1	Dazan Coulibaly	Ingénieur-Urbaniste Chef Bureau d'Etudes
2	Drissa Nicolas Koné	Architecte-Urbaniste
3	Calixte Traoré	Socio-économiste , Planificateur
4	Fodié Amara Touré	Architecte Environnementaliste
5	Amadou Coulibaly	Dessinateur- Projeteur
6	Moussa M. Kanouté	Dessinateur

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS
UTILISES DANS L'ETUDE :

Sigles /Abréviations	Développement
AACAER :	Antenne d'Appui Conseil pour l'Aménagement et l'Equipement Rural
ACN :	Antenne du service de la Conservation de la Nature
AMADER	Agence Malienne de Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CAR	Centre d'Animation Rural
CED :	Centre d'Etude pour le Développement
CFA :	Compagnie Financière Africaine
COMANAV	Compagnie Malienne de Navigation
CPPA	Centre Professionnel et de Perfectionnement Agricole
CSA	Centre de Santé d'Arrondissement
CSCOM :	Centre de Santé de Commune
DNUH:	Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DRACPN:	Direction Régionale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DRPFEF:	Direction Régionale de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
DRPSIAP:	Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
DRUH:	Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
FAO	Sigle anglais du Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture
EDM-SA:	Energie du Mali-SA
FM :	Modulation de Fréquences (sigle en anglais)
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONP:	Office National des Postes
ORTM:	Office de Radio Diffusion Télévision Nationale du Mali
ORS	Office Riz Ségou
PUS	Plan d'Urbanisme Sectoriel
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RLO:	Route Locale numéro O
SDU:	Schéma Directeur D'Urbanisme
SOTELMA:	Société des Télécommunications du Mali
TF:	Titre Foncier

BIBLIOGRAPHIE

Liste des documents consultés :

- 1- Recensement général de la population et de l'habitat de 1987, publié en Janvier 1990 : Résultats définitifs.
Volume 0 : Ensemble du pays
Tome 2 : Répertoire de village**
- 2- Recensement général de la population et de l'habitat (avril 1998) : Résultats définitifs
Tome 4 : répertoire de village**
- 3- Recensement général de la population et de l'habitat (avril 1998) : Résultats définitifs
Tome 3 : Série habitat**
- 4- Recensement général de la population et de l'habitat (avril 1998) : Résultats provisoires**
- 5- Annuaire statistique du Mali – 2001**
- 6- Etude d'alimentation en eau potable et d'assainissement des centres semi-urbains : Centre de Dioro. SOGREAH SCET TUNISIE / SEROHS Août 2004**
- 7- Carte thématique des communes du Mali.**
- 8- Programme de Développement annuel de la Commune rurale de Dioro – Exercice 2005.**

Mme SISSOKO
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

DECRET N°06-337/P-RM DU 8 AOUT 2006

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE DIORO ET ENVIRONS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2006 à 2025, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Dioro et environs.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Dioro et environs.

Article 3 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

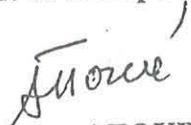
Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Dioro et environs.

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.


Article 6 : Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 8 AOUT 2006


Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE

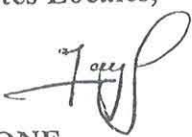
Le Premier Ministre,


Ousmane Issoufi MAIGA

Le Ministre de l'Habitat
et de l'Urbanisme,


Modibo SYLLA

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et des Collectivités Locales,


Kafougouna KONE

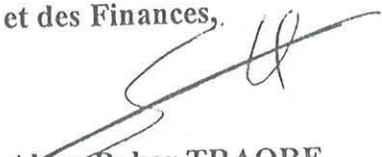
Le Ministre du Plan et de
l'Aménagement du Territoire,


Marimantia DIARRA

Le Ministre des Domaines de l'Etat
et des Affaires Foncières,


Madame SOUMARE Aminata SIDIBE

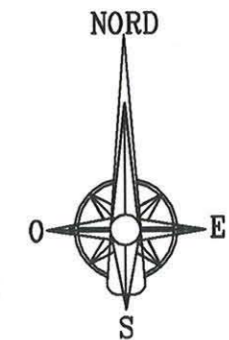
Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Abou-Bakar TRAORE

SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE DIORO

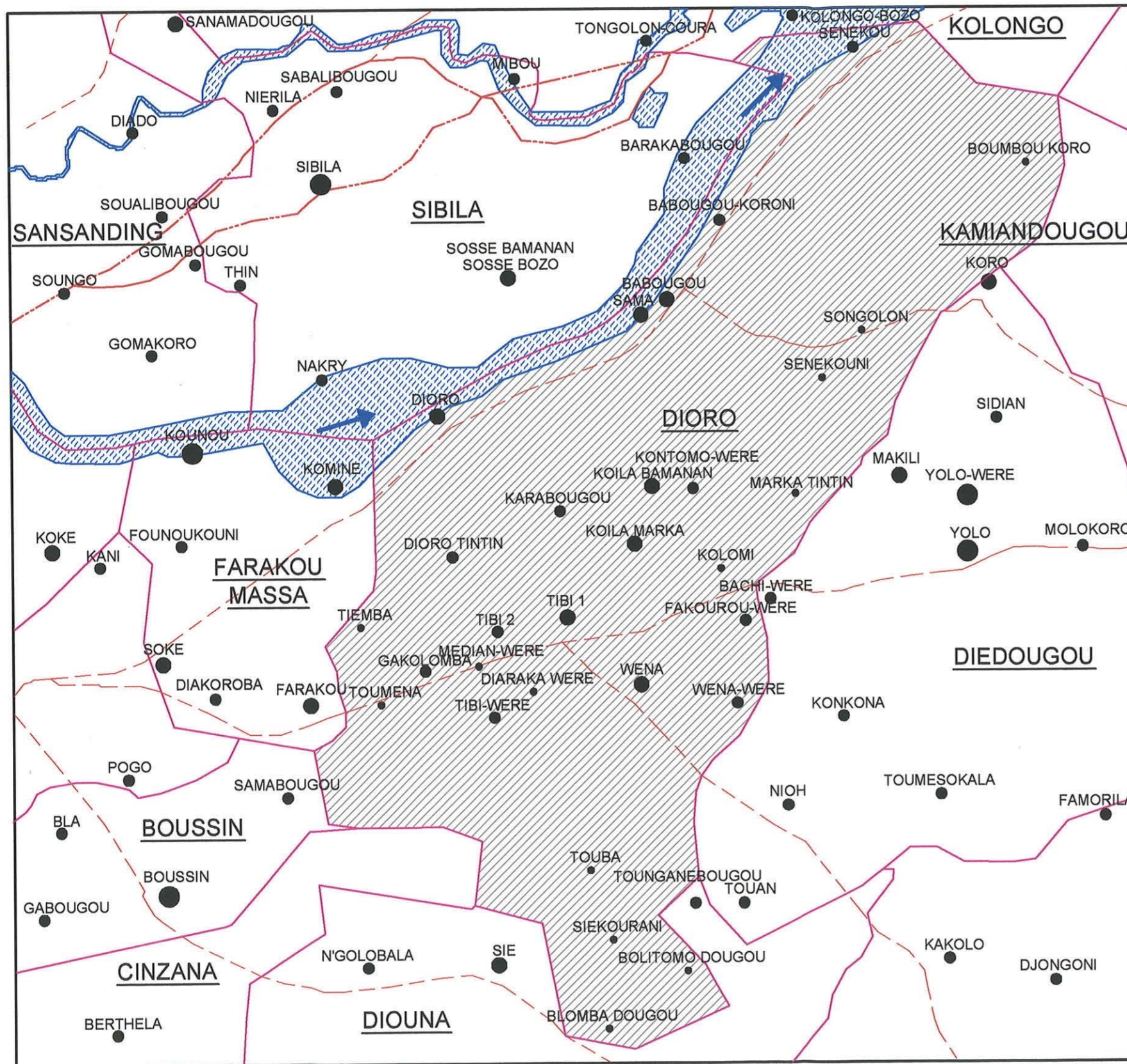
PHASE CONSTAT
PLANCHE 01
PERIMETRE
D'URBANISATION

ECHELLE: 1/200 000
DATE: AOUT 2006



LEGENDE







-  COMMUNE DE DIORO
-  LIMITE DE COMMUNE
-  PISTE SAISONNIERE
-  PISTE ENTRETENEUE
-  **BOUSSIN** NOM DE COMMUNE
-  VILLAGE
-  FLEUVE NIGER
-  SENS D'ECOULEMENT DU FLEUVE



SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE DIORO
PHASE PROGRAMME
PLANCHE 04
ASSAINISSEMENT

ECHELLE: 1/15 000
DATE: AOUT 2006

LEGENDE

- COLLECTEUR A CREER 
- CANIVEAU A CREER 
- CANIVEAU A REHABILITER 
- DENOMINATION DE CANNIVEAU ET DE COLLECTEUR 
- DEPOT DE TRANSIT 
- SENS D'ECOULEMENT DES EAUX 





SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE DIORO
PHASE PROGRAMME

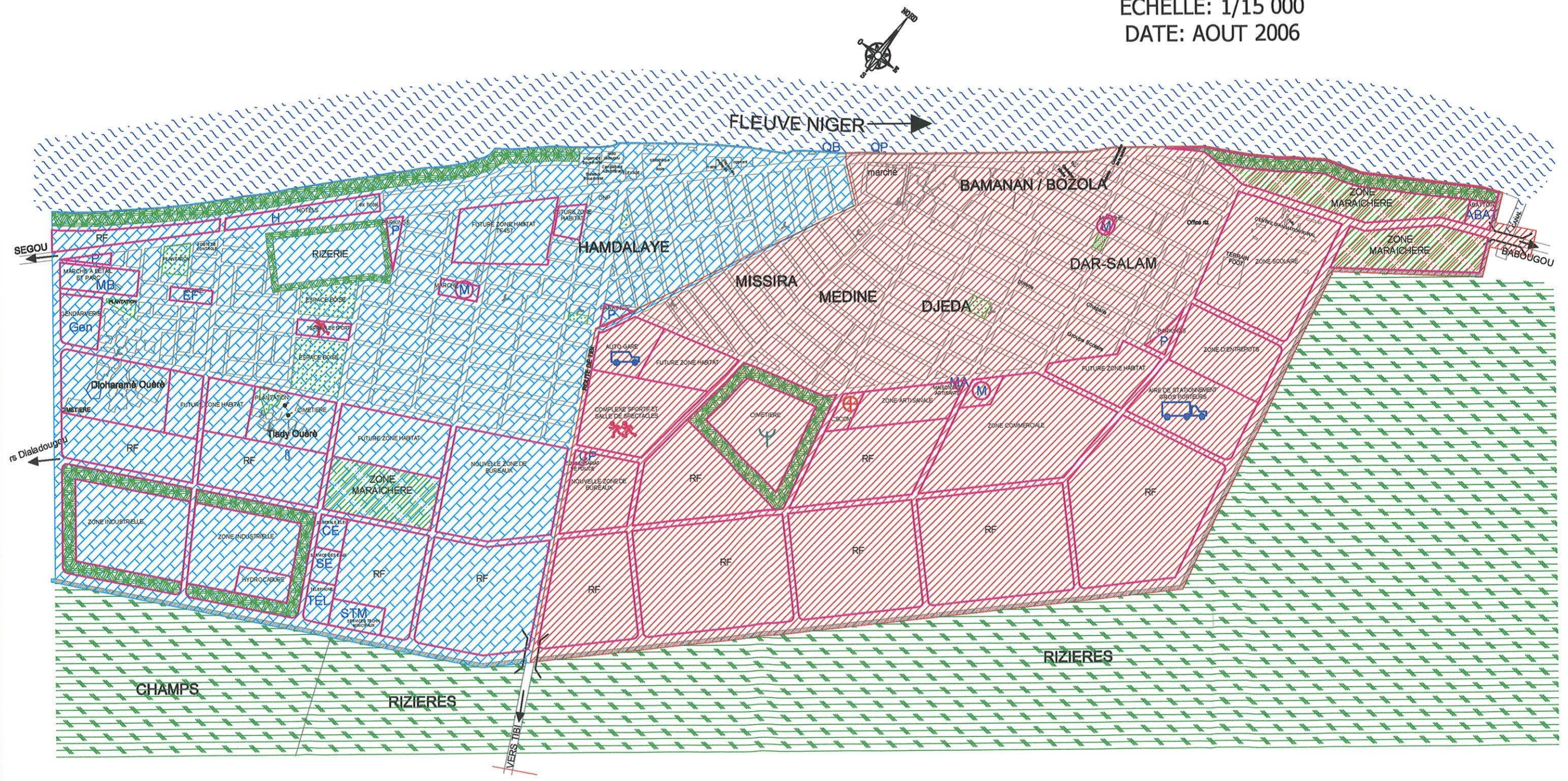
PLANCHE 05

**PLAN D'URBANISME
SECTORIEL (PUS)**

ECHELLE: 1/15 000
DATE: AOUT 2006

LEGENDE














-  PUS I
-  PUS II




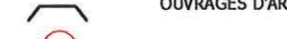








SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE DIORO
PHASE PROGRAMME
PLANCHE 06
PHASE I (2005-2010)




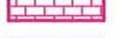




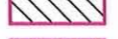



ECHELLE: 1/15 000
DATE: AOUT 2006

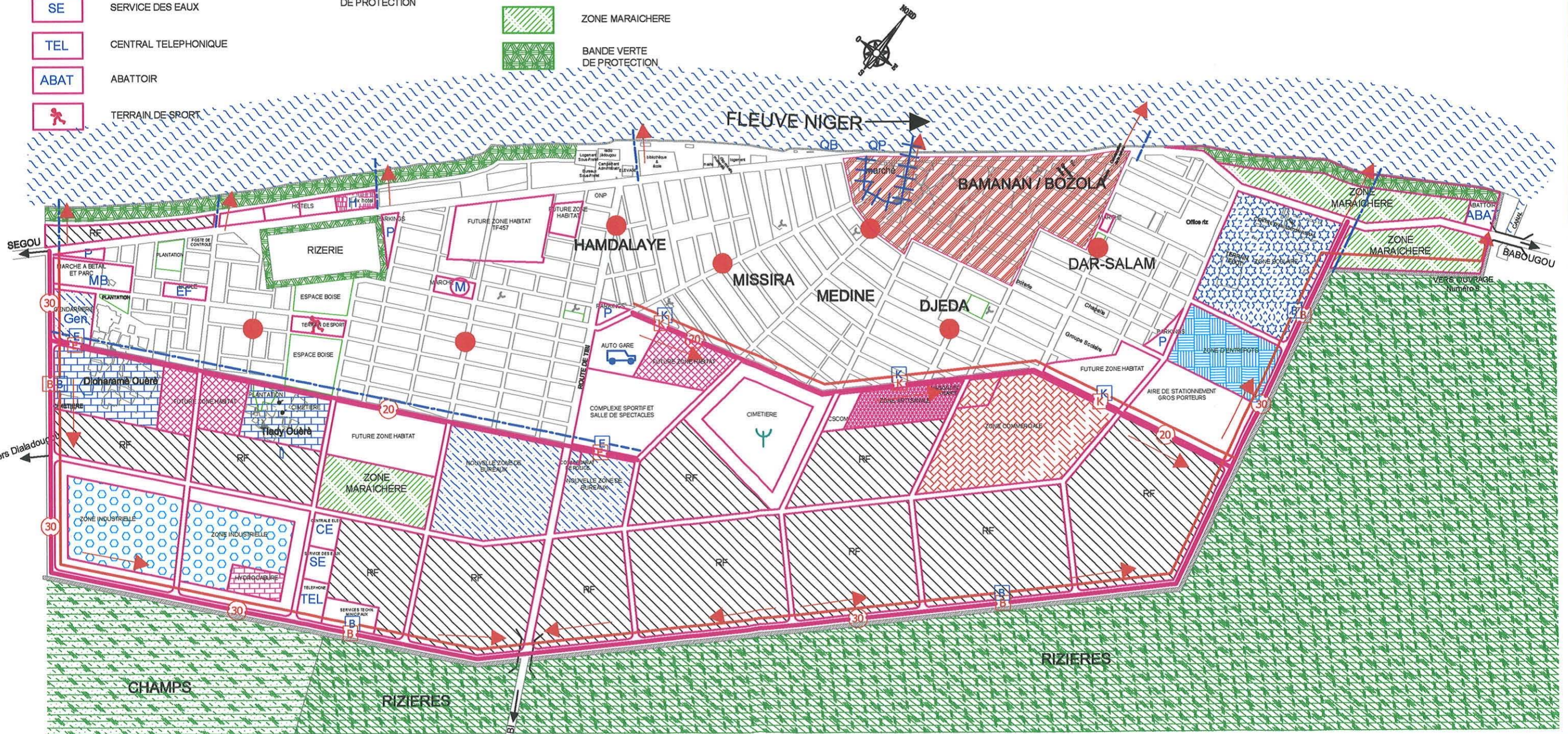
LEGENDE

-  MARCHE
-  MARCHE A BETAIL ET PARC DE VACCINATION
-  HOTEL
-  GENDARMERIE
-  GARE VOYAGEURS
-  CIMETIERE
-  ECOLE FONDAMENTALE
-  PARKINGS
-  CENTRALE ELECTRIQUE
-  SERVICE DES EAUX
-  CENTRAL TELEPHONIQUE
-  ABATTOIR
-  TERRAIN DE SPORT

-  QUAI A BATEAUX
-  QUAI A PIROGUES

-  VOIE A CREER
-  OUVRAGES D'ART
-  EMPRISE DE VOIE
-  DESIGNATION DE VOIE
-  CANNIVEAU A REHABILITER
-  COLLECTEUR A CREER
-  CANNIVEAU A CREER
-  DENOMINATION DE CANNIVEAU ET DE COLLECTEUR
-  DEPOT DE TRANSITE
-  NOUVELLE DIGUE DE PROTECTION

-  NOUVELLE ZONE COMMERCIALE
-  ZONE ARTISANALE
-  ZONE D'HYDROCARBURES
-  FUTURE ZONE HABITAT
-  ZONE INDUSTRIELLE FUTURE
-  ZONE D'ENTREPOTS
-  RESERVE FONCIERE
-  ZONE SCOLAIRE
-  REHABILITATION DE QUARTIERS
-  RESTRUCTURATION DU NOYAU ANCIEN
-  ZONE MARAICHERE
-  BANDE VERTE DE PROTECTION




















SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE DIORO

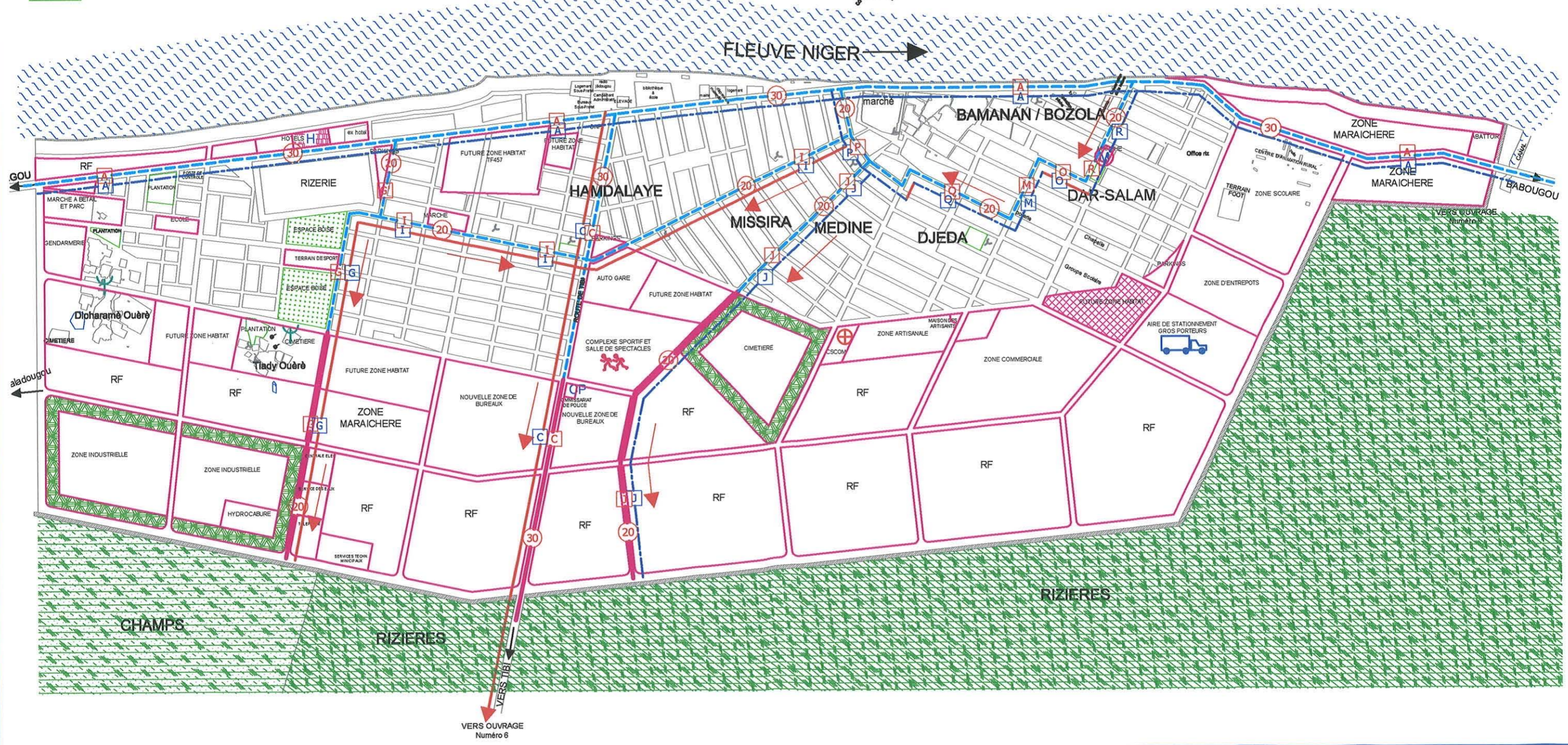
PHASE PROGRAMME

PLANCHE 07

PHASE II (2010-2015)

ECHELLE: 1/15 000
DATE: AOUT 2006

-  MARCHE
-  HOTEL
-  AIRE DE STATIONNEMENT DES GROS PORTEURS
-  CIMETIERE
-  COMPLEXE SPOTIF
-  CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE
-  COMMISSARIAT DE POLICE
-  FUTURE ZONE HABITAT
-  ZONE BOISEE
-  BANDE VERTE DE PROTECTION
-  VOIE A AMENAGER
-  VOIE A CREER
-  EMPRISE DE VOIE
-  DESIGNATION DE VOIE
-  COLLECTEUR A CREER
-  CANNIVEAU A CREER
-  DENOMINATION DE CANNIVEAU ET DE COLLECTEUR



SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE DIORO

PHASE PROGRAMME










PLANCHE 09

PHASE IV (2020-2025)

ECHELLE: 1/15 000

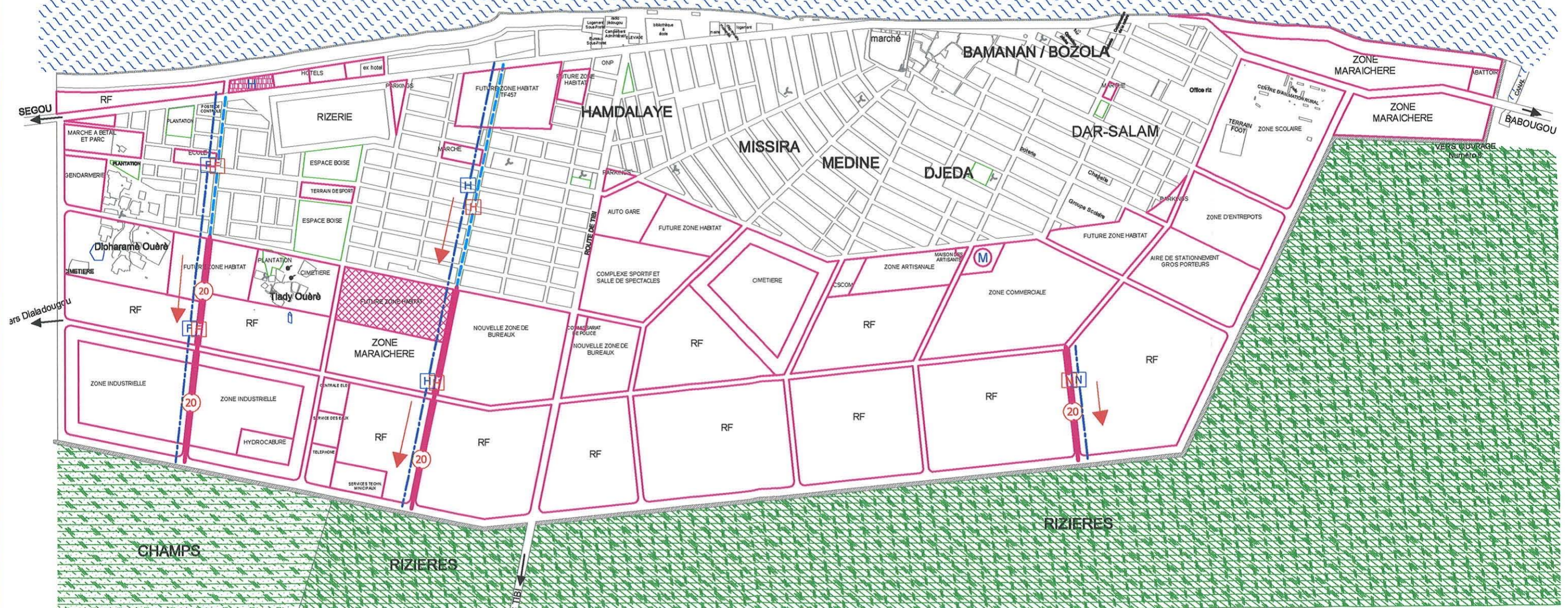
DATE: AOUT 2006

LEGENDE

-  MARCHE
-  HOTEL
-  FUTURE ZONE HABITAT
-  VOIE A AMENAGER
-  VOIE A CREER
-  EMPRISE DE VOIE
-  DESIGNATION DE VOIE
-  CANNIVEAU A CREER
-  DENOMINATION DE CANNIVEAU ET DE COLLECTEUR










FLEUVE NIGER →

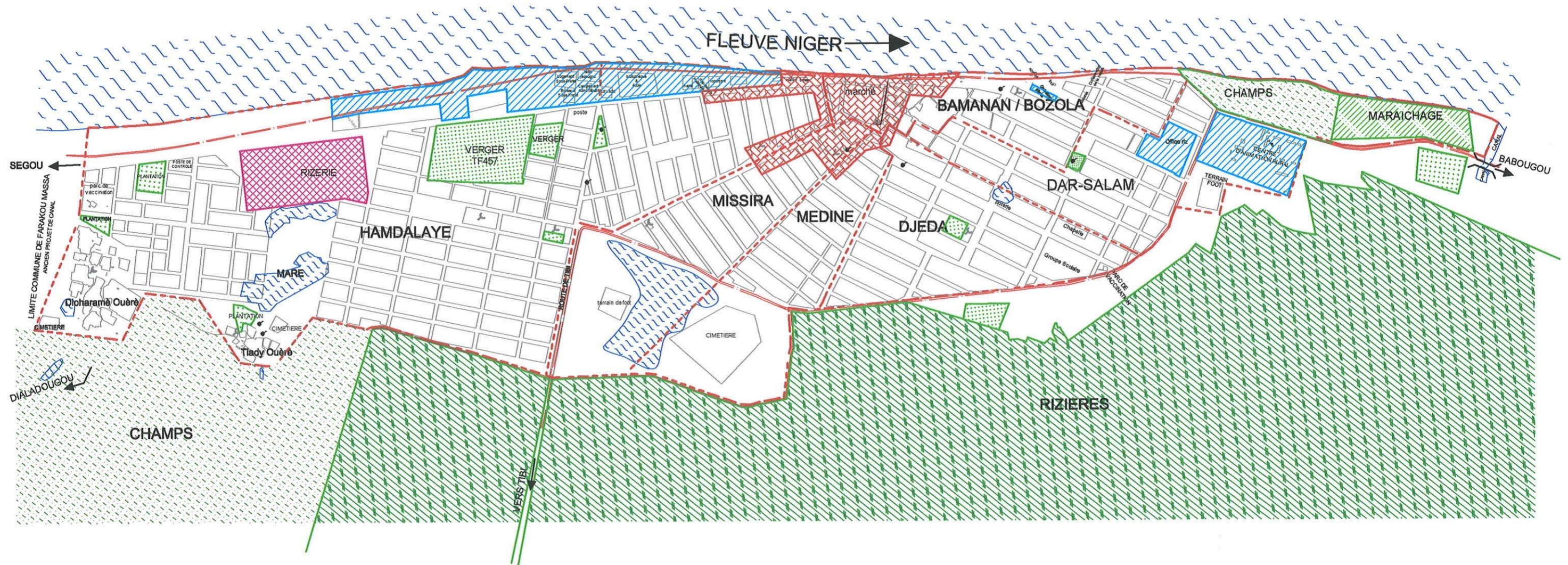


SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE DIORO
PHASE CONSTAT
PLANCHE 03
OCCUPATION DU SITE

ECHELLE: 1/15 000
DATE: AOUT 2006

LEGENDE

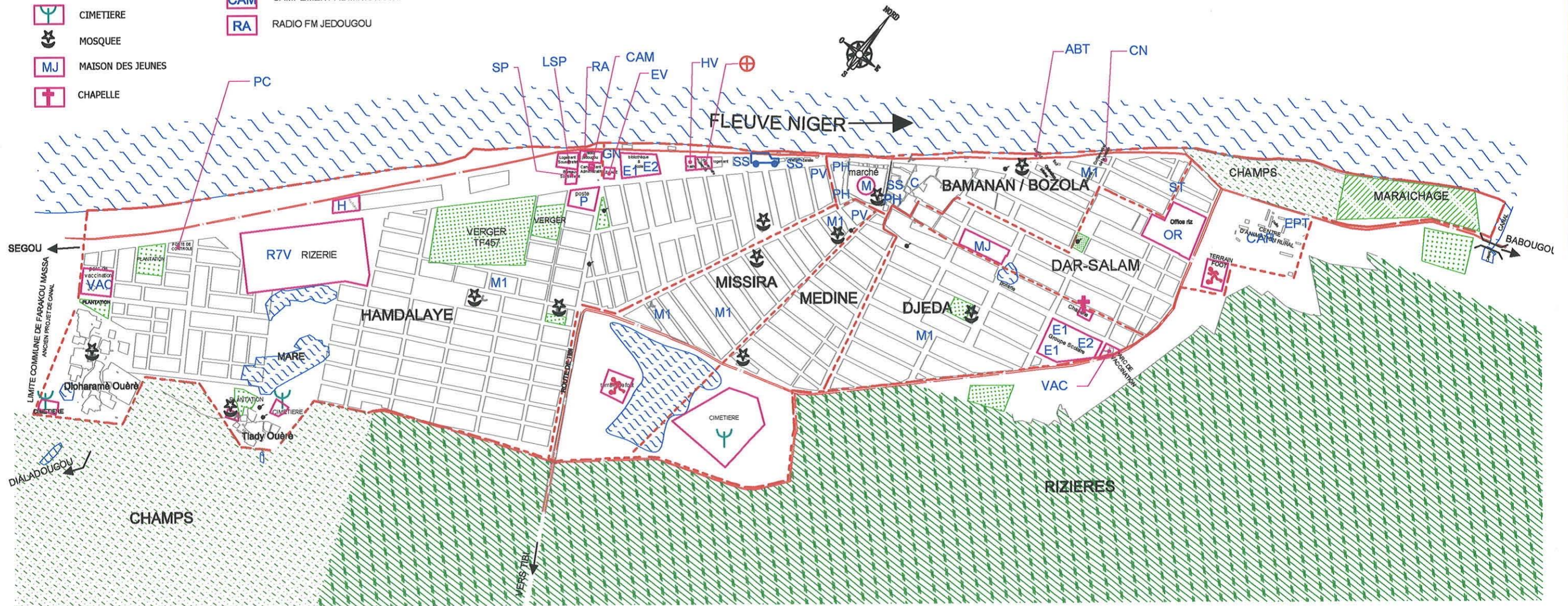
-  ZONE COMMERCIALE
-  ZONE INDUSTRIELLE
-  ZONE ADMINISTRATIVE
-  ZONE BOISEE
-  ZONE RIZICOLE
-  ZONE MARAICHERE
-  ZONE DE CULTURE SECHE
-  LIMITE DES QUARTIERS



SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE DIORO
PHASE CONSTAT
PLANCHE 04
EQUIPEMENTS

ECHELLE: 1/15 000
DATE: AOUT 2006

LEGENDE	
	LIMITE DE QUARTIER
	DIGUE DE PROTECTION
	STATION SERVICE
	CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE
	SITE TOURISTIQUE
	MARCHE
	HOTEL DE VILLE
	TERRAIN DE FOOTBALL
	GARE ROUTIERE
	POSTE DE CONTROLE
	ECOLE PREMIER CYCLE
	ECOLE DEUXIEME CYCLE
	ECOLE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE
	PHARMACIE HUMAINE
	PHARMACIE VETERINAIRE
	CIMETIERE
	MOSQUEE
	MAISON DES JEUNES
	CHAPELLE
	BUREAUX SOUS-PREFET
	LOGEMENT DU SOUS-PREFET
	MEDERSA
	HOTEL
	POSTE
	ELEVAGE
	GARDE NATIONALE
	CINEMA
	CONSERVATION DE LA NATURE
	AIRE D'ABATTAGE
	OFFICE RIZ
	RIZERIE SEPT VILLAGES
	PARC DE VACCINATION
	CENTRE D'ANIMATION RURAL
	CAMPENENT ADMINISTRATIF
	RADIO FM JEDOUGOU






PHASE CONSTAT

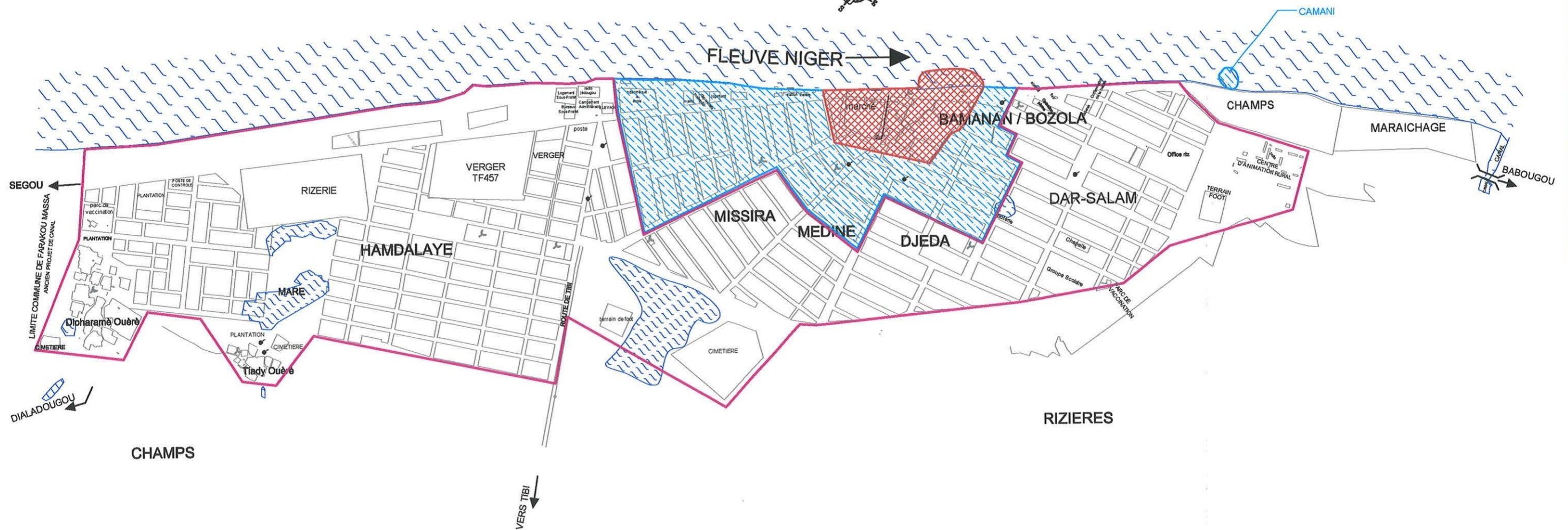
PLANCHE 02

EVOLUTION DE LA VILLE

ECHELLE: 1/15 000
DATE: AOUT 2006

LEGENDE

-  PERIODE PRE-COLONIALE
-  PERIODE COLONIALE
-  PERIODE POST-COLONIALE

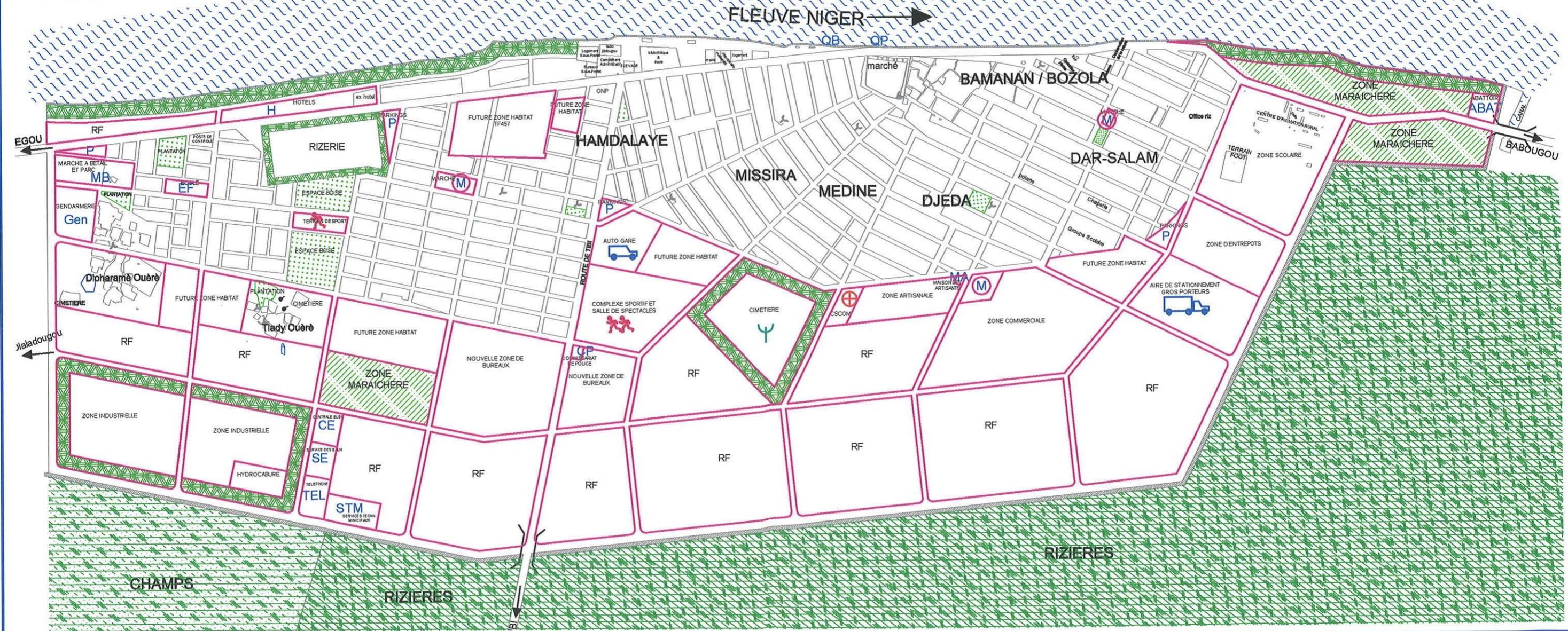


LEGENDE

	MARCHE		CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE
	MARCHE A BETAIL ET PARC DE VACCINATION		PARKINGS
	HOTEL		CENTRALE ELECTRIQUE
	GENDARMERIE		SERVICE DES EAUX
	COMMISSARIAT DE POLICE		CENTRAL TELEPHONIQUE
	AUTO GARE		SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX
	AIRE DE STATIONNEMENT DES GROS PORTEURS		ABATTOIR
	CIMETIERE		NOUVELLE DIGUE DE PROTECTION
	MAISON DES ARTISANS		QUAI A BATEAUX
	COMPLEXE SPOTIF ET SALLE DE SPECTACLES		QUAI A PIROGUES
	TERRAIN DE SPORT		
	ECOLE FONDAMENTALE		









SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE DIORO
PHASE PROGRAMME
PLANCHE 03
EQUIPEMENTS

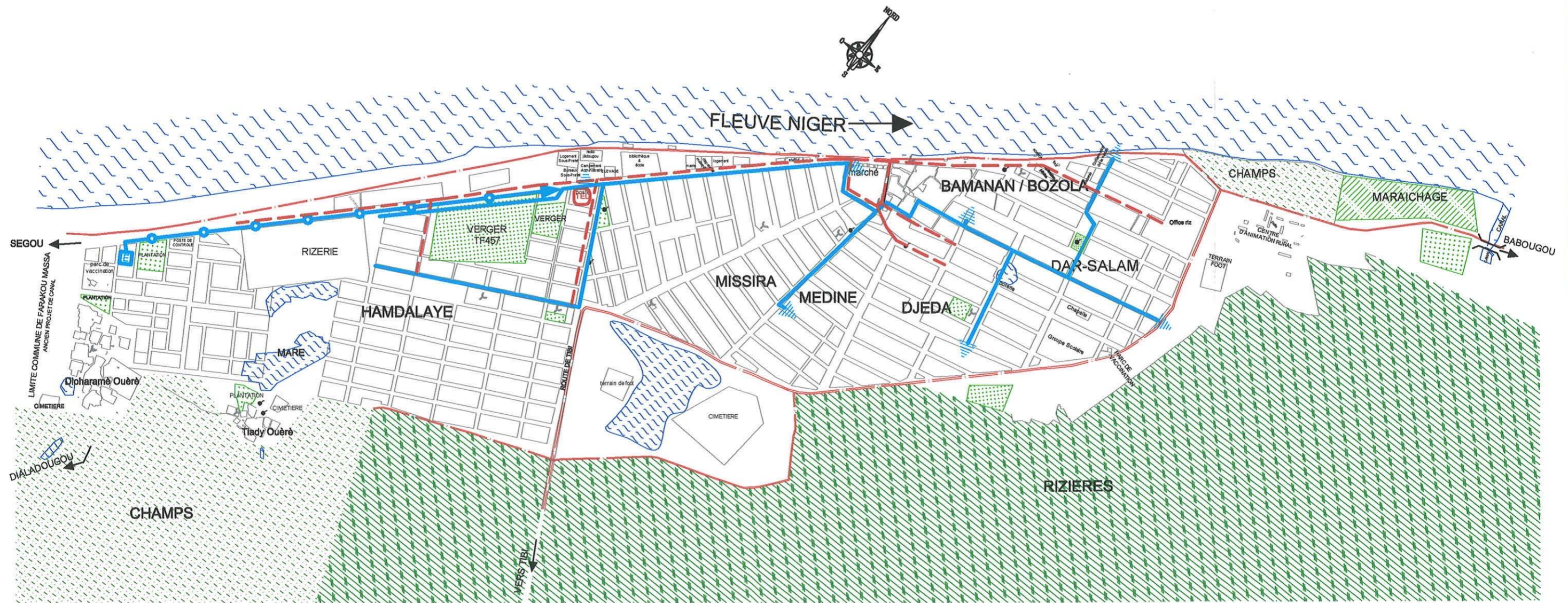
ECHELLE: 1/15 000
DATE: AOUT 2006



SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE DIORO
PHASE CONSTAT
PLANCHE 05
**ELECTRICITE ET
TELEPHONE**

ECHELLE: 1/15 000
DATE: AOUT 2006

-  LIGNE ELECTRIQUE MOYENNE TENSION
-  LIGNE ELECTRIQUE BASSE TENSION
-  CENTRALE ELECTRIQUE
-  MISE A LA TERRE
-  POSTE DE TRANSFORMATION
250 KVA SUR PORTIQUE
-  LIGNE TELEPHONIQUE
-  CENTRAL TELEPHONIQUE
-  DIGUE DE PROTECTION












SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE DIORO
PHASE CONSTAT

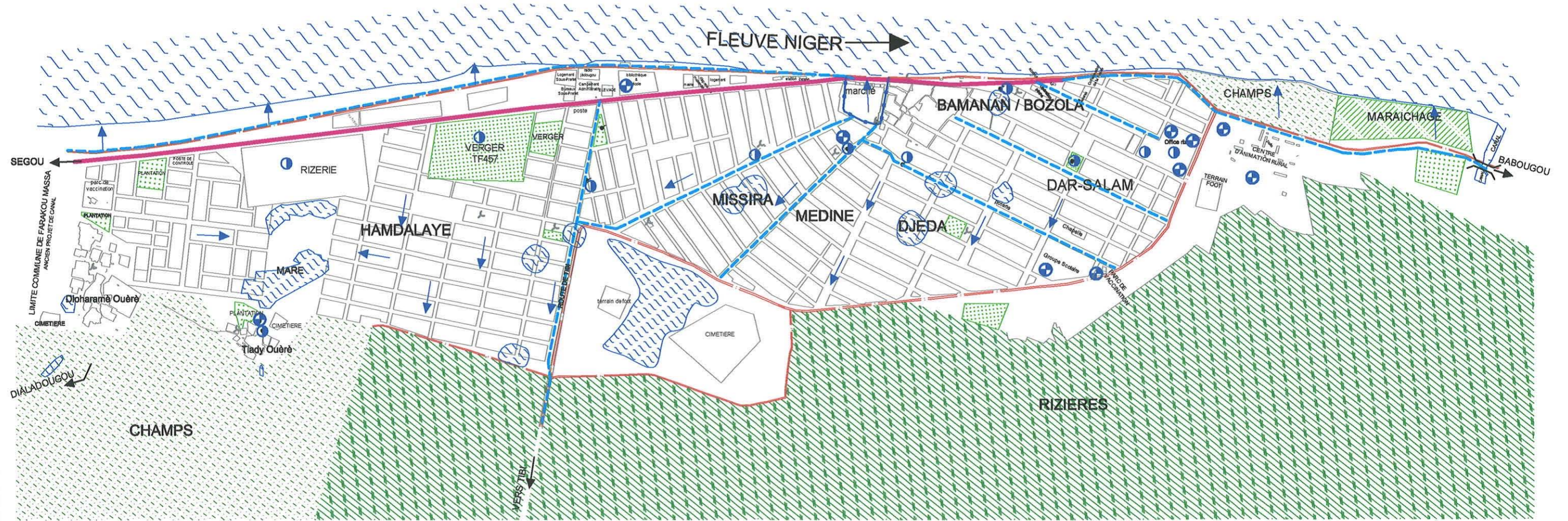
PLANCHE 06

**VOIRIE - ASSAINISSEMENT -
ALIMENTATION EN EAU**

ECHELLE: 1/15 000
DATE: AOUT 2006

LEGENDE

-  VOIE PRINCIPALE
-  VOIE SECONDAIRE
-  OUVRAGE D'ART
-  BASFOND
-  CANIVEAU
-  SENS D'ECOULEMENT DES EAUX
-  FORAGE EQUIPE DE POMPE
-  PUIS A GRAND DIAMETRE
-  DIGUE DE PROTECTION



PHASE PROGRAMME

















PLANCHE 01

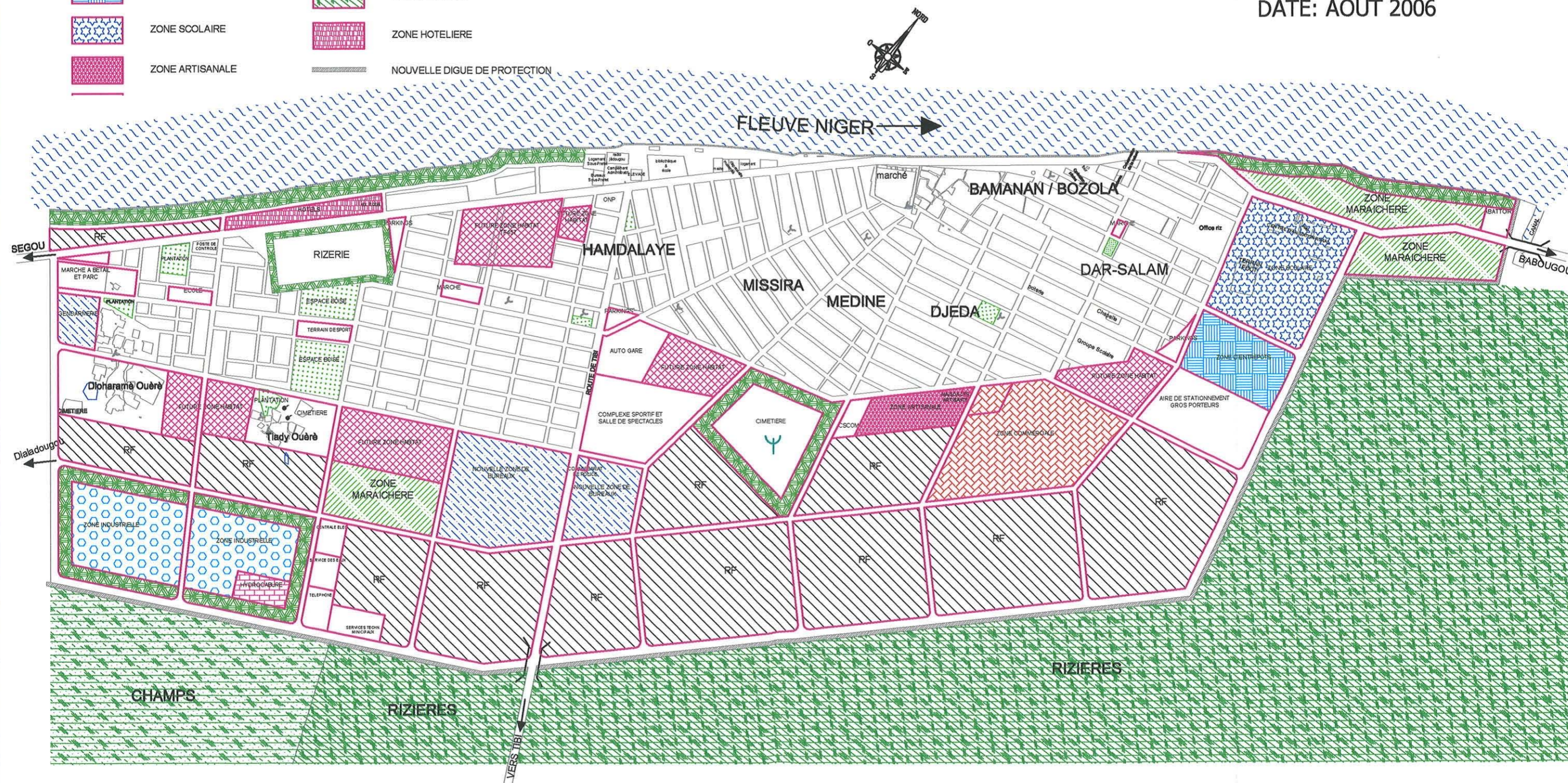
ZONAGE

ECHELLE: 1/15 000

DATE: AOUT 2006

LEGENDE

	TISSU EXISTANT		ZONE HYDROCARBURES
	FUTURE ZONE HABITAT		NOUVELLE ZONE DE BUREAUX
	NOUVELLE ZONE COMMERCIAL		ZONE MARAICHERE
	NOUVELLE ZONE INDUSTRIELL		ZONE BOISEE
	RESERVE FONCIERE		BANDE VERTE DE PROTECTION
	ZONE D'ENTREPOTS		ZONE AGRICOLE
	ZONE SCOLAIRE		ZONE HOTELIERE
	ZONE ARTISANALE		NOUVELLE DIGUE DE PROTECTION



SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE DIORO
PHASE PROGRAMME

PLANCHE 02

VOIRIE

ECHELLE: 1/15 000

DATE: AOUT 2006

LEGENDE

- VOIE A AMENAGER
- VOIE A CREER
- VOIE TERTIAIRE
- OUVRAGE D'ART
- EMPRISE DE VOIE
- DESIGNATION DE VOIE
- NOUVELLE DIGUE DE PROTECTION

